Sustainability report - 2025

Granville Terre et Mer
Green Destinations Standard V2

1. Assessment overview

Main theme	Criteria	Completed
0. Caractéristiques de la destination	13	13
1. Gestion de Destination	20	20
2. Nature & Paysages	8	8
3. Environment & Climat	20	20
4. Culture & Tradition	6	6
5. Bien-être social	18	18
6. Entreprise & Communication	12	12

2. Detailed overview

0. Caractéristiques de la destination

13

Informations générales

10

Action			Details
0.1. Coordinateur du développement durable	✓	✓	**User answer:** Amandine Launay **User answer:** a.launay@otgtm.fr **User answer:** 06 40 67 26 74
0.2. Organisation gérant la destination	✓	✓	**User answer:** EPIC Office de Tourisme Intercommunal Granville Terre et Mer (OTI GTM)
0.3. Nombre annuel de visiteurs Nombre annuel de visiteurs (visiteurs séjournant une nuit ou plus).	✓	✓	**User answer:** >1,000,000
0.4. Nombre d'habitants	✓	✓	**User answer:** 47443 **User answer:** https://www.granville-terre-mer.fr/nous-connaitre/la-carte-d-identite-du-territoire/les-habitants.html
0.5. Attributs de la destination	✓	✓	**User answer:** Marinas,Outdoor bathing water (sea or fresh water sites where swimming is

			formally allowed),Coast & sea,Nature-based tourism (ecotourism),Culture-based tourism (heritage – tangible and intangible)
0.6. Photos et vidéo de la destination	✓	✓	**User answer:** **Granville** (photo 1)**, la pointe du Roc, son port et ses remparts** qui s'étendent sur environ 450 mètres de long, une centaine de mètres de large, et qui offre différentes facettes qui composent la cité portuaire de son passé le plus ancien, remontant au Moyen-Âge, à aujourd'hui. Sans oublier l'épopée des corsaires et des Terre-Neuvas qui font encore la fierté de l'histoire des Granvillais. Entre salicornes, dunes et moutons de prés-salés, **le havre de la Vanlée** (photo 2), est perpétuellement transformé par le phénomène des plus grandes marées d'Europe. **L'Abbaye de la Lucerne** (photo 3), fondée en 1143, dans la vallée boisée du Thar, sur 5 hectares, est un témoin de l'architecture anglo-normande, entre roman et gothique, l'un des exemples les plus complets d'une architecture prémontrée médiévale en France. **Les falaises de Champeaux et Carolles** (photo 4) sont situées au coeur de la baie du Mont-Saint-Michel, un site d'une grande richesse naturelle qui constitue l'un des premiers sites de migration en France. **L'archipel de Chausey** (photo 5) dans la baie du Mont-Saint-Michel, où se mêlent l'air iodé, les belles rencontres et une nature préservé. **User answer:** La Pointe du Roc et la Haute Ville de Granville : https://youtu.be/cJG6OB-9EIk?si=Ap3eJgmTY8WeN052 Le jardin et musée Christian Dior : https://youtu.be/V_UTS2QkKVE?si=3Cr58YaLPhpIf1sS Les plus beaux panoramas sur le Mont Saint-Michel : https://youtu.be/N9ZVMW0AOjg?si=UrKVuJ7ET6tvx7UT Découvrez l'Abbaye de la Lucerne, véritable rareté de l'architecture médiévale : https://youtu.be/bd3EMFaw2Jc?si=GfuHExzR-cNylOLH Spectacle grandiose quand la route se fait submerger dans le havre de la Vanlée : https://youtu.be/1WgX_H_ASvA?si=BM_Gfos6xNNCLNFY L'archipel de Chausey, spectaculaire et précieux à la fois : https://youtu.be/NTVNQNb67AI?si=0AYq0PCL6LI7Pd1p Photo1_Granville_vue_du_ciel_credit_OTGTM_Julie_HURRICANE.JPG

			Photo2_Le_havre_de_la_Vanlee_vue_aerienne_credit_OTGTM_Marie_Claude_VERGNE.JPG Photo3_L_Abbaye_de_la_Lucerne_credit_OTGTM_Laury_DESVARAINN.JPG Photo4_Falaises_de_Champeaux_et_Carolles_Baie_du_Mont_Saint_Michel_credit_OTGTM_Honorin_HAMARD.JPG Photo5_Chausey_credit_OTGTM_Titouan_FICET.JPG
0.7. Description de la destination	✓	✓	**User answer:** Granville Terre et Mer est situé au coeur de la baie du Mont Saint Michel, dans le département de la Manche en Normandie. Avec ses paysages grandioses, ses cabines et plages de sable fin, ses chemins iodés à travers les pré-salés ou le bocage normand, son riche partrimoine culturel et historique forgé dans le sillon des Vikings et des Terre-Neuvas, et la savoureuse association terre-mer de sa gastronomie, la Destination Granville Terre et Mer offre un cadre de vie et de séjour emprunt de partages et de bonheurs simples d'enfance -comme celle vécue par Christian Dior-, au rythme des plus grandes marées d'Europe.
0.8. Votre approche de la durabilité	✓	✓	**User answer:** Vivant au rythme des plus grandes marées d'Europe, dans la baie du Mont-Saint-Michel, classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO, dans le département de la Manche en Normandie, la destination Granville Terre et Mer est désireuse de partager les clés du bonheur qu'elle procure aux visiteurs et aux locaux, tout en veillant à respecter ses richesses naturelles et culturelles encore bien préservées.

			La pêche à la morue à Terre Neuve et l'expansion du tourisme balnéaire au 19ème siècle ont forgé le caractère de ces 32 communes de la destination, qui s'étale sur 42 km de côtes, entre havres, falaises, plages de sable fin, estran et zones humides, et en perdure les traditions. Le Carnaval classé au Patrimoine immatériel de l'UNESCO illustre cette volonté de transmission et la capacité de résilience des acteurs du territoire. De même que l'Archipel de Chausey, quartier de Granville, seul quartier insulaire français vitrine des enjeux de transition, et notamment de gouvernance sur les sujets de maritimité, dont se sont emparés les acteurs de la Destination soucieux de préserver la qualité de vie, d'accueil, tout en atténuant et s'adaptant. CR _ Raison d_être.docx 4.4 Inscription Carnaval de Granville UNESCO.png Zone_UNESCO_baie_du_MSM_2011.pdf
0.9. Récompenses	✓	✓	**User answer:** L'office de tourisme Granville Terre et Mer a renouvelé **le label Qualité Tourisme / Classement catégorie 1** en 2023 (cf : pièce-jointe). L'intercommunalité Granville Terre et Mer, dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial, vise à dynamiser les actions territoriales transverses en matière de Climat Air Energie et d'Economie Circulaire. Elle est engagée dans le **Label Climat-Air-Energie** et **Economie Circulaire,** ainsi que dans un **Projet Alimentaire Territorial** (cf : pièces-jointes). Quelques communes de Granville Terre et Mer sont détentrices des labels **Pavillons Bleu / Villages Patrimoine / Stations Classées**. Granville Terre et Mer est également Terre de jeux 2024**,** et la Ville de Granville est Ville Sportive (cf : pièce-jointe). Le territoire est inscrit dans la zone tampon de la baie du Mont-Saint-Michel (cf : carte en

			pièce-jointe, réactualisée en 2018), **Patrimoine mondial UNESCO**, dont le plan de gestion est en cours de réécriture. Le Carnaval de Granville est également classé au Patrimoine immatériel de l'UNESCO (cf : pièce-jointe). Contrat d_Objectif Territorial signé _ ADEME et CdC GTM.pdf Courrier_labellisation_PAT_signé_GTM.pdf Diplome QT OTIGranville Terre Et Mer.pdf 4.4 Inscription Carnaval de Granville UNESCO.png AP20211105JULLOUVILLE station classée tourisme.pdf 2021_granville.pdf.pdf Synthese_du_jury_CHAMPEAUX.pdf Zone_UNESCO_baie_du_MSM_2018.pdf Villages Patrimoine _ PV AG 01 10 2022.pdf
0.10. Marketing de destination et communication	✓	✓	**User answer:** Estelle Cohier (chargée de communication à l'OTI GTM) - e.cohier@otgtm.fr - 06 43 61 55 96 **User answer:** https://www.tourisme-granville-terre-mer.com/ **User answer:** https://www.facebook.com/granville.terre.et.mer.tourisme/ **User answer:** https://www.instagram.com/granvilleterreetmer.tourisme/

			User answer: https://www.linkedin.com/company/25319649/admin/feed/posts/

Portée de l'évaluation

3

Action			Details
0.11. Champ d'application	✓	✓	**User answer:** L'intercommunalité Granville Terre et Mer, dans la Manche, en Normandie : 32 communes : 1.ANCTOVILLE-SUR-BOSCQ 2.BEAUCHAMPS 3.BRÉHAL 4.BRÉVILLE-SUR-MER 5.BRICQUEVILLE-SUR-MER 6.CAROLLES 7.CÉRENCES 8.CHAMPEAUX 9.CHANTELOUP 10.COUDEVILLE-SUR-MER 11.DONVILLE-LES-BAIN 12.EQUILLY 13.FOLLIGNY 14.GRANVILLE 15.HOCQUIGNY 16.HUDIMESNIL 17.JULLOUVILLE 18.LONGUEVILLE 19.LA HAYE-PESNEL 20.LA LUCERNE-D'OUTREMER 21.LA MEURDRAQUIÈRE

			22.LA MOUCHE 23.LE LOREUR 24.LE MESNIL-AUBERT 25.MUNEVILLE-SUR-MER 26.SAINT-AUBIN-DES-PRÉAUX 27.SAINT-JEAN-DES-CHAMPS 28.SAINT-PAIR-SUR-MER 29.SAINT-PIERRE LANGER 30.SAINT-PLANCHERS 31.SAINT-SAUVEUR-LA-POMMERAYE 32.YQUELON carte_touristique_granville_terre_mer_2025.pdf
0.12. Modifications du champ d'application	✓	✓	**User answer:** RAS (rien à signaler)
0.13. Superficie totale (km2)	✓	✓	**User answer:** 283 superficie_GTM.pdf

1. Gestion de Destination

20

Engagement & Organisation

4

Action			Details
1.1. Chargé / coordinateur de destination durable Une personne s'est vu confier la responsabilité et l'autorité de la mise en oeuvre adéquate de la gestion durable de la destination et de l'établissement de rapports à ce sujet.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Amandine Launay, responsable RSE à l'Office de tourisme Granville Terre et Mer, soutenue par Deborah Le Goff, directrice de l'Office de tourisme Granville Terre et Mer et Candice Doligé, chargée de mission transition écologique au sein de l'intercommunalité Granville Terre et Mer. Cf fiches de poste en pièces-jointes. Amandine est la responsable du dossier Green destinations pour la destination Granville Terre et Mer. C'est elle qui est en relation avec l'organisation. **User answer:** Dans une organisation matricielle (en phase avec la RSE), Amandine agit de manière transversale au sein des pôles accueil et information ; ingénierie ; communication et promotion ; management et RSE de l'Office de tourisme, aux côtés de la direction (Deborah Le Goff, directrice et Christelle Dudouit, directrice adjointe). Cf organigramme OTi ci-joint. Avec la casquette "tourisme", elle agit également aux côtés de Candice Doligé, chargée de mission transition écologique de l'intercommunalité, au sein des deux instances sur la transition (cf page 5 - première réunion réseau des référents). **User answer:** Amandine coordonne le projet de destination durable pour la destination Granville Terre et Mer. Elle est chargée d'impliquer les parties prenantes dans la gouvernance du tourisme responsable au sein de la destination aux côtés de sa direction (office de tourisme, collectivités, habitants, professionnels, visiteurs, associations...).

			Amandine, aux côtés de la direction de l'Office de tourisme, a été associée de près, en 2023-2024, à l'élaboration de la nouvelle stratégie d'équilibre touristique (téléchargeable plus loin), pour mettre en œuvre un plan d'action générale de tourisme durable. Amandine coordonne également la démarche RSE de l'Office de tourisme et participe activement avec l'intercommunalité dans ses actions RSE. Elle est la référente auprès des professionnels du tourisme pour qualifier et accompagner leurs démarches durables. Organigramme Office de Tourisme GTM 2025.jpg Fiche de poste_Amandine Launay.pdf 1.1 Fiche de poste_Candice Doligé.docx 1.1 Fiche de poste_Deborah Le Goff.pdf Première réunion réseau des référents _ 23_09_18.pdf
1.2. Structure responsable de la gestion Une organisation ou une structure de gestion adéquatement financée est chargée de coordonner et de promouvoir le développement et la gestion du tourisme durable. Elle travaille avec une série d'organismes pour assurer la gestion de la destination et suit les principes de durabilité et de transparence dans ses opérations et transactions.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Yes **User answer:** La compétence tourisme est attribuée à l'intercommunalité** qui a délégué l'élaboration et le pilotage de sa politique touristique à l'Office de tourisme dans le cadre d'une convention d'objectifs (cf convention 2025-2030 en PJ). L'Office de tourisme est administré par un comité de direction, aussi appelé Codir. Ce dernier comprend 19 membres titulaires et 19 suppléants, désignés et répartis en deux collèges : élus, professionnels du tourisme (cf statuts *EPIC tourisme). L'Office de tourisme assure la coordination et la promotion du développement et de la gestion du tourisme durable sur la destination, en collaboration avec une série d'organismes partenaires. Il définit et pilote la stratégie touristique pour le compte de l'intercommunalité. Pour cela, son budget est composé à 86% du reversement intégral de la taxe de séjour et d'une subvention annuelle par

l'intercommunalité. Il travaille au niveau supra avec le comité régional du tourisme de Normandie (Normandie Tourisme) et l'agence d'attractivité départementale (Attitude Manche).

L'intercommunalité est également compétente sur la transition énergétique, l'urbanisme, les mobilités, l'économie, la gestion des déchets, la préservation de la qualité des eaux de baignade, les risques d'inondations, l'entretien des voies communales et des chemins de randonnée, etc (cf statuts + organigramme GTM).

**EPIC : Un établissement public industriel et commercial.*

***EPCI : Établissement public de coopération intercommunale*

User answer:

Depuis 2019, l'Office de tourisme (OTi) Granville Terre et Mer (GTM) s'est réorganisé pour dégager des ressources sur le sujet du tourisme durable, convaincu qu'il convenait d'être déjà un minimum exemplaire avant d'animer la destination en ce sens. En 2021, l'Office de tourisme a intégré le projet régional d'accompagnement de la Fédération des Offices de Tourisme normands (OTN), pour structurer sa démarche de développement durable et de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) - démarche récompensée par Green Destinations dans la catégorie "Gouvernance, Relance et Résilience" (cf attestation de participation). Un cadre qui implique désormais l'ensemble de l'équipe de l'OTi dans sa politique RSE (cf présentation membres). L'Office de tourisme a réalisé un bilan RSE 2024 (cf ci-joint) et met à jour chaque année un tableau de bord. L'OTi réalise chaque année une infographie de destination durable qui met en lumière les projets de l'année. Ces deux supports viennent compléter le rapport d'activité de l'OTi déjà existant : youtu.be/f3N6H-7ulXc.

Par ailleurs, dans le cadre de la marque Qualité Tourisme (devenu à présent Destination d'Excellence), une fiche action récapitulative et des fiches procédures propres au développement durable ont également été réalisées (cf ci-joint FPDD 1-2-3). Elles permettent à chaque nouvelle recrue de comprendre la politique RSE interne. De même que le livret d'accueil récemment réalisé (cf ci-joint).

			GTM _ Organigramme _ 2025_04_01.pdf STATUTS_GTM_2022.pdf Statuts EPIC Tourisme en date du 20.07.2020.doc LIVRET ACCUEIL OTI 2025.pdf Présentation membres OTI GTM.pdf FPDD3 _ Sensibilisation des visiteurs au DD _ 2025.docx FPDD2 _ Mobilisation et sensibilisation des pros au DD _ 2025.docx FPDD1 _ Mobilisation et sensibilisation au DD en interne _ 2025.docx Bilan RSE OTI 2024.pdf Attestation de participation _ accompagnement RSE _ OTI Granville Terre et Mer.pdf 2025_TOURISME_CONV_OBJECTIFS ET MOYENS OTI 2025 2030.pdf
1.3. Le responsable et l'équipe sont formés La personne ou l'équipe responsable du développement et de la gestion de la destination dispose d'un personnel suffisant et d'une formation et/ou d'une expérience adéquate en matière de durabilité.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Deborah, Amandine et Candice constituent l'équipe restreinte de pilotage pour le suivi Green destinations sur GTM. Elles ont participé à plusieurs Fresques et ont suivi des formations climat avec l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD) cf support ci-joint. Elles sont à l'initiative de la revue de projet transition écologique et du groupe de référents transition écologique (cf infographie + tableau programmes). Après une expérience au sein d'une agence réceptive spécialisée dans le slowtourisme, une

expérience en tant qu'adjoint territorial d'animation au sein d'une intercommunalité et une expérience de 5ans chez Tourisme Bretagne, Amandine intègre l'Office de tourisme GTM en 2022 (cf CV en PJ). Portfolio : https://amandinelaunay.fr/ - https://fr.linkedin.com/in/amandine-launay-749a60a0.

Deborah Le Goff, directrice de l'Office de tourisme GTM a travaillé depuis plus de 20ans pour des Organismes de Gestion de Destination -au niveau départemental, puis régional sur des sujets d'encadrement et animation des acteurs, ainsi que dans un ESAT de transition - (cf CV en PJ) : https://fr.linkedin.com/in/deborah-legoff-manager

Candice Doligé, chargée de mission transition écologique à l'intercommunalité GTM été auparavant chargée d'études planification au sein de la direction interrégionale de la mer sud atlantique sur l'élaboration du plan d'action du Document Stratégique de Façade : https://fr.linkedin.com/in/candice-dolig%C3%A9-405654161

User answer:

Deborah Le Goff, directrice à l'Office de tourisme GTM, a été formée déjà il y a plus de 20ans aux enjeux d'un tourisme responsable au cours de sa dernière année d'étude en Angleterre dans le cadre d'un double diplôme ERAMSUS BA Tourism Studies et IUP Marketing et Management des services appliqués au tourisme, Deborah Le Goff a obtenu son diplôme à Sciences Politiques Rennes (Grade Master Gouvernance des Métropoles, Affaires publiques et Maritimité) sur le sujet de gouvernance des territoires littoraux en lien avec les enjeux de transition l'année dernière.

Amandine Launay, responsable RSE à l'Office de tourisme GTM a suivi une licence professionnelle en écotourisme à l'ESTHUA d'Angers en 2015 après avoir obtenu un BTS Tourisme au Lycée Jeanne d'Arc de Rennes en 2014. Elle est à présent animatrice pour La Fresque du Climat (cf attestation d'animation pour le camping Lez-Eaux).

Candice Doligé, chargée de mission transition écologique au sein de l'intercommunalité. Candice a suivi une formation de master dédié à la gouvernance de la transition écologique dans un institut d'études politiques (IEP de Bordeaux).

			INFOGRAPHIE programmes et acteur 01_24 2.pdf CV Le GOFF Deborah.pdf.pdf CV Amandine Launay.pdf Attestation fresque du climat Camping Lez_Eaux.pdf ANBDD _ Support général module 2 GTM avec partie ICU.pdf Tableau programmes transition éco GTM.pdf
1.4. Participation des parties prenantes L'organisme ou la structure de gestion de la destination implique la société civile et les secteurs privés et publics dans la gestion durable de la destination.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** La voix des acteurs est entendue au sein de l'Office de tourisme par son comité directeur (cf critère 1.2). Il intègre aussi la consultation régulière des habitants et acteurs privés par le biais d'ateliers et sondages en ligne (cf enquête habitants en PJ*). La création d'une dynamique d'ambassadeurs en a émergé, engagés bénévolement au travers d'un manifeste (en pièce-jointe*) qui intègre les valeurs durables de la destination. Le conseil local des acteurs-habitants initialement prévu au sein de GTM (cf note lancement ci-joint) a été mis en suspens faute de ressource humaine pour le piloter. Son intérêt reste valide mais rien n'a été engagé pour le moment. En attendant, le nouveau Schéma d'équilibre touristique prévoit d'élargir la gouvernance pour le suivi et l'évaluation de la politique touristique (cf action 43 en PJ), une première étape avec la création d'un club d'ambassadeurs Granville Terre et Mer. Un de ces ambassadeurs pourrait par la suite intégrer le conseil local des acteurs-habitants. Les collectivités consultent règlementairement les habitants. Granville a lancé une plateforme de participation citoyenne participons-granville.fr, un espace dédié à la démocratie locale qui permet de participer aux projets de la collectivité. Du côté de l'intercommunalité, une

			concertation finale est en cours pour le Plan climat du territoire (cf PJ). D'autres initiatives ponctuelles permettent une meilleure gouvernance locale (cf GALPA & Copil Granville-Chausey en PJ). 1.4 2021_01_15 _ CR comité de pilotage Chausey _2_.pdf 1.4 Enquete image_Habitants_pour les elus_OT_GTM_2020.pdf TR Enquete habitants.png Manifeste Ambassadeurs 2025.pdf GALPA De Havres en Baie_Synthèse.pdf Fiches action 43 _ Schema equilibre touristique.pdf Concertation_publique_Plan_climat.jpg Note_lancement_comité_local_granvilleterreetmer.pdf

Planning & Développement

5

Action			Details
1.5. Inventaire des atouts de la destination La destination dispose d'un inventaire de ses atouts et attractions touristiques, y compris les sites naturels et culturels.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** 2021 pour les diagnostics urbanisme / 2024 pour le diagnostic tourisme **User answer:**

			Le cabinet ID-Tourisme a accompagné la destination Granville Terre et Mer dans sa commande de diagnostic de destination en 2023-2024 (cf diagnostic schéma équilibre touristique). L'inventaire a été réalisé sur la base du référentiel Green destinations et s'est basé sur des analyses bibliographique, des entretiens individuels et des ateliers de concertation. Le document proposé par Green Destinations : GD Tourism Impact Assessment worksheet GDS a également été complété (cf pièce-jointe). En parallèle, deux diagnostics ont été réalisés dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : - sur le volet patrimoine et architecture afin d'identifier le patrimoine protégé et labellisé ; le patrimoine non protégé et l'architecture contemporaine (cf diagnostic architectural et patrimonial). - sur les espaces naturels remarquables (cf chapitre 2 de l'Etat initial de l'environnement). Ces documents viennent mettre à jour les informations du dernier diagnostic réalisé en 2015 par le cabinet Somival (cf diagnostic tourisme GTM). GD Tourism Impact Assessment worksheet GDS VF.pdf Diagnostic_Tourisme_GTM_2015.pdf Etat Initial de l_Environnement_2021_06.pdf Diagnostic architectural et patrimonial.pdf _GRA_ Diagnostic schéma équilibre touristique VF.pdf
1.6. Evaluation des impacts liés au tourisme La destination a réalisé une évaluation de l'impact du tourisme analysant les	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Chausey - Étude de Fréquentation : 2023 / Diagnostic de destination : 2024

conséquences et les risques liés au tourisme sur l'environnement naturel, culturel et socio-économique et sur les atouts de sa destination.			**User answer:** GTM a commandé un diagnostic de destination intégrant la mesure d'impact sur celle-ci. ID-Tourisme, en concertation avec Murmuration ont évalué l'impact du tourisme à partir d'analyses bibliographiques, de récolte et d'analyse des données clés de l'offre touristique globale, d'ateliers de concertation sur la gestion de la destination (cf page 91 du diagnostic), sur la nature et les paysages (cf page 108 et 113), sur la gestion des déchets (cf page 134), sur l'environnement et le climat (cf page 142), sur la culture et les traditions (cf page 161), sur le social et l'économie (cf pages 175 à 180). Dans le cadre du nouveau Schéma d'équilibre touristique, la mesure régulière de ces impacts est souhaitée (cf action 51 en PJ) et une méthode d'évaluation vient d'être initié et validé par le comité de pilotage du Système d'Information Géographique (SIG) de l'intercommunalité (cf critère 1.15) Pour appréhender l'évolution des fréquentations dans l'archipel de Chausey depuis 2013, la ville de Granville et l'intercommunalité, en lien étroit avec le Conservatoire du Littoral, ont lancé en mars 2023 une étude sur la fréquentation de l'archipel de Chausey (cf synthèse étude Chausey en PJ). Le document proposé par Green Destinations : GD Tourism Impact Assessment worksheet GDS a également été complété (cf pièce-jointe). GD Tourism Impact Assessment worksheet GDS VF.pdf Synthese_Etude_Chausey.pdf _GRA_ Diagnostic schéma équilibre touristique VF.pdf Fiches action 51 _ Schema equilibre touristique.pdf
1.7. Politique ou stratégie de gestion de la destination La destination dispose d'une politique ou d'une stratégie de gestion à jour, accessible au public et pluriannuelle, qui aborde les questions	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** 2024 **User answer:**

environnementales, sociales, culturelles et économiques. La politique est adaptée à l'échelle de la destination, développée avec l'engagement des parties prenantes et basée sur les principes de durabilité. Elle est liée aux politiques et aux actions de développement durable plus larges de la destination et les influence.

Il existe un projet de territoire rédigé par l'intercommunalité, crée dans le cadre de la première mandature, remis à jour en 2021 par les nouveaux élus (cf pièce-jointe).

Chaque acteur est invité à le décliner à son échelle, les collectivités de l'intercommunalité se l'approprient selon leurs compétences, et chacun est invité à le décliner. L'intercommunalité le décline en projet de mandat. L'Office de tourisme (cf page 17 du schéma touristique) et 8 Milles Nautic inscrivent leur action dans le cadre de ce projet de territoire adopté au sein de chaque collectivité.

Une large communication est faite pour y associer les autres acteurs du territoire, notamment la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA), la Chambre d'agriculture (CA), les entreprises privés, les associations, les syndicats comme le Syndicat de Mutualisation de l'eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin (SMPGA), le Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise (SMAAG), et le Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDEAU50). Des travaux sont également aussi conduits en transversalité.

User answer:

Pour répondre aux ambitions du projet de territoire, l'intercommunalité encourage la coopération et la transversalité. En interne, un groupe d'acteurs référents pour les programmes de la transition écologique s'est formé afin que les enjeux de chacun soient connus et partagés (cf infolettre-Juillet-2023). En externe, un groupe de travail "eau potable" s'est formé à l'initiative du SMPGA (cf pièce-jointe). Il réunit les deux intercommunalités sur lesquels il intervient, ainsi que les Offices de tourisme concernés afin de partager des ambitions communes.

L'intercommunalité a également mis en place des ateliers de concertation avec des entreprises d'une zone d'activité pour mener en commun des actions de transition écologique (ex FP_GTM note territoire en PJ).

User answer:

Le déploiement d'une politique globale d'aménagement durable avec notamment :

- le Plan Climat, au sein duquel les parties prenantes du territoire ont participé à l'élaboration via des ateliers et portent également des actions. Et la mise en place de la démarche territoire engagé pour la transition écologique (Volet Climat Air Énergie et Economie Circulaire) pour l'action directe de l'intercommunalité, dans le cadre d'un contrat sur 4ans avec l'Agence de transition écologique (ADEME) en concertation avec les acteurs du territoire et les habitants (cf concertation en PJ)

- la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par l'intercommunalité en concertation avec les acteurs du territoire et les habitants : granville-terre-mer.fr/habitat-urbanisme/urbanisme/plan-local-d-urbanisme-intercommunal-plui.html, ainsi que le RLPi via une enquête (cf PJ)

- le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui associe les acteurs du territoire via des ateliers d'élaboration (cf résultats de la consultation en PJ)

- le Projet Alimentaire Territorial (PAT) en concertation avec les acteurs du territoire et les habitants par le biais de 7 ateliers thématiques : pat.granville-terre-mer.fr/fr/le-projet-alimentaire/qu-est-ce-que-le-pat/historique-du-projet

- le Plan de Mobilité Simplifié (PMS) en concertation avec les acteurs du territoire et les habitants

2023.05.09___Analyse_des_resultats_de_la_consultation_PLPDMA_EC.pdf

Projet de territoire 2022_2030.pdf

SCHEMA TOURISTIQUE technique avec axe 3 avec fiche actions.pdf

PjT_ annexe 2_orientations stratégiques.pdf

			Infolettre_Juillet_2023.pdf PjT_ annexe 1_ intro_ambition_enjeux.pdf Concertation plan climat 2025.pdf FP_GTM_Note_territoire_250113.pdf Groupe de travail eau potable.pdf 2024_06_RLPi_EnquetePublique.pdf
1.8. Plan d'action pour le tourisme La destination a développé avec l'engagement des parties prenantes un plan d'action touristique annuel, le met en œuvre et le rend disponible au public. Ce plan, adapté à l'échelle de la destination, repose sur les principes de durabilité et comprend des objectifs, des actions, des mesures, des responsabilités et une planification temporelle.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** 2024 **User answer:** Entre 2019 et 2023, pendant la crise sanitaire mondiale, les nuitées touristiques sur la destination ont été relativement stables reflétant une forte dépendance au tourisme local et régional. Cette situation est accentuée par la densité des hébergements, majoritairement situés sur le littoral et constitués de résidences secondaires, créant une forte pression foncière qui peut mettre à mal l'hospitalité du territoire pour les actifs, dont les jeunes qui restent une préoccupation partagée à l'échelle du département de la Manche. Face à ces défis, l'intercommunalité a adopté en 2024 son nouveau Schéma d'équilibre touristique piloté par l'Office de tourisme pour les 5 prochaines années (2024-2030). Ce schéma s'appuie sur les critères Green destinations et est envisagé comme une balance entre deux axes majeurs : la préservation et la valorisation des ressources locales et la maîtrise du développement et de la promotion des offres touristiques et de loisirs. Le plan d'action 2025 de l'Office de tourisme qui en découle a été validé en décembre de cette année, avec pour objectif de renforcer sa mission dans l'animation et la coordination des socioprofessionnels, et plus particulièrement dans l'accompagnement des socioprofessionnels

au tourisme responsable (cf pièce-jointe).

Chaque année, aux rencontres des acteurs du tourisme de GTM, entre 100 et 150 acteurs locaux se réunissent autour d'ateliers thématiques. Le bilan des dernières rencontres est disponible ici.

User answer:

Le Schéma d'équilibre touristique a été élaborée avec l'ensemble des parties prenantes : élus, professionnels du tourisme, commerçants, entreprises, habitants dans la continuité des concertations régulières (cf page 24 du diagnostic téléchargé au critère 1.6).

Plusieurs RDV ont été organisés en 2023 et 2024 dont un atelier avec l'ensemble des services de l'intercommunalité ainsi qu'un autre avec les professionnels du tourisme : tourisme-granville-terre-mer.com/espace-pros/actualites/penser-le-bien-etre-des-habitants-dans-le-developpement-touristique/. Des entretiens individuels avec différents élus des collectivités et/ou de l'intercommunalité ont également été organisés.

Une enquête habitants a été renouvelée du 1 septembre au 3 octobre 2023 et une soirée spéciale "restitution d'enquête" a été organisée par l'Office de tourisme le 24 avril 2024 (cf enquête, invitation et restitution en pièces-jointes).

L'articulation avec les stratégies supra-territoriales a été opérée : rendez-vous avec les directions et contributions partagées aux stratégies respectives (ex : Normandie Tourisme et Attitude Manche).

Tous ces documents stratégiques propres à l'Office de tourisme sont présentés et validés en codir et conseil communautaire, puis disponibles en libre d'accès sur l'espace professionnel du site web 'Espace pro' ici.

PA OTI 2025.pdf

VF _ Restitution enquête habitants.pdf

			Enquête habitants.png invitation_4es_rencontres_professionnels_acteurs_tourisme_gtm.jpg
1.9. Transparence et application L'élaboration de la planification des destinations est menée en étroite consultation inclusive avec les parties prenantes et le public. Les règlements et décisions en matière de planification sont communiqués et appliqués publiquement.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Depuis le 01/01/2018, la compétence « élaboration de documents d'urbanisme » est devenue intercommunale. Avec cette prise de compétence, l'intercommunalité s'est lancée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Entre 2018 et 2025, de nombreuses réunions publiques, articles dans les magazines communautaires et les bulletins municipaux, publications officielles et articles de presse ont permis d'informer le public des différentes phases de l'élaboration du PLUi, et plusieurs centaines de demandes sont parvenues à l'intercommunalité par mail, par courrier, ou via les registres disponibles dans les collectivités du territoire et au pôle urbanisme de Bréhal. Par délibération en date du 6 février 2025, le conseil communautaire de Granville Terre et Mer a procédé au 1er arrêt du projet de PLUi et au bilan de la concertation (cf PJ). L'arrêt de projet marque la fin de la concertation préalable et le début de la phase administrative. Les habitants du territoire seront invités à donner leur avis sur le projet de PLUi lors d'une enquête publique envisagée à l'été 2025. **User answer:** Les modalités de communication sont les suivantes conformément à la délibération : - Une page du site internet de l'intercommunalité dédiée à l'élaboration du projet de PLUi permet de centraliser l'ensemble des informations : https://www.granville-terre-mer.fr/habitat-urbanisme/urbanisme/plan-local-d-urbanisme-intercommunal-plui.html - Des articles édités dans le magazine de GTM - Des évènements ouverts au public relatifs à l'élaboration du PLUi (réunions d'informations, ateliers ou réunions thématiques, expositions) annoncés par un avis édité sur le site internet

			dédié de l'intercommunalité et dans au moins un journal local. - Des panneaux d'expositions mis en place à chaque étape de la procédure dans les locaux de l'intercommunalité mais aussi à travers une exposition itinérante. - Au moins quatre réunions publiques organisées - Des supports pédagogiques - Des ateliers participatifs pour découvrir et redécouvrir le territoire et ses enjeux - Le public peut faire connaître ses observations au fur et à mesure en les consignant dans un registre de concertation ouvert à cet effet au siège et dans des mairies. 2025.02.06 _ Bilan de la concertation préalable PLUi.pdf

Gestion des visiteurs

5

Action			Details
1.10. Suivi des visiteurs Les caractéristiques, le volume, les activités et les préférences des visiteurs sont surveillés et font l'objet de rapports publics.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** 2024 **User answer:** Le contrôle des visiteurs est principalement effectué par le biais de Flux Vision Tourisme (cf Késako en PJ) qui est une solution développée par Orange et coconstruite avec le réseau ADN Tourisme. Elle présente une gamme de services centrés autour de la production d'indicateurs de mobilité à partir de l'analyse du déplacement des personnes via le réseau mobile. Trois grandes familles d'indicateurs sont définies : 1. Fréquentation Nocturne (nuitées, départs et durée de séjour) / 2. Fréquentation Diurne (entre 06H et 00H, par pas de 2H, durée de présence et récurrence de visite) / 3. Mobilité (entre les nuitées de la zone d'observation et les zones de présence en journée, entre la zone de présence en journée sur la zone d'observation et le lieu de nuitée veille et soir). Cf 2024 FVT GTM Normandie Tourisme réalise chaque année un bilan de fréquentation touristique (cf bilan

			2024). L'OTi suit la typologie des demandes et visiteurs dans ses bureaux d'accueil et en Hors Les Murs (HLM) lorsque les conseillers en séjour se déplacent sur des sites stratégiques pour aller au-devant des visiteurs (ex : marchés, plages) d'avril à septembre (cf typologie des demandes et visiteurs 2024). Afin de mieux comprendre les attentes et les comportements des visiteurs qui séjournent en Normandie, Normandie Tourisme lance une grande enquête à partir de mars 2025, en partenariat avec les agences départementales d'attractivité, ainsi qu'avec 28 Offices de Tourisme partenaires, dont l'OTi GTM. **User answer:** Le bilan de fréquentation annuel et l'analyse de saison sont disponibles et consultables sur l'espace professionnel de l'office de tourisme, et communiqués annuellement à la presse > https://www.tourisme-granville-terre-mer.com/espace-pros/chiffres-donnees-etudes/. Le tableau interactif Flux Vision Tourisme est disponible sur : https://public.tableau.com/app/profile/meignen/viz/FluxVision2024-Granvillais/FLUXVISIONTOURISME2024-MANCHEAttitudeManche 2024 FVT GTM.pdf Typologie des demandes et visiteurs 2024.pptx 1.10 Flux_Vision_Tourisme_Késako.docx Bilan 2024 fréquentation touristique en Normandie.pdf
1.11. Satisfaction des visiteurs La satisfaction des visiteurs quant à la qualité et à la durabilité de l'expérience de la destination est contrôlée et fait l'objet d'un rapport public. Si nécessaire, des mesures sont prises en réponse.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** 2024 **User answer:**

Depuis sa création, l'Office de Tourisme Granville Terre et Mer s'inscrit dans une démarche de suivi Qualité (label Qualité Tourisme à renouveler tous les 5 ans) récemment rebaptisée Destination d'Excellence.

Dans ce cadre, plusieurs indicateurs font l'objet d'un suivi, dont la satisfaction des visiteurs qui est mesurée d'une part par un questionnaire (cf questionnaire 2025) à compléter à l'occasion de leur passage au sein des Bureaux d'informations Touristiques (197 questionnaires ont été récoltés du 01/01 au 31/12/24) ainsi que lors des échanges par mail ; et d'autre part via les avis Google (cf avis Google en PJ).

Une synthèse annuelle des résultats est communiquée en interne (cf Bilan outils satisfaction 2024). Le rapport est en ligne sur le site pro de l'OTi.

Les autres indicateurs qualité collectés (fichiers Excel interne) :

Un cahier des remarques orales ;
Un cahier des incidents en interne

Et

2 réclamations traitées en 2024 (cf traitement réclamations)

L'archipel de Chausey (2025) : Un questionnaire de satisfaction de l'archipel de Chausey sera administré par la compagnie maritime "Vedettes Jolie France" en 2025. Nous aurons accès aux résultats dont notamment aux réponses à la question "comment évaluez-vous votre journée/séjour sur l'île ?".

User answer:

Chaque "réclamation" fait l'objet d'un protocole de suivi (cf fiches MODQ en PJ).

Exemple : Dernière réclamation en juillet 2024 : Plainte sur le mauvais état du musée-aquarium Le Roc des curiosités et sur les bien-être des animaux s'y trouvant (cf : Mme DIOURON -

			pièces-jointes). A noter : Le Roc des curiosités vient d'être repris par un jeune couple et des travaux de rénovations sont en cours. Questionnaire de satisfaction 2025.docx MODQ06 _ Courrier ou mail de réponse au réclamant.pdf MODQ05 _ Courrier ou mail de transmission de la réclamation au prestataire.pdf Bilan outils satisfaction 2024 OK1.pptx FPQ3 _ Traitement des réclamations visiteurs.docx Avis_google_OTGTM.docx 02.08.2024 _ Réponse du Roc à Mme DIOURON.pdf 22.07.24 _ Réponse OT à Mme DIOURON.pdf
1.12. Gestion de la pression des visiteurs La destination dispose d'un système de gestion des visiteurs qui est régulièrement révisé. Des mesures sont prises pour gérer le volume et les activités des visiteurs, et pour les réduire ou les augmenter si nécessaire à certains moments et dans certains lieux, en tenant compte et en équilibrant les besoins de l'économie, de la communauté, des cultures et de l'environnement locaux.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** 2024 **User answer:** Afin d'éviter les nuisances, la destination adapte la promotion du territoire pour une meilleure gestion des flux dans l'espace (cf action 36 du schéma touristique). L'archipel de Chausey : Mise en place d'indicateurs de capacité de charge Sur la base des données d'embarquement fournies par les compagnies maritimes, mais aussi des observations et comptages réalisés par les différents intervenants sur le site, une augmentation significative de la fréquentation a été constatée ces dernières années. L'étude a révélé une préoccupation commune concernant l'impact des pics de fréquentation sur le milieu naturel,

soulignant la nécessité de réguler ces flux. D'autres indicateurs représentatifs de l'influence de la fréquentation sur l'archipel, comme les volumes d'eau potable consommés, la fréquentation nautique, la qualité des eaux conchylicoles, ont été élaborés au cours de cette étude. Ils font l'objet d'un suivi régulier par les services de la ville de Granville.

Le Havre de la Vanlée : le Syndicat Mixte Littoral Normand, dans le cadre de l'animation du site Natura 20000 « Littoral Ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou », a relevé comme sujet prioritaire pour 2025 une pression dû au stationnement à certains moments de l'année qui engendre le tassement/écrasement des végétations de prés salés sur le site naturel (cf DOCOB Natura 2000 + CR GTM_N2000 + invitation concertation parties prenantes).

User answer:

L'OTi fait la promotion de sites et activités méconnus dans son guide touristique et dans le discours à l'accueil pour répartir la pression touristique sur l'ensemble du territoire (cf action 36 schéma touristique). L'OTi renforce les atouts de la destination en hors saison : tourisme-granville-terre-mer.com/seniors-hors-saison/ - tourisme-granville-terre-mer.com/duo-hors-saison/ - tourisme-granville-terre-mer.com/famille-hors-saison/ (cf action 35).

Une stratégie visant à définir la capacité de charge de l'archipel de Chausey est dorénavant mise en place, accompagnée par une charte de régulation de la fréquentation. La charte a été mise en œuvre à compter du 01/07/24 pour une année expérimentale. Le comité de suivi de la charte s'est exprimé en faveur de sa reconduction (cf projet charte Chausey). Les indicateurs de capacité de charge définis dans le cadre de l'étude permettront d'ajuster la charte en fonction des observations faites durant la saison estivale (cf fiches indicateur). La collecte et le traitement des données aura lieu chaque année pour une durée de 3mois. La définition des seuils et mesures de gestion par un arbitrage politique aura lieu courant 2027 (cf diapo comité de suivi 18/09/24 – page 11).

Pour le Havre de la Vanlée, l'animatrice du site Natura 2000 a consulté individuellement les acteurs concernés par la problématique de stationnement. Elle prévoit d'organiser un groupe de concertation d'ici peu (cf compte-rendu de la réunion du 11.03.2025).

Fiches action 36 _ Schema equilibre touristique.pdf

			DOCOB Natura 2000 Havre de la vanlee.pdf _GRA_ Diagnostic schéma équilibre touristique VF.pdf Diapo_CS_18_09_2024.pdf 20250311_CR_GTM_N2000.docx CM_2024_06_25_Projet_charte_Chausey.pdf Fiches_Indicateur_CC_Chausey.pdf Invitation concertation parties prenantes _ GT Canalisation fréquentation Havre de la Vanlée.pdf 2025 Schema d Equilibre_54 action 35.pdf
1.13. Gestion des visiteurs sur les atouts touristiques de la destination. Une gestion adéquate des visiteurs et des flux de visiteurs est appliquée pour optimiser les impacts du tourisme au sein et autour des atouts naturels et socioculturels de la destination. Le système de gestion fait référence aux caractéristiques, à la capacité et à la sensibilité de ces atouts.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Le Schéma touristique (+ cartes projet en PJ) attestent d'une gestion des visiteurs sur les atouts de la destination. A l'échelle de la baie du Mont-Saint-Michel, un plan de gestion UNESCO est en cours. Une de ses ambitions est de veiller à une meilleure gestion des flux touristiques (cf Conseil orientation établissement public MSM pages 10-13). Des éco-compteurs sont mis en place sur certains sites de la destination afin de mesurer le nombre de visiteurs et de prendre de mesures de protection ou d'aménagement si cela s'avérait nécessaire : à l'initiative de l'intercommunalité (cf Analyse_freq_5sites 2024 – conclusion page35)

			à l'initiative d'Attitude Manche sur deux sites naturels : 1 à Carolles (sur le sentier côtier) > 46 460 piétons en 2024 et 1 à Bouillon (proche de la Mare de Bouillon) > 8 190 piétons en 2024 Des visites seront bientôt en place dans les Villages Patrimoine pour proposer des offres retro-littoral et mieux répartir les flux terre-mer (cf cahier des charges). Les randonnées de GTM sont balisés afin de canaliser les randonneurs, vététistes, cyclistes et cavaliers sur les sentiers, évitant ainsi le piétinement de la végétation (cf Schéma rando). Comme évoqué dans les précédents critères, les flux de visiteurs sur l'archipel de Chausey sont à présent régulier par une charte. Sur l'ensemble des sites Natura 2000, les organisateurs d'évènements souhaitant intervenir sur ces lieux doivent demander une autorisation aux gestionnaires. Conseil d'orientation de l'établissement public du Mont_Saint_Michel_06.04.22.pdf Carte touristique 2026 en projet _1_.pdf Carte touristique 2026 en projet _2_.pdf SCHEMA TOURISTIQUE technique avec axe 3 avec fiche actions.pdf Cahier_des_charges_ANaVP_GTM.docx 2024_GTM_Analyse_Freq_5sites.pdf SCHEMA_ITIN_RANDO_public.pdf
1.14. Comportement des visiteurs sur les sites sensibles	✓	✓	**User answer:** Yes

Des lignes directrices relatives au comportement approprié des visiteurs lors d'événements culturels et sur des sites culturels et naturels sensibles sont élaborées et mises à la disposition des visiteurs, des guides et des voyagistes avant et au moment de la visite.

User answer:

Problèmes comportementaux identifiés

- Le respect des consignes de tri : le service déchets de l'intercommunalité accompagne les établissements et les collectivités en question à travers le Plan Local de Prévention des Déchets Assimilés et Ménagers (PLPDMA) - cf page 52.

- Le piétinement : les sentiers de randonnées ne sont pas toujours empruntés alors qu'ils existent pour éviter le piétinement de la biodiversité avoisinante.

- La surpêche : la pêche à pied de loisirs est une activité de loisir attractive sur le territoire. Les périodes, les quotas et les tailles ne sont pas toujours respectés bien que les paniers des pêcheurs sont de plus en plus conformes (cf Bilan 2022-24 en cours en PJ). Quelques conseillers en séjour volontaires de l'OTi interviennent aux côtés de l'association AVRIL en tant que médiateurs sur les sites de pêche principaux en période de grandes marées, dans le cadre d'un mécénat de compétences.

- Le non-respect des mammifères marins : la présence de personnes à proximité immédiate des animaux perturbe voire écourte leur phase de repos indispensable dans leur cycle de vie. Le GMN invite les communes à adhérer à la charte "Ilot de tranquillité".

- Le stationnement : la forte fréquentation de certains sites, à certaines périodes de l'année (notamment les ponts de mai et entre le 14 juillet-15 août), engendre des problématiques de stationnement sauvage qui peut parfois même porter atteinte à l'environnement naturel du site (ex : Havre de la Vanlée).

User answer:

Les lignes directrices sont mises en avant auprès des visiteurs, des guides et des voyagistes à travers le guide et la carte touristique de la destination (cf : pièces-jointes), le site internet de l'Office de tourisme et sur certains sites fragiles via des panneaux d'information.

Avant la visite : L'Office de tourisme partage entre autres les lignes directrices sur son guide officiel (mis à jour chaque année) à travers une empreinte qui invite à préserver ce qui rend la

destination Granville Terre et Mer unique (cf page 6 du guide touristique).

De nombreux articles sont en ligne sur le site officiel de l'Office de tourisme. Exemple avec la pêche à pied responsable et les espèces menacées sur nos côtes.

Pendant la visite : Le personnel de l'accueil est sensibilisé aux écogestes notamment sur les sites naturels (cf présentation formation saisonniers). Les conseillers en séjour sont formés aux techniques de pêche responsable depuis plusieurs années grâce à l'Association AVRIL. Des panneaux de sensibilisation sur la pêche à pied (quota, tailles) sont présents aux abords des sites de pêche.

Un panneau de sensibilisation et de réglementation sur la Grande Île a été installé à Chausey (cf pièce-jointe) et Jolie France (vedettes qui assurent les traversées vers Chausey depuis Granville) a intégré ces informations dans sa brochure.

Un kit écogestes est disponible et adressé aux hébergeurs pour leurs touristes.

OBSPAPL _ Bilan 2022_2024 _ Document de travail.pdf

VF_Plan_d_action_economie_circulaire_et_PLPDMA.pdf

carte_touristique_granville_terre_mer_2025.pdf

guide_touristique_granville_terre_mer_2025.pdf

1.14 Gtm_Chausey_Panneau_2022_04_13.pdf

2025_04_Présentation formation saisonniers.pptx

Contrôle et Rapport

4

Action			Details
1.15. Indicateurs et surveillance de durabilité Les indicateurs pertinents de la durabilité de la destination, y compris les questions environnementales, économiques, sociales et culturelles et les impacts du tourisme, sont régulièrement contrôlés et font l'objet d'une réponse. Le système de suivi est revu périodiquement.	✓	✓	**User answer:** No **User answer:** 2025 **User answer:** ADN Tourisme a publié un guide des indicateurs du tourisme responsable en juin 2024 (cf PJ) qui est le fruit d'un travail collectif conduit avec (et pour) les membres de son réseau. En sélectionnant une centaine d'indicateurs, pour venir compléter les indicateurs « classiques » de l'observation touristique, ce document a pour ambition de proposer à l'ensemble des acteurs territoriaux une démarche homogène leur permettant de mettre en perspective leurs actions et de disposer d'outils adaptés aux enjeux de la transition du secteur. Il s'inscrit dans la continuité des actions mises en place à l'occasion du Manifeste pour un tourisme responsable . Sur GTM, la ville de Granville et l'intercommunalité, en lien étroit avec le Conservatoire du Littoral, ont lancé en mars 2023 une étude sur la fréquentation de l'archipel de Chausey. Un observatoire pour poursuivre l'étude : après analyse et échanges avec les différents acteurs et élus, une liste de 11 indicateurs à mesurer dans le temps a été préconisée. Ces éléments sont à étudier plus spécifiquement sur le moyen terme, afin de définir une capacité de charge durable de Chausey (cf Fiches_Indicateur_CC_Chausey en PJ). De plus, l'OTi et le service SIG (Système d'information géographique) de l'intercommunalité GTM ont lancé en avril 2025 un projet de préparation à la mise en place d'un observatoire des impacts économiques, environnementaux et sociaux du tourisme sur la destination (cf lancement cadrage en PJ). **User answer:** L'OTi souhaite mettre en place un observatoire des impacts environnementaux, économiques et sociaux du tourisme pour aider aux prises de décision et à la mise en œuvre de la politique touristique. Pour construire l'observatoire des impacts environnementaux, économiques et sociaux du tourisme, l'enjeu interne à GTM est d'arriver à impliquer les différents services métiers qui

produisent ou consomment déjà ces données. Hors GTM, il est nécessaire de nouer des partenariats pour établir un cadre d'échange de données pérenne. Pour toutes les données diffusées en open-data, l'objectif est dans un premier temps d'y voir clair parmi l'offre des différentes plateformes et de se brancher aux sources de données fournissant les indicateurs recherchés, en automatisant et en optimisant les méthodes de récupération des données.

Le livrable principal à constituer est la liste des indicateurs de l'observatoire. Bien qu'une telle liste soit difficilement exhaustive, le projet de mise en place de l'observatoire devra impérativement aboutir et s'arrêter à une première série d'indicateurs qui correspondra à une version 1 en 2025. La liste finale devra écarter les indicateurs pour lesquels les critères d'intégration à l'observatoire ne sont pas respectés (ex : jeu de donnée inexistant, inaccessible, incomplet, produit à échéance trop irrégulière, ou sur un périmètre changeant, ou selon une modélisation instable…).

User answer:

L'archipel des îles Chausey, quartier insulaire de la commune de Granville, est un site protégé de haute valeur environnementale. Son patrimoine naturel est reconnu par sa désignation comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) et Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au sein du réseau Natura 2000, ce qui lui confère le statut d'Aire Marine Protégée.

A la suite de son étude de fréquentation, une stratégie visant à définir la capacité de charge de l'archipel de Chausey a été mise en place, accompagnée par la rédaction d'une charte de régulation de la fréquentation.
L'objectif de la charte est de limiter les pics de fréquentation quotidiens par rapport aux tendances observées, afin de préserver le milieu naturel, offrir de bonnes conditions d'accueil aux visiteurs, garantir la pérennité économique des compagnies maritimes et assurer la tranquillité des résidents.
Les signataires de la charte s'engagent à : Faire respecter les mesures de limitation ; Compléter l'état des lieux de la situation ; Mieux connaître et encadrer la fréquentation globale ; Promouvoir des comportements responsables sur l'archipel.
Mise en place en 2024, la charte a été renouvelée en 2025 (cf : CR 18.09.24).

Pour mesurer la capacité de charge de l'archipel de Chausey, une liste de 11 indicateurs à mesurer dans le temps a été préconisée (cf : Fiches_Indicateur_CC_Chausey).

			compte_rendu_CS_18_09_2024.pdf GUIDE_INDICATEURS_TOURISME_RESPONSABLE SYNTHETIQUE V1.1.pdf Fiches_Indicateur_CC_Chausey.pdf PROJSIG_GTM_2025_008_LANCEMENT_CADRAGE.docx
1.16. Vérification et évaluation Les objectifs et les cibles de la politique et du plan d'action ainsi que les résultats de leur mise en œuvre font régulièrement l'objet d'un suivi et d'une évaluation.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** 2023 **User answer:** Mise en place d'indicateurs par action (cf rapport d'activité OTi 2024 en PJ) et évaluation de la stratégie en 2023 (cf restitution + bilan enquête habitants en PJ). A l'issue du précédent schéma de développement touristique, 2019-2023, pour lequel des objectifs avaient été fixés, mais sans indicateurs précis, une enquête a été réalisée auprès des parties prenantes pour mesurer la perception d'atteinte de ces objectifs : habitants, professionnels du tourisme, entreprises et élus. Plus de 750 répondants au questionnaire, plutôt représentatif de la destination, se sont prêtés à l'évaluation. Les résultats sont disponibles dans le bilan issu du questionnaire, présenté aux habitants et aux acteurs du tourisme à l'occasion d'un atelier habitant organisé le 22/04/2024 et à l'occasion des rencontres du tourisme en novembre 2023. Leçon pour le schéma alors en cours d'élaboration avec une place importante accordée à l'intégration d'indicateurs de réussite et d'avancement dans chaque fiche action, la mise en adéquation avec les critères de Green Destinations et une action en propre sur la création d'un observatoire touristique au service de tous (cf fiche 51 du schéma d'équilibre touristique). Fiches action 51 _ Schema equilibre touristique.pdf

			VF _ Restitution enquête habitants.pdf 2023_Bilan questionnaire Habitants.pdf rapport_activite_OTI_2024.pdf
1.17. Rapport public sur la durabilité Les principaux résultats en matière de durabilité sont communiqués au public au moins tous les deux ans et sont disponibles publiquement sur le site web de la destination.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** 2024 **User answer:** A l'échelle départementale, il existe un rapport de developpement durable : https://www.manche.fr/wp-content/uploads/2022/06/RAPPORT-DEVELOPPEMENT-DURABLE-novembre-2021.pdf Après réflexion il a été convenu de ne pas rédiger de rapport global dédié à la durabilité au sein de la destination Granville Terre et Mer pour ne pas multiplier les rapports existants. L'office de tourisme réalise chaque année un rapport d'activité basé exclusivement sur des actions de tourisme durable. Le rapport 2024 est en ligne ici > https://youtu.be/f3N6H-7ulXc De plus, une infographie de destination durable mettant en avant les projets phares de l'année est réalisée chaque année depuis 2023. La version 2024 est disponible au grand public > https://view.genially.com/67766ca03668ca529b2e79f6/interactive-image-granville-terre-et-mer-destination-durable-2024 Le rapport green destinations 2023 est également en ligne, au côté du rapport d'activité, et de l'infographie pour les professionnels ici > https://www.tourisme-granville-terre-mer.com/espace-pros/office-tourisme/chiffres-rapports-activite/rapport-destination-durable-2023/. Il est prévu une mise à jour de l'article en septembre avec le rapport green destinations 2025. Par ailleurs, il a été acté de créer deux vidéos intuitives qui présentent : Le Plan Climat de Granville Terre et Mer : https://youtu.be/BtSjB7uZhpU

			Le Schéma d'Equilibre Touristique de Granville Terre et Mer : https://youtu.be/Sp0ybWFkD4Y rapport_activite_OTI_2024.pdf
1.18. Plaintes contre la conformité La destination dispose d'un système pour traiter les plaintes internes et externes concernant la conformité aux critères des Destinations vertes. Les plaintes sont enregistrées et des mesures correctives efficaces sont prises pour éviter qu'elles ne se reproduisent.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Les plaintes s'enregistrent de la même façon que les satisfactions (cf critère 1.11). Les remarques sont extraites des remarques orales retranscrites dans un tableau Excel (cf traitement des réclamations visiteurs). Par ailleurs, d'autres plaintes peuvent survenir par courrier. C'était le cas de la plainte de l'association Les Amis de la côte des Havres concernant le stationnement sauvage au Havre de la Vanlée. Dans ce cas, l'intercommunalité répond systématiquement en retour, par courrier (cf lettres de reclamation et de réponse en PJ). **User answer:** Sur la qualité des services généraux de la destination, les réclamations reçues sont transmises, bien souvent, à la commune ou à l'établissement concerné pour apporter une réponse à la personne qui a formulé la réclamation et ainsi apporter une action corrective dans la mesure du possible. Sur la filière mobilité douce, Suricate est une plateforme qui permet à chacun de signaler des problèmes sur les chemins de randonnées (pédestre et cyclo). L'intercommunalité reçoit les notifications et fait ensuite le relais auprès des services concernés : service technique (entretien des chemins), balisage (comité départemental). https://sentinelles.sportsdenature.fr/ FPQ3 _ Traitement des réclamations visiteurs.docx

			2025.02.02 Lettre ACDH à GTM_surfréquentation La Vanlée.pdf Réclamation au Havre de la Vanlée _ Stationnement sauvage dans les dunes.pdf

Conformité légale & éthique

2

Action			Details
1.19. Code éthique et corruption La destination a mis en place et met en œuvre un code éthique, y compris des directives contre la corruption et les pots-de-vin et pour la protection des dénonciateurs, pour sa direction et les autres membres du personnel.	✓	—	**User answer:** Yes **User answer:** L'Agence française anticorruption (AFA) est un service à compétence nationale créé par la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. L'AFA a établi des recommandations destinées à aider les personnes morales de droit public et de droit privé à prévenir et à détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêts, de détournement de fonds publics et de favoritisme. La destination se conforme aux règles en la matière. **User answer:** Conformément à ses obligations, GTM a désigné un référent déontologue pour les agents et fera de même au prochain conseil pour ses élus. GTM a diffusé le guide "Agents publics : les risques d'atteintes à la probité concernant les cadeaux et invitations" par l'Agence Française Anticorruption pour sensibiliser les élus et agents à cette question. Le guide remis aux élus de GTM souligne page 37 la charte élu : calameo.com/read/0048500258bf3156bf039?page=1. Le document national a fait l'objet d'un

			mail dédié à l'ensemble des élus de l'intercommunalité. 1.19 GuideCadeauInvitation_AFA.pdf
1.20. Concurrence loyale et marchés publics La destination respecte toutes les lois applicables aux marchés publics et récompense les contrats sur la base de la qualité, du prix et des aspects de durabilité.	✓	—	**User answer:** Yes **User answer:** Parmi les obligations auxquelles sont soumis les acheteurs : - la prise en compte des préoccupations de développement durable dans la définition des besoins, dans le respect des principes généraux de la commande publique ; - le respect des obligations issues de la loi Climat et résilience ; - pour certains acheteurs, l'adoption et la publication d'un schéma de promotion des achats publics socialement responsables SPASER. - des obligations sectorielles : = sur l'obligation d'acquisition de bien issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées : loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 (article 79) et loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 (AGEC) et au moins le décret n°2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043231546/2025-01-13 ; l'arrêté du 3 décembre 2021 qui définit les modalités de déclaration des dépenses relatives à ces biens : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044469234) ; la prise en compte du risque de déforestation importée dans les achats de l'Etat : article L. 110-7 du code de l'environnement et décret n°2022-641 du 25 avril 2022. **User answer:** La destination respecte le code des marchés publics en lien avec le service de la commande publique de la collectivité (cf fiche process consultation). Exemple en pièce-jointe : Consultation simple - Prestation d'impression topoguides "Balades famille et petites randonnées" de l'OTi GTM - 3 imprimeurs ont été sollicités - dans les critères d'attribution, la démarche rse représentait 40% du pourcentage total (100%) - une certification imprim'vert + PEFC était regardée au même titre que l'insertion professionnelle des publics en difficulté + une charte fournisseur était à signer. 1.20 Consultation simple impression _ Topoguide randonnées famille 2023.pdf

			1.20 Fiche_Process_Consultation_inférieure_40000eurosHT _002_.pdf

2. Nature & Paysages

8

Nature & Conservation

5

Action			Details
2.1. Conservation de la nature La destination dispose d'un système de conservation des écosystèmes, des habitats et des espèces.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** 18,3 % du territoire est occupée par de la zone végétalisée (petits bois, haies, vergers, landes…) en 2018. Les linéaires ont localement diminué depuis 2006 mais la part globale depuis 2012 a augmenté. Aux échelles communales les parts d'occupation du bocage restent notables (+ de 8% des territoires communaux sont occupés par du bocage). Les communes de Chanteloup, Folligny et Carolles présentent les occupations par le bocage à l'échelle de leur limite les plus importantes. Cf page 34 de l'Etat initial de l'Environnement - PLUi. Les zones humides occupent environ 6% du territoire en 2020. Cf page 37 de l'Etat initial de l'Environnement - PLUi. En complément, le territoire est composé de 42km de côtes. **User answer:** - Dunes de Bréville (9,45 hectares de surface protégée) / Havre de la Vanlée (23.31 hectares de surface protégée) / Iles Chausey (5006.5 hectares de surface protégée) / Mare de Bouillon (115.44 hectares de surface protégée) / Pointe de Champeaux (168.58 hectares de surface protégée) = sites du Conservatoire du littoral - Lande Tourbeuse des Cent Vergées (11.51 de surface protégée). - Bassin de l'Airou (852,69 hectares de surface protégée).

6 187,48 hectares de surface protégée sur 28 700 hectares - (v1*100/v2) = pourcentage / (6 187,48*100/28 700) - soit environ 22%.

Cf page 65 de l'Etat initial de l'Environnement PLUi

User answer:

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels destiné à protéger des espèces et des habitats remarquables tout en maintenant des activités socio-économiques. Les zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) sont un outil de connaissance du patrimoine naturel. Les caractéristiques et actualités des sites en question se trouve ici.

Sur GTM, les sites Natura 2000 et les zones ZNIEFF (cf formulaires, convention, désignation en PJ + page9 du PADD). Référencés aussi :

> Arrêté de protection de biotope sur La Sienne et ses affluents Zone humide d'importance internationale (site Ramsar) : baie du Mont-Saint-Michel Sites inscrit et classés : Falaises de Champeaux-Carolles, Forêt de la Lucerne...

Les cours d'eaux classés au titre du L214-1 & 2 du Code de l'Environnement au titre de leur importance écologique fort pour la conservation des espèces aquatiques. Le Thar est reconnu pour la conservation de l'Anguille d'Europe au titre des ZAP (Zone d'Action Prioritaire).

Le SRADDET Normand présente les orientations stratégiques régionales en matière de continuités écologiques ainsi que d'objectifs avec lesquels le PLUi doit être compatible. Il sert d'orientation pour la définition de la Trame Verte et Bleue en local (cf page18).
Les orientations de l'intercommunalité en matière de conservation de la nature à travers le PLUi est cité dans le PADD pages8 à 13.
Par ailleurs, le Plan climat prévoit de renforcer la biodiversité (cf action 27).

User answer:

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Normandie met en œuvre les politiques de l'État. Cf : Plaquette + Arrêté récifs d'hermelles.

L'Office française de la biodiversité (OFB) met en œuvre ses missions à l'échelon territorial. Cf Territoires Engagés pour la Nature. Carolles est reconnue "engagée pour la nature" par l'OFB sur GTM (cf page8 du Mag).

L'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD) porte et anime l'Observatoire de la Biodiversité Normande pour aider à fournir des outils de décision (listes rouges, indicateurs de la biodiversité...).

La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) s'assure de la bonne intégration des directives nationales relatives à la protection et la gestion de l'environnement. Ex: Suivi de la bonne prise en compte de la loi littoral dans le PLUi (critère 3.19).

Le conservatoire du littoral est un établissement public dont la mission est d'acquérir des parcelles du littoral menacées par l'urbanisation pour en faire des sites restaurés, aménagés, accueillants dans le respect des équilibres naturels. Cf Sites acquis sur GTM + stratégie d'intervention.

GTM a mis en place un Portail d'observation des espèces naturelles (GBIF). Des collectivités sont engagées : Donville-les-Bains certifiée "Effinature" et Carolles qui pilote un atlas de la biodiversité.

Un tableau en PJ permet d'identifier les acteurs associés aux sites protégés pour favoriser les échanges.

			Etat Initial de l_Environnement_2021_06.pdf 2.1 Formulaire standard des données baie du MSM _ Natura 2000.pdf 2.1 Formulaire standard des données bassin de l_Airou _ Natura 2000.pdf 2.1 Formulaire standard des données Chausey _ Natura 2000.pdf 2.1 Formulaire ZNIEFF falaises de Carolles et Champeaux.pdf 2.1 Formulaire ZNIEFF havre de la Vanlée.pdf 2.1 Formulaire ZNIEFF mare de Bouillon et vallée du Thar.pdf 2024_Plaquette DREAL.pdf 27. Renforcer la biodiversité_plan climat.docx 2024.11.28 PADD 2ème débat.pdf 2.1 Strategie_d_intervention_doc_national_2015_2050.pdf 2.1 Convention_DPM_Chausey_2019.pdf 2.1 Désignation du site Natura 2000 Bassin de l_Ai rou.pdf Sites acquis par le conservatoire du littoral sur GTM.png
2.2. Impacts du tourisme sur l'environnement naturel. La destination mesure et surveille l'impact du tourisme sur l'environnement naturel. Les impacts identifiés du tourisme sur la nature sont traités de manière adéquate.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** La gestion d'un site Natura 2000 repose sur un Document d'Objectif (DOCOB). Les impacts

du tourisme existants sur la nature sont identifiés, contrôlés et suivis par l'animateur son pour les sites Natura 2000. Plus d'info ici.

GTM participe à sa mise en œuvre. Il fait l'objet d'un bilan annuel transmis à l'État. Le DOCOB peut faire l'objet de mises à jour ponctuelles pour tenir compte de facteurs nouveaux. Lorsque le document est devenu obsolète ou que les objectifs qui ont présidé à la désignation du site ont été atteints ou qu'ils ne sont pas susceptibles de l'être, le document fait l'objet d'une révision. La révision intervient en moyenne au bout d'une douzaine d'années de mise en œuvre. Sa durée de vie est variable.

Pour le site Natura 2000 baie du Mont-Saint-Michel, le label Ramsar vient compléter les actions du Docob.

La Mare de Bouillon fait partir du périmètre Natura 2000 baie du Mont-Saint-Michel. L'acquisition de parcelles sur le site par le Conservatoire du littoral permet une gestion raisonnée (cf CR dernier comité de gestion).

Pour Chausey, le Docob (PJ) a inscrit la maitrise de l'impact de la pression des activités touristiques et de loisirs sur l'avifaune d'intérêt communautaire (cf Docob Oiseaux, p174-181). Un COPIL* Granville-Chausey partage les enjeux auquel fait face l'archipel de Chausey, quartier insulaire de Granville, en matière de transition, et invite à la coordination des actions des différentes parties prenantes.

**COPIL : Comité de pilotage*

User answer:

Sur Chausey, l'un des principaux enjeux est la capacité de charge de l'archipel (cf critère 1.15). Par ailleurs une étude sur les impacts exercés sur les herbiers de zostère est en cours (cf 2.6 a). Le DOCOB a déjà pris une mesure de gestion concernant la fréquentation nautique. Il est en cours de révision.

Sur le littoral Ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou, le docob (horizon 10ans) a été révisé et validé (cf Tome 2-3 PJ). Les impacts identifiés, entre autres, le piétinement de la dune, le dérangement des phoques et le stationnement sauvage en période de grandes marées. D'ici fin

			mai, l'animatrice du DOCOB réunira l'ensemble des parties prenantes concernés par la canalisation de la fréquentation du Havre de la Vanlée (les actions CS1+CC2 et AR4 et AR5 du tome 3 y font directement référence). Sur la Baie du Mont Saint-Michel, le DOCOB n'a pas été révisé depuis sa création (révision 2026). Le plan d'action a été actualisé en 2019 (cf plan actions actualisé) et un bilan (avec taux de réalisation) est en cours (disponible fin 2025). Globalement, les enjeux touristiques sont au niveau du piétinement des habitats d'intérêts communautaires. Les consignes sont transmises au grand public. Par ailleurs, le plan de gestion UNESCO (en cours) à l'échelle de la baie du Mont-Saint-Michel vient renforcer les sujets de canalisation de la fréquentation touristique. Un Observatoire Photographique des Paysages (OPP) de la Baie du Mont-Saint-Michel est également en place (cf PJ). Observatoire Photographique des Paysages _OPP_.pdf CR_Comité_de_gestion_Mare_de_Bouillon_16.09.2024.docx _GRA_ Diagnostic schéma équilibre touristique VF.pdf docob_zps_oiseaux_chausey_vfinale.pdf document_dobjectifs_du_site_Chausey_fr_2500079.pdf Liste_operations_plan_d_actions_actualise_DocOb_BDM_2019.xlsx Tome 2 Objectifs et mesures de gestion_VP.pdf Havre_de_la_Vanlee_Tome 3 Fiches mesures et chartes_VP.pdf
2.3. Protection des ressources naturelles La protection des ressources naturelles est organisée et appliquée de manière adéquate, et une utilisation non durable est limitée.	✓	—	**User answer:** Yes **User answer:**

Le contenu du PADD est définit par l’article L.151-5 du code de l’urbanisme. Article L.151-5. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Chaque axe est composé de plusieurs orientations qui ont été définies par des constats et des enjeux issus du diagnostic territorial et du projet de territoire.

La Trame Verte et Bleue du territoire est liée à la protection des éléments de biodiversité locale (zones humides, haies bocagères...).

Par ailleurs, le Plan climat prévoit de protéger et reconstituer les haies (cf action 28) et d’accompagner la pêche durable (cf action n36).

Protection au niveau national via des servitudes encadrant les droits privés sur des secteurs sensibles :

> Servitude de protection des captages d’eau Servitude de protection des espaces naturels les plus fragiles ou les plus remarquables (site classé et site inscrit)

Règles nationales et locales sur la compensation lors de destruction de zones humides : compensation à 150%.

Traduction règlementaire au niveau local via le PLUi :

> Elément remarquable du paysage à protéger (haie bocagère, haie urbaine et arbres isolés) Espace boisé classé notamment sur les communes littorales Zones humides non constructibles Marges de retrait vis à vis des espaces boisés classés et des rives des cours d’eau Inconstructibilité des fonds de vallées humides et/ou inondables

User answer:

Le réseau Littorea oeuvre pour une gestion durable de la pêche à pied de loisir. Plusieurs opérateurs locaux (dont l'OTi) évalue la pression de pêche annuelle sur les côtes normandes (cf OBSPAL - Bilan 2022-2024 provisoire). Les opérateurs locaux alertent les organismes de l’Etat comme la DREAL lorsque les actions de signalétique et de sensibilisation ne fonctionnent plus et qu’il devient nécessaire de mettre en place des actions réglementaires.

			Plusieurs intercommunalités (dont GTM) portent un GALPA (cf dépliant + synthèse en PJ). Les axes stratégiques sont consultables ici. GTM poursuit une politique active de protection du bocage, à travers : Des commissions bocages : limiter et compenser l'arasement des haies. Composées d'élus et d'agriculteurs locaux, dans le cadre de l'obligation de déclaration préalable à la coupe des haies, elles visent à négocier avec la compensation éventuelle de la coupe d'une haie et maximiser la fonctionnalité écologique La replantation : subvention de plants par GTM via l'opération 7000 plants (pour particuliers, agriculteurs...) et replantation réalisée en interne par le service GEMAPI Une filière locale de bois-énergie : pour valoriser économiquement le travail d'entretien des haies bocagères réalisée par les agriculteurs du territoire, à travers des plans de gestion durables des haies visant à alimenter des chaufferies bois collectives sur le territoire. Une étude de gisement a été réalisé. OBSPAPL _ Bilan 2022_2024 _ Document de travail.pdf 2.3 GALPA De Havres en Baie_Synthèse.pdf 2024.11.28 PADD 2ème débat.pdf 28. Protéger et reconstituer les haies.docx 36. Accompagner la pêche durable et la transition écologique des ports.docx Dépliant_GALPA_VDEF.pdf
2.4. Espèces exotiques envahissantes L'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes sont traitées et prévenues de manière adéquate.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:**

L’adoption en octobre 2014 du règlement européen relatif à la prévention et à la gestion de l’introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes a permis la mise en place d’un cadre réglementaire sur ces espèces.

Le Ministère de la transition écologique a lancé un plan d’action 2022-2030. La stratégie nationale est consultable en PJ.

Le Programme Régional d'Actions relatif aux Espèces Exotiques Envahissantes (PREEE) animé par le Conservatoire d’espaces naturels de Normandie (CEN) est un programme qui a pour vocation d’interpeller la population et d’accompagner les acteurs du territoire dans la gestion et la régulation des espèces exotiques envahissantes. Pour la mise en œuvre de la stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes, l’état a confié son application aux régions. Cf plaquette présentation + brigade.
La FDGDON 50 auquel adhère GTM a pour mission principale d’organiser et d’animer la lutte collective contre les rongeurs aquatiques et les frelons asiatiques.

L'Union Régionale des CPIE de Normandie mène des programmes ayant trait à la gestion raisonnée des plages ou encore à la mise en place d'un réseau d'acteurs (citoyens, structures) mobilisés pour suivre l'état du littoral (faune, flore, espèces invasives, pollutions diverses). La France a l'obligation de faire remonter des infos à l'échelle européenne. Le programme de science participative de l'Union Régionale des CPIE de Normandie peut y contribuer (cf : plaquette).

User answer:

Afin de mutualiser les interventions et fort de son expérience de gestionnaire d’espaces naturels, le CEN-Normandie a créé en 2015 une équipe saisonnière de gestion des espèces invasives. Le dernier bilan public date de 2018 (cf : pièce-jointe).

Pour le milieu terrestre : Myriophylle du Brésil, Crassule de Helms, Renouée du Japon, Grande berce du Caucase, Jussie... sont désormais présentes en Normandie. Ces espèces, dites exotiques envahissantes, sont considérées comme la troisième cause de perte de biodiversité après la dégradation des habitats et la surexploitation des espaces.

Pour le milieu marin : La préoccupation des espèces non indigènes marines est récente. La

			gestion est compliquée à part si on arrive à les détecter avant que les espèces s'installent. Peu d'actions de gestion en place mais un programme de science participative dédié aux plongeurs fréquentant l'archipel de Chausey (Marine Obs) qui suit l'évolution des espèces invasives une fois par an. Une vingtaine d'espèces facilement identifiables qui pourraient arriver et s'installer > https://bioobs.fr/blog/nos-activites/les-reseaux-alien/alien-mer-normandie/ . Des espèces sont indigènes mais ne sont pas forcément néfastes pour la biodiversité marine. Cf : PJ. 2.4 Brigade d_intervention Normande _2019_.pdf 2.4 Chenille processionnaire.pdf 2.4 Plaquette de présentation du PREEE_2021.pdf 2.4 Plaquette_URCPIELittoral.pdf 2.4 Strategie_nationale_especes_exotiques_envahissantes.pdf 2.4 Club Subaquatique Hippocampe.pdf.pdf 2.4 www_marinobs_fr.pdf
2.5. Paysages et décors Les vues panoramiques naturelles et rurales sont protégées ; la dégradation du paysage et l'étalement urbain dans les paysages panoramiques sont efficacement évités.	✓	—	**User answer:** Yes **User answer:** Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires de la Région Normandie (SRADDET) est un document prescriptif en matière d'aménagement et d'urbanisme (cf doc synthétique en PJ). C'est un projet de territoire partagé par l'ensemble des acteurs régionaux, publics et privés. Le SRADDET prévoit notamment pour chaque territoire une trajectoire de diminution de sa consommation d'espace naturel pouvant être urbanisé. Ainsi le SRADDET définit une règle locale pour limiter les impacts de l'urbanisation

sur les milieux naturels.

Depuis le 01/01/18, la compétence « élaboration de documents d'urbanisme » est devenue intercommunale. Avec cette prise de compétence, l'intercommunalité s'est lancée dans l'élaboration de son PLUi (cf OAP PLUi en PJ). Le PADD est la pièce maîtresse. Il exprime les projets politiques et les choix d'avenir de GTM à horizon 2035. Les thématiques abordées : aménagement, équipement, urbanisme, paysage, protections des espaces naturels, agricoles et forestiers et continuités écologiques.
Depuis février 2025 le PLUi désormais dans une phase d'analyse par les communes et les services partenaires. Un travail important a été mené avec les communes afin d'uniformiser les règles relatives à l'urbanisation du territoire. Ainsi à compter de son application au 1er semestre 2026 le PLUi apportera des règles communes sur tout le territoire.

User answer:

La carte page 17 du PADD (PJ) décrit les paysages et les mesures de protection appliquées à la destination Granville Terre et Mer.
Dans les terres, les paysages liés aux activités agricoles évoluent rapidement au vu de l'urbanisation et du changement des pratiques. Le littoral concentre des espaces fragiles (falaises, dunes, plages, havre...) en raison des aléas climatiques et de l'activité touristique.

Outils de protection des vues panoramiques dans le PLUi :

> Interdiction de construire de nouveaux bâtiments agricoles dans les zones de paysage ouvert comme sur les hauts de falaises avec vues sur la baie du Mt St Michel ou sur les vallons rétro-littoraux Plan des hauteurs pour Granville afin de préserver les vues depuis et vers la Haute-Ville ou le quartier St Paul

Outils de protection du patrimoine bâti :

> Repérage des bâtiments remarquables qui seront protégés au titre du code de l'urbanisme (pas de destruction et des interventions encadrées pour ne pas dénaturer l'aspect d'origine des bâtiments) Servitude de protection des monuments historiques (exemple de règles pour la construction dans les paysages remarquables que sont les

			sites inscrits de la Vallée du Thar ou des falaises de Carolles) Mise en place d'un site patrimonial remarquable avec des prescriptions strictes sur l'intervention en rénovation du bâti d'intérêt notamment le bâti balnéaire sur 4 communes. Evitement de l'étalement urbain avec des zones à urbaniser limitées en nombre et en surface dans le PLUi. OAP_PLUi_GTM_V6.pdf SRADDET_doc_synthetique.pdf 2024.11.28 PADD 2ème débat.pdf

Expérience de la Nature et des Animaux

3

Action			Details
2.6. Protection de la faune La conservation des espèces (animaux, plantes et tous les organismes vivants) est réglementée de manière efficace afin de respecter les réglementations locales et nationales ainsi que les conventions et accords internationaux. Cela comprend l'exploitation, la capture, le commerce, l'exposition et la vente des espèces sauvages et de leurs produits, en assurant leur protection et leur gestion durable.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées. Sur la destination : Les oiseaux migrateurs du littorale : La baie du Mont Saint-Michel est un réservoir de biodiversité. Avec la fréquentation littorale les risques de déranger ces espèces protégées augmentent. Les oiseaux migrateurs terrestre : Plus de 150 espèces d'oiseaux (hors marin) sur GTM. Quelques espèces en PJ. Les mammifères marins : Des enjeux autour du dérangement et des échouages ont été identifiés sur GTM (cf : réunion

technique en PJ) Les amphibiens : Parmi les espèces peuplant les zones humides du territoire on retrouve le Crapaud commun, l'Alyte accoucheur, les Grenouilles vertes, etc. Les mollusques et crustacés : Les rivières de GTM hébergent encore mais de manière très relictuelle deux espèces animales protégées, interdites à la pêche ou à la commercialisation qui témoignent de la bonne santé de nos rivières : la Mulette perlière et l'Ecrevisse à pieds blanc. Les Habitats marins : Les récifs d'hermelles (cf illustration en PJ) subissent des pressions anthropiques comme l'utilisation d'engins destructeurs pour la pêche à pied, le piétinement et l'écrasement par des promeneurs, la destruction pour l'aménagement des côtes. Et les herbiers de zostères (cf illustration en PJ) plante aquatique protégée qui fait l'objet d'une étude d'impacts (cf plaquette + bilan 2024 en PJ).

On recense aussi de la flore, des poissons et des mammifères terrestres d'importance patrimoniale.

User answer:

Les directives "Oiseaux" et "Habitats" s'appliquent sur GTM (cf PJ).

Plusieurs règlementations qui fixent les règles en matière de pratique de la chasse dans le département de la Manche sont appliquées sur GTM :

L'arrêté préfectorale de chasse 2024 Le règlement intérieur de chaque société de chasse locale qui vient imposer les règles en matière de pratique de la chasse en complément des règlementations qui émanent du ministère ou de la préfecture

Des études, animations et sensibilisations à la chasse sont planifiées tous les ans par la fédération départementale et par les associations chasse locale. La fédération de chasse peut porter des programmes de replantation de haies bocagères.

Plusieurs arrêtés préfectoraux qui fixent les règles en matière de pêche dans le département de la Manche sont appliquées sur GTM :

L'arrêté préfectorale de pêche en eau douce permanent 2025 et l'arrêté préfectorale complémentaire. La pêche embarquée et la pêche à pied, à la nage, sous-marine

Les arrêtés sont affichés en mairie sur les panneaux d'informations extérieures.

L'intercommunalité agit à travers le Plan climat (cf action 37).
L'OTi sensibilise le grand public à travers des articles et des flyers (cf PJ). Il informe de la réglementation qui s'applique pour les habitats marins (cf affichage + réunion Hermelles à Champeaux) et la pêche à pied de loisir directement sur site à travers un mécénat de compétences.

37. Financer les projets de réduction de l_impact environnemental de la pêche et de l_aquaculture _GALPA_.docx

Flyer_gravelot_a_collier_interrompu.pdf

Flyer_phoque_veau_marin.pdf

20241127_Reunion_comm_APHN_hermelles_Champeaux.pdf

affichage_aphn_champeaux.jpg

Directives Oiseaux et Habitats.pdf

Illustration_Recifs d_hermelles_Life Marha_OFB.pdf

Illustration_Zosteres_Life Marha_OFB.pdf

Les oiseaux migrateurs terrestre_GTM_2025.docx

23244_SNB2030_DP_22pages_pourBAT _1_ _1_.pdf

			Réunion technique mammiferes marins Manche.pdf Article_bilan2024 _ Zostera marina _ SyMEL.pdf Plaquette _ Zostera marina _ SyMEL.pdf
2.7. Interaction avec la nature et la faunes La destination dispose d'un système permettant de garantir le respect des lois et normes locales, nationales et internationales en matière d'interactions avec la faune sauvage. Les interactions avec la faune sauvage en liberté, en tenant compte des impacts cumulatifs, sont non invasives et gérées de manière responsable afin d'éviter les impacts négatifs sur les animaux concernés et sur la viabilité et le comportement des populations dans la nature.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Les interactions les plus courantes entre les visiteurs et la faune sauvage : Nourrissage des animaux errants ou sauvages Expériences qui mettent les humains et les animaux dans une proximité étroite (promenade, nage ou conduite en voiture/contacts directs avec des animaux comme des piscines tactiles, des animaux comme support éducatif, des aires de jeux pour enfants ou encore des enclos tactiles) Exposition d'animaux à observer Dans les milieux urbains, comme à Granville, les populations de goélands argentés augmentent créant de nouvelles nuisances : perturbations sonores, déjections, vols de nourriture… Granville a mené une réflexion sur une meilleure cohabitation avec le Goéland argenté grâce au soutien de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Normandie, Granville a pu confier le pilotage de ce projet au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Cotentin (cf Retour d'expérience + Analyse sur la population). **User answer:** Sébastien Provost (Birding MSM), biologiste et naturaliste à présent guide ornithologue-naturaliste propose des sorties encadrées en Baie du Mont-Saint-Michel. Après chaque sortie, il communique aux participants un bilan des observations en images. Il est à l'initiative d'une charte Faune Marine sur la destination, conforme à un arrêté préfectoral du 1er janvier 2021, relatif à la charte d'approche des mammifères marins rédigée par le GECC (cf pièce-jointe).

			Le goéland argenté (comme les autres « grands » goélands, non traités ici), est protégé par la législation française par arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Il est considéré comme « quasi menacé » dans la liste rouge nationale des nicheurs (IUCN, 2016) et comme « vulnérable » dans la liste rouge régionale (Debout, 2016). La loi interdit de nourrir les goélands. Les conseillers en séjour de l'OTi communiquent en ce sens auprès des touristes à l'aide d'une carte postale (cf pièce-jointe) créé par le CPIE du Cotentin. Un panneau est également installé sur le plat gousset à Granville pour sensibiliser le grand public. La Mare de Bouillon est ouverte uniquement de manière ponctuelle et encadrée en raison de la fragilité du site. Pas d'ouverture aux touristes. (cf Rapport pages 35 à 39). 2.7 Analyse sur la population de goélands argentés à Granville.pdf 2.7 Carte postale Goéland Argenté.pdf 2.7 Charte_faune_marine.pdf 2.7 Faune sauvage et développement des territoires.pdf 2.7 RAPPORT_PG_Mare_de_Bouillon_Cdl_Plan opérationnel_V1_Envoi.pdf Retour d'expérience _ Cohabitation goeland argente en milieu urbain.pdf
2.8. Bien-être des animaux en captivité La destination dispose d'un système permettant de garantir le respect des lois et normes locales, nationales et internationales en matière de bien-être animal. Les animaux sauvages ne peuvent être élevés ou détenus en captivité que par des personnes autorisées et convenablement équipées et pour des activités correctement réglementées. L'hébergement, les soins et la manipulation de tous les animaux sauvages et domestiques répondent aux normes les plus élevées en matière de bien-être animal et sont contrôlés	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** La loi visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes, promulguée le 30/11/21, comprend des mesures notamment pour développer la sensibilisation sur le bien-être animal et lutter contre la maltraitance des animaux domestiques et sauvages captifs :

efficacement.

signer d'un certificat d'engagement et de connaissance pour lutter contre l'abandons des animaux domestiques renforcer les sanctions contre la maltraitance des animaux domestiques interdire d'ici 2028 la détention et le spectacle d'animaux sauvages dans les cirques itinérants (et d'ici 2023 l'acquisition et la reproduction de ces animaux) et mettre un terme aux élevages de visons d'Amérique et d'autres espèces sauvages pour leur fourrure

Suite à la parution du décret 2020-1625 le 18/12/20, tous les élevages doivent désigner au 01/01/22 un référent bien-être animal.

Au même titre que les autres espèces animales, l'élevage de chevaux est soumis à l'obligation réglementaire de tenir un registre d'élevage. Le détenteur est la personne qui a la garde des chevaux même à titre temporaire. Les ordonnances doivent être conservées 5ans. Tous les autres documents doivent être conservés 3ans suivant l'année de prise en compte de la dernière information enregistrée. Des règles de prescription des médicaments vétérinaires ont été définies afin de prendre en compte l'évolution de la médecine vétérinaire en élevage. Cf Guide de bonnes pratiques pour le bien-être animal : Chevaux.

User answer:

Les animaux détenus en captivité sur la destination sont principalement des animaux domestiques : chevaux, ânes, chèvres, moutons.

En France, plusieurs organisations de la filière équine au niveau national ont travaillé pour créer une charte du bien-être équin qui a été finalisée en 2016 et qui a permis à la Fédération Française d'Equitation de créer un label Bien-être animal (cf grille évaluation en PJ) destiné aux structures adhérentes (centres équestres, centres de tourisme équestre). Sur GTM quelques centres équestres sont labellisés Bien-être animal : Les Ecuries du Paradis à St-Pierre-Langers / Le Centre Equestre de Kairon Plage à Kairon / Le club Hippique de Granville / Cheval La Lande Compétition à Bréhal.

A l'échelle des collectivités, une charte d'accueil des cirques peut être établie. St-Pair-sur-Mer a adopté une charte en 2024 afin de garantir le respect des animaux et le suivi vétérinaire des cirques forains qui interviennent au sein de la collectivité (cf PJ). Le cirque doit s'engager à

			respecter ces clauses et il doit accepter de recevoir une commission communale de sécurité. Il devra être en mesure de présenter à la police municipale ou à la police nationale les documents vétérinaires obligatoires lors de la possession d'animaux et de son transport. Par ailleurs, la région Normandie ne subventionnera plus les spectacles avec des animaux sauvages, dès 2024. Elle devance ainsi la loi sur la maltraitance animale qui sera effective en 2028. CHARTE CIRQUE.pdf 2.8 GRILLE_EVALUATION_MENTION_BIEN_ETRE_ANIMAL_2023.pdf Guide de bonnes pratiques pour le bien_être animal _ Chevaux.pdf

3. Environment & Climat

20

Utilisation des sols & Pollution

3

Action			Details
3.1. Nuisance sonore Le bruit est réglementé de manière adéquate et réduit au minimum ; les entreprises touristiques et les visiteurs sont encouragés à réduire le bruit au minimum.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** A l'échelle nationale, une réglementation est en vigueur Classement sonore des infrastructures terrestres (DDTM de la Manche) Sur la destination, la principale raison de bruit sur la destination vient du réseau routier. Notamment l'A84 qui relie Rennes-Caen sur la portion reliant Poilley-Avranches à Villedieu-les-Poêles-Montabot (classée catégorie1) et en reliant Avranches-St-James (classée catégorie2) d'après le classement sonore du réseau routier défini par arrêté préfectoral. Le département prévoit des règles différentes de recul des constructions par rapport au réseau routier local pour éviter les nuisances sonores. Ainsi le réseau routier est classé en trois catégories : Voies de niveau 1 dites à grande circulation (recul de 75m) Voies de niveau 2 dites structurantes (recul de 35m) Voies de niveau 3 dites de dessertes locales (recul de 25m) Ponctuellement la nuisance sonore peut venir des bars. D'autres sources plus minimes peuvent être identifiées comme l'usage d'appareils de diffusion sonore, les professionnels hors de l'enceinte de leur établissement, les feux d'artifices et les travaux de bricolage ou de jardinage bien souvent issus des résidents à l'année. Cf Arrêtés communaux en PJ. A noter : Pour 54% des Français (enquête TNS – SOFRES 05/10 «les Français et les nuisances sonores» - ministère du Développement durable), le bruit des transports est la principale source

de nuisance, loin devant les bruits de comportements qui gêneraient 21 % de la population.

Central answer (France Destinations Group):

Toute activité bruyante exercée à proximité de logements peut être génératrice de nuisances. Pour une meilleure gestion de ces nuisances, une réglementation nationale a été mise en place, de façon propre à chaque type d'activités. Ainsi, les activités impliquant la diffusion de son amplifié à des niveaux sonores élevés (discothèques, bars, salles de spectacles, festivals, restaurants...), et les activités de sports et de loisirs (sports mécaniques, ball-traps ; stades, gymnases, piscines, courts de tennis, aéro-clubs, etc.) sont soumises au décret n° 2017-1244 du 7 août 2017, relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés (codifié aux articles R. 1336-1 à R. 1336-3 du code de la santé publique). Elles doivent donc répondre à des obligations permettant de mieux protéger les publics soumis à ces niveaux sonores, d'informer le public, de mettre à disposition gratuitement des protections auditives individuelles, ainsi qu'un enregistrement et un affichage des niveaux sonores et la création de zones calmes. Le décret précise également les exceptions selon la catégorie de lieu concerné.

L'article R. 571-26 du code de l'environnement a introduit l'obligation pour les établissements diffusant du son amplifié de ne pas dépasser une émergence de 3 dB (A).

Le PLU réglemente ces nuisances ainsi que des textes de lois nationales répertoriés sur le site de la transition écologique : https://www.ecologie.gouv.fr/bruit-nuisances-sonores-et-pollution-sonore

User answer:

A l'échelle de Granville Terre et Mer, une carte exposant la localisation des voies classées pour les nuisances sonores est visible page 173 du PADD en pièce-jointe.

La commune de Granville a réalisé un Plan de Protection du Bruit dans l'environnement (cf note synthèse ci-joint). Granville mène une réflexion autour du réaménagement de différentes polarités du centre-ville. Ainsi, un diagnostic a soulevé différentes thématiques dont la question de la mobilité. Pour ce faire il est envisagé de cibler les rues pouvant être dédiée aux piétons, le renouvellement des revêtements de voiries des zones principalement concernées par les problématiques de nuisances sonores, des actions de prévention pour les deux-roues motorisés

			par la Police Municipale, la réalisation d'un pôle d'échange multimodal à proximité de la gare SNCF, etc. Une carte des mobilités à pied/à vélo est en cours de réalisation au sein de la commune, ainsi que des travaux de réaménagement du centre-ville. **User answer:** Nous incitons les entreprises touristiques et les visiteurs à adopter et consommer le tarif bas-carbone pour favoriser des déplacements en train, en bus ou en vélo sur la destination comme l'illustre bien ce témoignage. Le tarif bas-carbone est un tarif réduit (minimum -10%) proposé aux visiteurs venus en bus, en train ou à vélo. Il a été lancé initialement par le Centre Juno Beach, un musée pionnier par son engagement en faveur du développement durable en Normandie, puis étendu à l'échelle de la région par le CRT Normandie. 3.1 Arrete_bruit_Jullouville_23_103.pdf 3.1 ARRETE_NUISANCES_SONORES_Bréhal.pdf 3.1 Arrete_Nuisances_sonores_Jullouville_20180618.pdf 2024.11.28 PADD 2ème débat.pdf Note_synthese_Plan_Protection_Bruit_Granville.pdf
3.2. Pollution lumineuse Les impacts de la pollution lumineuse sur la faune, les résidents et les visiteurs sont traités de manière adéquate. Les entreprises touristiques et les visiteurs sont encouragés à réduire au minimum la pollution lumineuse.	✓	✓	**User answer:** No **User answer:** La principale source est l'éclairage d'installations allumés entre 1h et 6h du matin. Ce qui peut avoir un impact sur la biodiversité (cf Fiche médiation faune sauvage - Pollution lumineuse). Le territoire est principalement touché par l'éclairage artificiel au niveau de Granville : la collectivité même ainsi que le littoral de part et d'autre. D'après le rapport annuel d'exploitation

de la collectivité de Granville, il est référencé : 103 armoires de commande, 3 041 lampes d'éclairage public, 4 stades et 3 forfaits signalisation lumineuse tricolore.

Les îles Chausey n'ont pas bénéficié d'études de pollution lumineuse.

Central answer (France Destinations Group):

L'une des sources principales de pollution lumineuse en ce qui concerne le tourisme et le loisir est celle des enseignes et publicités lumineuses. Selon les articles R-581-34 et suivants du code de l'environnement français, les entreprises se doivent d'éteindre les publicités lumineuses entre 1 h et 6 h du matin, à l'exception de celles installées sur l'emprise des aéroports. Il peut être dérogé à cette extinction lors d'événements exceptionnels définis par arrêté municipal ou préfectoral. Ce sont les maires qui ont la qualité de Police lumineuse. Il leur advient de sanctionner les manquements.

L'Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses apporte de plus amples directives :
- Les éclairages de vitrines de magasins de commerce ou d'exposition sont éteints à 1 heure du matin au plus tard ou 1 heure après la cessation de l'activité si celle-ci est plus tardive et sont allumées à 7 heures du matin au plus tôt ou 1 heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt.
- Les Parcs et Jardins sont allumés au plus tôt au coucher du soleil et sont éteints au plus tard 1 heure après leur fermeture.
- Des adaptations locales plus restrictives peuvent être prises par le préfet

- Les préfets peuvent mettre en place des adaptations locales plus restrictives ou déroger à ces dispositions lors d'événements exceptionnels définis par arrêté préfectoral et dans les zones touristiques internationales.

User answer:

Le Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) de Granville Terre et Mer fixe les règles concernant les dispositifs publicitaires (affiches et enseignes) sur toutes les communes du territoire. Les dispositifs lumineux sont définis comme étant les dispositifs à la réalisation desquels participe une source lumineuse spécialement prévue à cet effet (art. R.581-34 pour la

publicité lumineuse et art. 581-59 pour l'enseigne lumineuse). Trois catégories de publicité lumineuse sont identifiées par le Code de l'environnement (cf page 8 du réglement écrit en PJ).

Granville a signé un marché de travaux de renouvellement et gestion globale des installations d'éclairage public et d'équipements divers avec le Groupement d'entreprises Citeos Ingénierie Normandie et Cegelec Manche (cf rapport annuel page 20). La collectivité gère son périmètre d'exploitation (cf page 7). Accès au plan d'éclairage public de la collectivité de Granville.

Afin de mettre l'accent sur les spécificités de la fragmentation des habitats par les éclairages artificiels durant la nuit, l'Office français de la biodiversité porte la démarche de Trame noire qui a pour objectif de lutter contre ce phénomène. L'intercommunalité, a inscrit à son Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), l'orientation suivante : Préserver les secteurs de trame noire (sans pollution lumineuse) et limiter la pollution lumineuse sur les secteurs de projet afin de faciliter la circulation des espèces (cf page 10 en PJ).

User answer:

D'un point de vue réglementaire, à l'échelle nationale, lorsqu'une entreprise ne respecte pas les horaires d'extinction, le maire lui demande par lettre recommandée de se conformer à la loi dans un délai de 5 jours. Si l'entreprise maintient son éclairage nocturne au-delà de ce délai, elle doit alors payer une astreinte de 200 € par jour et par dispositif (publicité, enseigne, vitrine, etc). L'entreprise encourt également une amende de 1 500€.

Sur Granville Terre et Mer, les règles nationales relatives à l'extinction des enseignes ont été adaptées afin de prévoir une période d'extinction plus large : ainsi les enseignes lumineuses et/ou numériques doivent être éteintes en dehors des heures d'ouvertures des établissements (contre une extinction de 1h à 6h du matin au niveau national).

En ce qui concerne les publicités lumineuses elles doivent être éteintes de 21h à 7h (contre 1h à 6h du matin au niveau national). De plus les publicités lumineuses ne sont désormais autorisées que sur les secteurs des zones d'activités de la commune de Granville. Les publicités numériques ne sont autorisées que dans les zones d'activités de Granville avec une surface limitée à 2m^2, elles doivent être éteintes de 21h à 7h et sont interdites à proximité des ronds-

			points. Les visiteurs sont encouragés par certaines collectivités (Champeaux, Carolles) a observer les étoiles et l'OTi en fait la promotion sur l'agenda en ligne. De même qu'une expérience à la belle étoile sur Jullouville. 3.2 PLAN_ECLAIRAGE_GRANVILLE.jpg 2024.11.28 PADD 2ème débat.pdf 3.2 CPA2021_TrameNoire_min.pdf 3.2 Consigne enseigne lumineuse BIT Granville.docx 3.2 La baie du MSM s_éteint jeudi soir.png GRANVILLE Rapport annuel ANNEE 2.pdf Reglement_ecrit_RLPi.pdf Fiche_mediation_faune_sauvage_Pollution lumineuse_aout2024_WEB.pdf
3.3. Planning & Utilisation des sols La destination dispose de lignes directrices, de règlements et/ou de politiques en matière d'aménagement du territoire qui exigent une évaluation des incidences environnementales, économiques et socioculturelles. Elles contrôlent l'emplacement et la nature du développement et optimisent les incidences pendant la planification, la conception, la construction et la démolition.	✓	✓	**User answer:** Yes **Central answer (France Destinations Group):** À travers diverses politiques publiques, le Ministère de la Transition Ecologique lutte contre l'étalement urbain dans un souci de rationalisation de l'espace et vise un objectif de zéro artificialisation nette. Les enjeux de biodiversité et de lutte contre le changement climatiques sont également inscrits dans les documents d'urbanisme. Le but est de créer des territoires résilients. Ces derniers visent à guider les collectivités afin qu'elles puissent développer un projet de

territoire cohérent et à l'inscrire dans une démarche d'urbanisme durable. Pour cela, le projet de territoire doit s'appuyer sur un diagnostic territorial, une évaluation environnementale ainsi qu'une enquête publique.

Ainsi, le code de l'urbanisme expose que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et donc, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doivent déterminer les conditions permettant d'assurer l'équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces naturels et des paysages, la diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat et une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux.

User answer:

Le PLUi va déterminer pour chaque secteur de GTM, les règles de construction qui devront s'y appliquer. Il s'élabore en conformité avec le cadre réglementaire national, régional et les documents de rang supérieur (notamment le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel). Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est la pièce maîtresse du PLUi, il exprime les projets politiques et les choix d'avenir de GTM à l'horizon 2035.

Les documents arrêtés (PADD, plan de zonage, projet de règlements…) sont consultables sur : zephyr365.sharepoint.com/sites/CCGTM_URBANISME_PUBLIC/Documents%20partages/Forms/AllItems.aspx?id=%2Fsites%2FCCGTM%5FURBANISME%5FPUBLIC%2FDocuments%20partages%2FSite%20internet%20%2D%20consultation%20public%2FPLUi%20%28grand%20public%29&p=true&ga=1, mais restent susceptibles d'évoluer jusqu'à l'approbation du PLUi prévue en 2026.

Dans l'arrêté de projet, une évaluation environnementale du PLUi a été réalisé.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de GTM doit être compatible avec le SCoT du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, mais aussi avec le Programme Local de l'Habitat de GTM et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie. Il doit prendre en compte le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de Normandie et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Il s'impose également aux Servitudes d'Utilité Publique.

User answer:

Depuis le 1er Janvier 2018, la compétence « élaboration de documents d'urbanisme » est devenue intercommunale. Avec cette prise de compétence, GTM s'est lancée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Par délibération en date du 6 février 2025, le conseil communautaire de Granville Terre et Mer a procédé au 1er arrêt du projet de PLUi et au bilan de la concertation (cf : règlement écrit V1).

L'arrêt de projet marque la fin de la concertation préalable et le début de la phase administrative (avis des communes membres, des services de l'État, des personnes publiques associées, de l'autorité environnementale…). Les habitants du territoire seront invités à donner leur avis sur le projet de PLUi lors d'une enquête publique envisagée à l'été 2025. L'approbation du PLUi est prévue en 2026.

Les objectifs affichés à travers la délibération de prescription du PLUi s'organise par thématique, elles sont au nombre huit : en matière d'économie, d'habitat, de mobilité, d'environnement et paysage, d'agriculture, d'eau et d'assainissement et d'énergie (cf : OAP thématiques).

L'élaboration d'un PLUi ne remet pas en cause la compétence de chaque maire à délivrer des permis de construire et autres autorisations relevant du droit du sol sur le territoire de leur commune. Dans certaines communes, l'intercommunalité gère l'instruction des permis de construire.

2024.11.28 PADD 2ème débat.pdf

OAP thématiques.pdf

Reglement ecrit_V1 arrêt.pdf

Gestion de l’eau

4

Action			Details
3.4. Approvisionnement en eau Les ressources en eau de la destination et leur utilisation sont gérées et contrôlées de manière adéquate. Les risques liés à l'eau sont évalués et documentés. Si des risques liés à l'eau existent, des objectifs de gestion de l'eau sont identifiés et poursuivis activement avec les entreprises, afin de garantir que l'utilisation de l'eau par le tourisme ne compromette pas les besoins en eau des communautés et des écosystèmes locaux.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Yes **User answer:** L’eau potable captée est issue des eaux de surface (fleuves côtiers) : Le Thar (25km) et La Braize (16,3km). Mais aussi d’eaux souterraines (champs captant avec puits, forages) captées à environ 10m de profondeur à Bréville-sur-Mer au sein d’une nappe dunaire. Le traitement que subit l’eau captée dans son milieu naturel dépend de la qualité de cette dernière. L’eau connaît des contrôles réguliers afin d’adapter au mieux son traitement. Pour assurer la production d’eau de qualité et en quantité suffisante, le principal syndicat de GTM, le SMPGA, a construit 2 usines jumelles avec le même processus de potabilisation de l’eau (cf schéma en PJ). Pour permettre leur secours mutuel elles sont interconnectées ce qui permet l’échange d’eau traitée entre les usines. Deux nouvelles prises d’eau équipées de stations d’alerte et étudiées pour respecter le débit biologique des différents cours d’eau ont été mises en place. Pour faire face aux sécheresses futures et à l’irrégularité des précipitations sur le territoire, l’axe Avranches-Granville s’inscrit dans un schéma plus large d’Autoroute de l’Eau avec le SDeau50 (Syndicat Départemental) où les ouvrages peuvent se secourir mutuellement. Une prise d’eau complémentaire sur la Sée est en réflexion pour l’usine d’Avranches afin de diversifier les prélèvements. Cf PJ Sur les Îles Chausey l'eau potable est acheminée par navette car l’île n’est pas raccordée au réseau d’eau potable continental (cf Etude-chausey-environnement - p12). **Central answer (France Destinations Group):**

En France, la gestion de l'eau est encadrée par la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) publiée initialement en 2000 qui fixe des objectifs environnementaux portant notamment sur l'atteinte du « bon état des eaux ».
La réglementation repose sur 4 lois :
- La loi de 1964 : pose le principe d'une gestion de l'eau par grands bassins versants, les bassins hydrographiques rattachés aux principaux fleuves français. Avec cette loi sont créés les agences de l'eau, avec une mission de collecte de redevances sur les usages de l'eau et de financement des projets favorisant la préservation et la reconquête du bon état de la ressource.
- La loi de 1992 : elle organise la planification dans le domaine de l'eau. Elle prévoit qu'un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est élaboré pour chacun des bassins hydrographiques.
- La loi de 2004 fixe dans un plan de gestion, les SDAGE, des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration de l'eau et des milieux aquatiques, mis en œuvre par un programme de mesures. Elle reprend également une liste de 33 substances mises en place par la Commission Européenne dans le cadre de sa Directive Cadre sur l'Eau.

- La loi de 2006 refonde les principes de tarification de l'eau, notamment afin de garantir une plus grande transparence au consommateur. Elle introduit le principe du « droit à l'eau » et prévoit de tenir compte du changement climatique dans l'ensemble des décisions relatives à la gestion de l'eau.

User answer:

Les objectifs :

> Le SAGE doit répondre aux enjeux identifiés dans Le SDAGE Seine-Normandie. GTM est concerné par 2 SAGE : SAGE Sée et Côtiers Granvillais (cf périmètre en PJ) et SAGE Côtiers Ouest Cotentin (en cours de mise en œuvre) Le Plan climat GTM (cf action 22 en PJ)

Les risques liés à l'eau sur Granville Terre et Mer sont :
- La pénurie d'eau : Nous sommes sur un territoire sans ressources souterraines en eau, dépendant des pluies régulières. L'évolution climatique sur le territoire se traduit par une répartition moins homogène des pluies avec des épisodes pluvieux plus intenses et des périodes

sèches plus longues. Pour faire face à ces caractéristiques, le SMPGA investit massivement* pour sécuriser ses installations et garantir la quantité d'eau suffisante. Le SMPGA surveille la situation des services des eaux (etc) poursui Il communique l'été à travers la Mété'EAU (cf PJ).
**Par exemple, le stockage sur Granville a été valorisé de +2000 m3 en 2024 et une étude de réalimentation du Thar (qui alimente l'usine de St Pair sur Mer) avec les eaux usées de la station de Granville (débit garanti en période estivale) à horizon 10ans est en cours.*
- La qualité de l'eau : Le SMPGA protège tous ses points de prélèvement pour garantir leur pleine disponibilité et les protéger de toute pollution accidentelle. Sur certains points sensibles, des animations sont initiées avec l'Agence de l'Eau et le monde agricole pour inciter les différentes évolutions de pratiques.

User answer:

A l'échelle du département, des restrictions éventuelles en eau potable sont prises par arrêtés préfectoraux : smpga.fr/proteger-leau/.

L'afflux de population estivale sur le territoire implique pour le SMPGA d'associer l'arrière-pays et les territoires voisins à la fourniture d'eau pour garantir le soutien nécessaire d'alimentation en eau du territoire. Le SMPGA utilise la ressource d'Avranches pour aider le Granvillais l'été (toutes les ressources en eau sont interconnectés).

Mi-août 2022, moins d'une semaine avant la pénurie en eau potable : peu de nappes souterraines et ressources principales issues des cours d'eau qui ont besoin de pluies régulières (+40% de besoin en eau l'été). Cumuler avec une période estivale dense et 1 mois sans pluie : l'alimentation en eau du territoire a été en grande difficulté. C'est pourquoi le SMPGA et l'OTI ont décidé de s'associer pour sensibiliser les touristes et habitants aux difficultés rencontrées et ainsi les rendre acteurs d'un usage raisonné de l'eau en période estivale (cf photo tuk-tuk en PJ).

Pour aller plus loin sur cette thématique et en parallèle des investissements réalisés, une réflexion sur la mise en place d'une tarification saisonnière en 2028 est lancée.

22. Sécuriser l_approvisionnement en eau du territoire.docx

			3.4 Arrete_perimetre_SageSeeCotiersGranvillais_20090608.pdf 12_SCHEMA_POTABILISATION.png 3.4 sdeau50_note_conventions_SDeau50_SMPGA.pdf Etude_chausey_environnement.pdf MétéEAU_23_08_24.pdf Photo tuk_tuk _ Marché Carolles.jpg Rapport_annuel_SMPGA_2023.pdf
3.5. Réduction de la consommation d'eau Des objectifs quantitatifs sont fixés pour réduire la consommation d'eau au sein de la destination et une stratégie comportant des mesures d'économie d'eau est mise en œuvre.	✓	—	**User answer:** Yes **User answer:** Les règles du plan EAU : -10% des prélèvements pour 2030. Les prélèvements d'eau sont soumis à un régime réglementaire de déclaration ou d'autorisation à l'enregistrement des volumes prélevés. Les services de l'État sont chargés d'instruire les dossiers d'autorisation des prélèvements, de contrôler les déclarations de volumes prélevés effectuées par les usagers et de donner suite aux contrôles en cas de non-conformité. Le SDEAU50 a lancé une campagne d'incitation aux économies d'eau en 2023 (PJ). GTM s'inscrit dans un objectif de réduction des prélèvements d'eau qu'ils soient domestiques, industriels ou agricoles à travers le Plan climat (cf actions 19-39). Sur la destination, les volumes prélevés sont mesurés quotidiennement ; les volumes consommés sont connus grâces aux compteurs installés chez chaque abonné et relevés au moins 2 fois par an ; les 3 syndicats d'eau présents œuvrent à l'amélioration du rendement des réseaux afin de limiter les pertes au milieu naturel (ex : installation de capteurs de sectorisation) ; le SMPGA a mis en œuvre une tarification progressive pour inciter les plus gros consommateurs à

			faire des économies d'eau (cf p41 rapport annuel 2023). En fonction de l'état de la ressource en eau sur le territoire, des mesures sont prises par arrêtés de la préfecture de la Manche. Des restrictions peuvent être appliquées (cf arrêté). *A noter : autre objectif pas encore défini mais à venir avec des consommations moyennes ciblées par catégorie d'usagers.* 19. Économiser l_eau.docx 39. Accompagner l_adaptation au changement climatique et l_atténuation des impacts de l_agriculture.docx Rapport_annuel_SMPGA_2023.pdf Arrêté cadre sécheresse_Manche.pdf sdeau50_courrier_campagne.pdf
3.6. Surveillance de la qualité de l'eau et réponse La qualité de l'eau pour la consommation, les loisirs et l'écologie est contrôlée de manière adéquate, les résultats sont accessibles au public et il existe un système permettant de réagir à temps aux problèmes de qualité de l'eau.	✓	✓	**User answer:** Yes **Central answer (France Destinations Group):** En France, l'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet de nombreux contrôles afin de garantir sa qualité. Les exigences en matière de qualité sont fixées par le code de la santé publique et se traduisent par des normes pour des paramètres biologiques et chimiques. Les Agences Régionales de la Santé (ARS) veillent à ce que celles-ci soient respectées. **User answer:** Le département de la Manche met en œuvre un suivi mensuel permettant d'assurer une veille sur l'état et l'évolution de la qualité des principaux cours d'eaux et émissaires pluviaux arrivant sur les côtes du département. Aidé financièrement par l'Agence de l'Eau, il s'occupe des

prélèvements et des analyses (cf : lire et comprendre les fiches de synthèse). Au-delà des suivis programmés, des investigations peuvent être menées en partenariat avec le service GEMAPI de l'intercommunalité pour mieux appréhender l'origine des pollutions constatées.

La qualité des eaux de baignade fait l'objet d'un suivi régulier par les autorités sanitaires entre le 15/06 et le 15/09 de chaque année. 19 plages sont suivies sur le littoral de GTM. Les résultats des analyses sont affichés à l'entrée des plages pour informer les usagers. En collaboration avec les autorités sanitaires et les services gestionnaires des installations d'assainissement collectif, l'intercommunalité a mis en place une procédure de surveillance préventive sur les plages les plus sensibles. En cas d'incident, la baignade et la pêche à pied de loisir sont interdites jusqu'à ce que des analyses attestent d'un retour à une qualité d'eau satisfaisante. La collectivité s'appuie sur des données transmises en direct par des stations de mesures placées à l'exutoire des cours d'eau. Elle dispose également d'une valise de mesure des paramètres microbiologiques en temps réel (cf analyseur portatif en PJ).

Central answer (France Destinations Group):

Selon le Code de la Santé Publique, les résultats de la surveillance de la qualité des eaux doivent être rendus disponibles au public.
Pour les eaux de baignades, les résultats des analyses doivent être affichés afin d'être accessibles au public. Ils sont également disponibles sur le site du Ministère de la Santé dédié au contrôle sanitaire des eaux de baignade sur lequel tous les résultats sont actualisés quotidiennement. Le site recense les établissements ayant des piscines destinées à accueillir du public et les résultats des analyses associées. En complément, il existe des label volontaires comme le Pavillon Bleu qui met en avant les plages et ports de plaisances engagés dans un développement touristique durable.

User answer:

Eaux de baignade
En 2024, sur les 10 plages de la Manche ayant reçu le Pavillon bleu, 7 concernaient des plages du littoral de Granville Terre et Mer.

Lien vers les derniers résultats du suivi de la qualité des eaux de baignade assuré chaque année par l'ARS entre le 15 juin et le 15 septembre

: https://www.normandie.ars.sante.fr/eaux-de-baignade-la-qualification-des-resultats-en-cours-de-saison

Lien vers les résultats des mesures de la mission RQM assurée par le Département 50 : https://www.manche.fr/actions/nature/qualite-des-eaux/qualite-des-eaux-du-littoral/

Lien vers la publication des résultats par une commune littoral : https://saintpairsurmer.fr/loisirs/au-bord-de-leau/qualite-des-eaux-de-baignades/

Eau potable
Les résultats des analyses réalisées par les autorités sanitaires sur l'eau potable sont publics et affichés devant chaque mairie. Certaines communes du territoire publient également leurs résultats.

User answer:

Eaux de baignade
Le service GEMAPI de GTM alerte les élus des collectivités concernées d'une probable de contamination. A charge de ces derniers de réglementer temporairement les usages (baignade, pêche à pied…) s'ils estiment que la sécurité sanitaire des usagers n'est plus assurée.

Eau potable
Il existe un document public (arrêté de DUP) où des zones sont définies pour lesquelles la destination a des restrictions d'usages qui permettent de protéger les ressources en eau face aux pollutions accidentelles (ex : produits phytosanitaires interdits sur les zones définies). Des capots sont positionnés directement sur les zones définies pour prévenir des éventuelles intrusions. L'ensemble des prises d'eau sont régies par les DUP. Des aires d'alimentations de captage sont définies par rapport au taux de concentration de nitrate et le SMPGA sensibilise les agriculteurs aux risques de pollution liées à leur activité dans le but de veiller à conserver une qualité d'eau potable (cf charte ci-joint).

3.4 Charte de préservation de l_environnement applicable au monde agricole _ SMPGA.pdf

			3.6 2023 03 02 _ GALPA DHEB GEMAPI analyseur portatif V06_23 VF.pdf Mode_demploi_Fiche_synthèse.pdf
3.7. Traitement des eaux usées La destination dispose de directives claires et appliquées pour le choix de l'emplacement, l'entretien et le contrôle des rejets des fosses septiques et des systèmes de traitement des eaux usées. La destination s'assure que les déchets sont correctement traités et réutilisés ou rejetés en toute sécurité sans impact négatif sur la population locale et l'environnement.	✓	✓	**User answer:** Yes **Central answer (France Destinations Group):** Les stations d'épurations délivrant au moins un traitement secondaire représentent 97 % de l'ensemble des stations en France en 2019 (source : https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/sante/la-pollution-de-l-eau-douce-ressources/article/l-assainissement-collectif-des-eaux-usees) **User answer:** Les chiffres clés sont consultables sur https://www.eaufrance.fr/chiffres-cles. Eaufrance est un service public d'information sur l'eau et les milieux aquatiques. Il a pour but de faciliter l'accès à l'information publique dans le domaine de l'eau en France. **User answer:** Assainissement collectif : Le tableau (page 99 de l'Etat de l'Environnement - PLUi) présente les stations sur GTM, notamment leur année de mise en service, la typologie de filière, leurs capacités et % de saturation, données extraites de l'étude d'organisation des compétences assainissement de GTM de 2019. // Assainissement non collectif : Fin 2024, 91% des 4500 installations présentaient un niveau de conformité moyen à bon. 9% des dispositifs sont considérés comme polluants et présentent un risque pour l'environnement et la santé humaine. Ce pourcentage tend à diminuer ces dernières en raison des opérations de mise en conformité subventionnées par l'agence de l'eau Seine-Normandie (Cf. b). Données extraites du RPQS du SPANC de GTM 2024. **User answer:** Défis relevés dans le Plan climat (cf fiches actions 20-21). Le Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise (SMAAG) s'est associé au SMPGA, pour travailler dans le cadre du projet Lavoisier, sur la stratégie d'opportunité de réutilisation des eaux usées traitées sur le territoire de l'agglomération granvillaise. L'étude confiée au CEREMA a été restituée en septembre 2024. A l'issue de cette restitution, les élus du SMAAG et du SMPGA, mais également les maires de certaines communes littorales, souhaitent que la priorité soit donnée à la REUT indirecte pour soutenir le fleuve côtier dont l'eau est utilisée pour la production d'eau potable. Les volumes disponibles en sortie de station en plein été sont particulièrement intéressants puisqu'ils s'élèvent, a minima, à 5000 m3/j. Ce

niveau est atteint grâce à la fréquentation touristique. Par le lien ci-dessous, vous pourrez accéder à la communication qui a été faite par le CEREMA et au rapport d'études. Dans le cadre de ce même projet, fin avril 2025, le projet Eau'tonomie qui concerne la Grande Ile de Chausey, avec l'objectif de rendre le petit cycle de l'eau plus vertueux, sera lancé.

Le SMAAG travaille également sur un procédé émergent pour le traitement des eaux usées dénommé gazéification hydrothermale et envisage de lancer une consultation dans les mois à venir sur la cloacothermie (récupération de la chaleur fatale des eaux usées).

Central answer (France Destinations Group):

La France dispose d'un système de réutilisation des eaux usées traitées efficace et qui tend à s'améliorer grâce notamment aux réglementations européennes. L'assainissement, qui consiste à collecter, évacuer et traiter les eaux usées, peut être individuel (fausse sceptique) ou collectif (Tout-à-l'égout). L'Etat, par le biais du Code général des collectivités territoriales dans l'article L2224-8, confère la responsabilité aux communes en terme de gestion des eaux usées. Un service est créé dans chaque commune, le Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC). Ce dernier contrôle la qualité du raccordement d'une installation au réseau communal d'assainissement. Pour les raccordements non collectif, il existe le Service Public d'Assainissement Non collectif.

L'Etat a également mis en place un plan d'actions pour une gestion résiliente et concertée de l'eau.

Le Code de l'environnement prévoit quant à lui des sanctions en cas de rejet illégal d'eaux usées. Conformément à la loi du 2 février 1995, la régie eau et assainissement produit un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif afin d'assurer une meilleure transparence sur les services.

Un service public d'information sur l'eau et les milieux aquatiques est disponible au niveau national : https://economie.eaufrance.fr/chiffres-cles

User answer:

Conformément à la loi, les services d'assainissement produisent un rapport annuel (cf RPQS SMAAG + SPANC).

Sur la destination :
- Assainissement collectif : le SMAAG et le Syndicat intercommunal à vocation unique d'assainissement de Plotin en sont les principaux. Ces services assurent en direct ou par voie de délégation, la gestion, l'exploitation des stations d'épuration, des réseaux de collecte et des postes de refoulement des eaux usées. Le SMAAG mène aussi une politique de contrôle de la conformité des branchements sur le réseau de collecte (cf règlement PJ)
- Assainissement non collectif : GTM a mis en place un service public d'assainissement non collectif (SPANC) qui a pour mission de contrôler régulièrement la conformité de l'ensemble des dispositifs d'assainissement autonome sur le territoire (cf règlement PJ) Le SPANC exerce également un contrôle sur tout projet de création ou de réhabilitation d'installation d'assainissement non collectif.
GTM propose des aides financières aux propriétaires dont l'assainissement individuel n'est pas conforme. Cf RA 2023 - p34

Le PLUi de GTM prévoit des règles en matière de gestion des eaux pluviales (page7). Ex : systèmes de récupération des eaux dans les nouvelles constructions (page3). Les PLU en vigueur de Granville, Donville-les-Bains, Yquelon et Saint Planchers imposent déjà des règles de gestion des eaux pluviales pour les nouveaux aménagements (ex : infiltration à la parcelle pour prévenir des innondations par débordement).

User answer:

Les entreprises touristiques ont un système d'assainissement collectif ou non collectif.

Dans le premier cas, les structures ont pour la plupart des installations raccordées au tout-à-l'égout lorsqu'elles se trouvent en zone urbaine ou d'habitats regroupés. Dans ce cas, les eaux usées sont d'abord collectées dans un réseau d'égouts pour être ensuite acheminées vers une station d'épuration. La demande de branchements est à faire auprès du service compétent en matière d'assainissement sur le secteur concerné.

			Dans le deuxième cas, les structures ont un assainissement autonome, principalement dans les zones rurales où l'habitat est moins dense. Pour assurer un bon fonctionnement des systèmes d'assainissement non collectif, les installations doivent être entretenues régulièrement. Depuis 2022, la collectivité a mis en place des sanctions financières pour les propriétaires d'installations (particuliers, entreprises) générant des pollutions du milieu naturel. Etat Initial de l_Environnement_2021_06.pdf 3.7 smaag_reglement_assainissement_01_mars_2017.pdf 3.7 2022_Gtm_Spanc_Reglement.pdf 20. Innover pour moins peser sur la ressource en eau et sur le milieu.docx 21. Restaurer le cycle de l_eau et ses fonctionnalités.docx SMAAG_RPQS_Exercice_2023_Annee_2024.pdf RA2023___GTM.pdf

Déchets et recyclage

4

Action			Details
3.8. Réduction des déchets solides Des objectifs quantitatifs de réduction des déchets solides sont fixés, et font l'objet d'un suivi et de rapports adéquats. Une attention particulière est accordée à l'élimination ou à la réduction du plastique, des articles à usage unique et des déchets alimentaires.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Yes **Central answer (France Destinations Group):** En France, l'article 541-1 II du Code de l'environnement établit une hiérarchisation des modes

de traitement de déchets : prévention de la production des déchets, réutilisation, recyclage, revalorisation énergétique et enfin élimination. Le but est de favoriser la transition vers un modèle d'économie circulaire et d'avoir recours au minimum à l'élimination afin d'économiser les ressources.
Le plan national de gestion des déchets a 5 objectifs principaux qui reposent sur la loi Anti-Gaspillage Economie Circulaire de février 2020 :
- Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services.
- Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation.
- Développer le réemploi et la réutilisation.
- Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets.
- Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets.
La loi du 10 février 2020 définit des objectifs de réduction de 15% des déchets ménagers par habitant d'ici 2030 et de 5% pour ceux issus d'activités économiques. Elle a également pour objectif de sortir du plastique jetable d'ici 2040. En 2021, la France interdisait les pailles, les couverts jetables, les touillettes et autres objets en plastique ainsi que la distribution gratuite de bouteille en plastique dans les entreprises. Depuis le 1er Janvier 2023, l'utilisation de vaisselle jetable dans la restauration rapide est interdite.

User answer:

La destination dispose d'une feuille de route de gestion des déchets définie en lien avec les objectifs nationaux, tout en intégrant les préconisations du Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers (cf pièce-jointe).

Granville Terre et Mer a également signé avec l'ADEME un Contrat d'Objectif Territorial. GTM a élaboré donc conjointement son plan d'action économie circulaire correspondant au label Économie circulaire de l'ADEME, et son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce dernier programme vise à définir la politique de prévention déchets de la collectivité sur les 6 prochaines années. Le principal objectif quantitatif fixé pour la réduction des déchets sur GTM est de réduire de 3,4% les déchets ménagers et assimilés entre 2021 et 2028.

User answer:

Le contrôle des tonnages se fait dans un tableau de bord par type de déchet. Cf rapport annuel

service déchets. En ce qui concerne les ordures ménagères, des suivis de collecte est organisé sur le territoire : vérification des erreurs. Puis mise en place d'actions correctives.

En 2023 une caractérisation a été réalisé pour les ordures ménagères. Le PLPDMA exige une caractérisation tous les deux ans.

Un rapport annuel est publié chaque année et mis à disposition du public par le service déchets de l'intercommunalité. Ci-joint le rapport annuel 2023. Le rapport 2024 sera disponible d'ici juin 2025.

En 2023, 9 781 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur le territoire de GTM soit une diminution de 9,42% par rapport à 2022. 3 118 tonnes d'emballages et papiers collectées soit une hausse de 12.51%. Cf Bilan PLPDMA 2024 - page 3.

User answer:

La destination s'est dotée d'un PLPDMA qui traduit la politique GTM de réduction des déchets ménagers et assimilés pour les 6 prochaines années. Dans ce cadre, des actions en faveur du tourisme sont inscrites à court, moyen et long terme (cf Action 13–page 41).

Dans le cadre des évènements de la destination GTM, le service déchets accompagne les organisateurs dans la réduction et la gestion de leurs déchets (cf Action 5–page 24).

La société Hoali, le SMPGA et l'OTi sont associés dans le dispositif gourdefriendly pour limiter les déchets plastiques et favoriser l'usage de l'eau du robinet (cf : vitrophanie). Un dispositif d'accompagnement pour embarquer un maximum d'acteurs du territoire dans le remplissage des gourdes des habitants/touristes. Aujourd'hui, le réseau compte une vingtaine d'adhérents et une quinzaine de fontaines publiques recensées sur GTM. GTM sensibilise les habitants lorsqu'elle est présente sur des évènements. Attitude Manche a pris la main sur une coordination départementale pour des opérations de communication plus impactantes (cf convention)

L'OTi sensibilise au zéro waste. Il informe les professionnels du tourisme de la destination des consignes de tri à travers un livret de bienvenue -traduit en anglais- (cf PJ). Il distribue, avec l'aide de l'intercommunalité, des stickers dédiés à l'ensemble des professionnels pour faciliter

l'application du tri dans leurs établissements (cf PJ).

Central answer (France Destinations Group):

Depuis le 11 février 2020, l'objectif national en France est de réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale (source : https://agriculture.gouv.fr/lutte-contre-le-gaspillage-alimentaire-les-lois-francaises)

User answer:

A l'échelle de l'intercommunalité, le Projet Alimentaire Territorial et le PLPDMA sont les deux document cadres avec des actions fléchées sur de la réduction du gaspillage alimentaire. 3 principales actions relevées au cours des ateliers de concertation sont :

> Réduire le gaspillage alimentaire (ex : sensibilisation et accompagnement auprès des professionnels) Encourager le compostage individuel et collectif (ex : mise en place du compostage dans certains établissements touristiques) Mettre en place une filière de biodéchets (ex : la collecte de biodéchets en porte à porte avec Les Alchimistes). La collecte en porte à porte pour les professionnels a débuté en septembre 2024.

Dans le PLPDMA, l'action n°14 est relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'OTI est associé à cette action et participe notamment à la mise en place d'ateliers antigaspi et/ou à l'accompagnement des professionnels dans la mise en place de dispositifs anti-gaspi.

Le service déchets de l'intercommunalité met à disposition un guide du tri (cf pièce-jointe).

Festival des voiles de travail : Une campagne de pesé pour la partie gaspillage alimentaire a été réalisée. Tous les restes de repas ont été valorisés par la suite à la ferme de l'Epine pour les oies. (Cf FVT Bilan en PJ - page 5).

			VF_Plan_d_action_economie_circulaire_et_PLPDMA.pdf stickers_dechets_3_pages_a5.pdf Livret de bienvenue GB.docx LIVRET DE BIENVENUE.docx Rapport_annuel_service_dechets_2023.pdf Gtm_Dechets_GuideDuTri_A5_2022_09.pdf FVT 2024 _ Bilan d_activité.pdf 3.8 Pour lutter contre le plastique, le retour des fontaines à eau potable_SMPGA.docx 3.8 2022_ Feuille de route _ service dechets 2021_2026.pdf 3.8 2021_05_25_CP_Ambassadeurs_tri.pdf Convention Manche Attitude _gourdefriendly_AL.docx Vitrophanie gourde friendly.png Bilan 2024 _ PLPDMA ECi.docx
3.9. Tri et recyclage des déchets Des objectifs quantitatifs de tri des déchets sont fixés et font l'objet d'un suivi et de rapports adéquats. Tous les déchets, y compris les déchets industriels, sont triés et traités de manière adéquate afin de les détourner des décharges, avec la mise en place d'un système de collecte et de recyclage à	✓	✓	**User answer:** Yes **Central answer (France Destinations Group):** L'ADEME (enquêtes ITOM notamment) indique qu'en 2021, 66% des déchets étaient recyclés, soit une hausse de 11% en 10 ans. En ce qui concerne le volume des déchets compostés, entre 2000 et 2018, passage de 3,8 à 9 Millions de tonnes.

flux multiples qui sépare efficacement les déchets par type.

User answer: En France, la destination des déchets ménagers et assimilés collectés en 2019 : 78% de valorisation dont 31% de valorisation matière ; 32% d'incinération avec production d'énergie et 16% de valorisation organique. Cf : page 39 - déchets chiffres-clés juin 2023 – ADEME.
User answer: Données disponibles dans le rapport d'activité 2023 ci-joint – pages 50 et 51 + page 3 du bilan PLPDMA ci-joint
Central answer (France Destinations Group):

Le plan national de gestion des déchets intègre les objectifs de la loi du 10 février 2020. Celle-ci prévoit l'homogénéisation des consignes de tri et les codes couleurs des poubelles à l'échelle nationale afin de faciliter le tri et augmenter les performances. Elle vise également à accélérer la collecte des emballages recyclables et à étendre les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques. Elle prévoit également un objectif de 100% de collecte séparée des emballages plastiques d'ici 2025. Le plan national de gestion des déchets compte parmi ses mesures la généralisation du tri à la source des biodéchets (définis par l'article R.541-8 du Code de l'environnement) afin de permettre leur valorisation. La loi impose aux collectivités en charge de la gestion des déchets de publier un rapport annuel technique et financier de l'exercice de cette compétence.

La France fournit un bilan de sa consommation de déchets et du recyclage.

Des outils sont mis en place par l'Etat afin de faciliter et promouvoir le tri sélectif et améliorer les performances de tri, notamment en partageant les bonnes pratiques sur internet.

User answer:

La Région est la première à adopter, dès le 15 octobre 2018, son Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et sa Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire. Elaborés en concertation avec les acteurs normands, ces documents constituent le cadre d'intervention des entreprises et des territoires dans les domaines de l'économie circulaire et des déchets.

Les objectifs de la feuille de route économie circulaire en Normandie :

Réduire de 30% la consommation de ressources par rapport au PIB d'ici 2030 par

rapport à 2010 Réduire de 50% les quantités de déchets non dangereux mis en décharge en 2025 par rapport à 2010 Tendre vers 100% de plastiques recyclés en 2025 Economiser l'émission de 8 millions de tonnes de CO2 supplémentaires chaque année grâce au recyclage du plastique Créer jusqu'à 300 000 emplois supplémentaires, y compris dans les métiers nouveaux.

Granville Terre et Mer n'a pas fixé d'objectifs quantitatifs. Le principal objectif est de réduire la part d'ordures ménagères et d'augmenter la part de déchets recyclés (emballages et verres).

User answer:

Le contrôle des tonnages se fait dans un tableau de bord par type de déchet. Cf rapport annuel. En ce qui concerne les déchets recyclés, une caractérisation a lieu tous les deux mois à la Sphère. Elle a pour but d'identifier les principales erreurs de tri. Cf calendrier PJ.

En 2021 les élus ont voté une feuille de route et un plan d'actions pour définir les objectifs sur la durée du mandat. Ce document a été revu en mai 2022 pour faire un point d'étape sur la feuille de route et la mettre à jour et revoir la planification des enjeux. L'objectif principal est de diminuer la production de déchets sur le territoire notamment les ordures ménagères, encombrants et déchets verts. Le service déchets a mis en place depuis plus de 10 ans la mise à disposition de composteurs individuel pour les particuliers. En 2022, le 1er site de compostage partagé est expérimenté sur Granville avec un objectif de développer d'autres sites dans les années à venir pour inciter les particuliers à trier les biodéchets. Aujourd'hui GTM compte 4 sites de compostage partagé. Toutes les données chiffrées par type de déchets (ordures ménagères, encombrants, déchets verts, emballages, verre...) sont saisies dans des tableaux de bord pour suivre l'évolution des tonnages et l'évolution financière. Le rapport annuel (cf PJ) permet chaque année de synthétiser et calculer les indicateurs en kg/hab/an pour voir l'évolution globale de la production de déchets sur le territoire et aussi par type de déchets.

User answer:

Depuis le 01/10/2022, les habitants de GTM peuvent déposer tous les emballages et papiers sans exception dans les colonnes de tri placées sur l'ensemble du territoire -uniformisation au niveau national- (cf DP extension consignes de tri).

Les conditions et modalités de collecte des déchets ménagers sur le territoire sont encadrées via un règlement (cf PJ).

Les ordures ménagères non triées partent en Installation de Stockage des Déchets Ultimes Non-Dangereux où elles sont enfouies tandis que les déchets triés déposés dans les conteneurs de tri sont recyclés après avoir été triés et séparés à la SPHERE. Cf : Que deviennent nos déchets GTM.

Afin de contrôler les tris, il est demandé aux particuliers de mettre leurs ordures ménagères dans des sacs transparents.

Chaque type de déchets à une filière spécifique, avec de nombreux contrats avec des éco-organismes, par exemple :

> les déchets verts > filière de compostage le bois > broyage en copeaux pour être valorisé en chaufferie boisles DEEE (Déchets électriques et électroniques)> éco-organisme ECO-SYSTEME qui prend en charge le transport et le démentiellement des produits

Cf rapport annuel (pages 37-38).

Le service déchets de GTM met à disposition des habitants des composteurs individuels au tarif de 20€. Et des sites de compostage partagé (cf inauguration compost partagé en PJ.

Les Alchimistes collectent et traitent en plateforme de compostage ou en méthanisation en dehors de GTM. Cf : critère 3.8 d).

Rapport_annuel_service_dechets_2023.pdf

3.9 2022_Gtm_Dechets_Reglement_Service_Dechets.pdf

DechetsChiffresCles2023.pdf

			3.9 PRPGD_Normandie.pdf 3.9 Inauguration_compost_partage___Juillet_2022.pdf 3.9 Octobre_2022_DP_Extension_des_consignes_de_tri.pdf Que deviennent nos déchets_GTM.png Calendrier caractérisations GTM.pdf Bilan 2024 _ PLPDMA ECi.docx
3.10. Elimination des déchets Tout déchet solide résiduel qui n'est pas réutilisé ou recyclé est éliminé de manière sûre et durable.	✓	✓	**User answer:** Yes **Central answer (France Destinations Group):** La France instaure une politique précise en matière de gestion des déchets. Lorsque ces derniers ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés, elle se doit de les éliminer. Selon le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoire, elle se doit, autant que faire se peut, d'éviter d'arriver à ce procédé. Il mentionne également que « la loi de transition énergétique pour la croissance verte a fixé un objectif de réduction de l'élimination par stockage de moitié en 2025 avec une étape intermédiaire de -30 % en 2020, par rapport aux quantités admises en décharge en 2010. » Ce sont les plans régionaux qui vont encadrer ces pratiques. **User answer:** Les ordures ménagères résiduelles collectées sur les secteurs de Granville et Hayland sont déchargées et pesées au quai de transfert situé sur le site de Mallouet. Ce quai est exploité en régie. Les déchets sont rechargés à l'aide d'un grappin dans des semi-remorques afin d'être acheminés à l'Installation de Stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux de Cuves, ISDUND exploité par la SAS Les Champs Jouault. Les déchets sont traités par enfouissement et de la récupération des biogaz est réalisée pour produire de l'électricité et du chauffage (cf rapport

			p24-27). Les emballages ménagers et papiers en mélange, et le verre, sont collectés en apport volontaire sur la destination. Les déchets recyclables (emballages, papiers et biflux) collectés en point d'apport volontaire ont été acheminés au centre de tri d'ECO SPHERE à Villedieu-les-Poeles. Le tri consiste à séparer les différents matériaux, les conditionner et les expédier vers les fillières de recyclages appropriées. (cf rapport pages 27-28-34-35). Le verre collecté en apport volontaire est déchargé sur une plate-forme de stockage de la société SPHERE, soit à Lingreville, soit à La Haye-Pesnel. Le verre est ensuite rechargé dans des semi-remorques puis acheminé dans des usines verrières (Reims, Bordeaux ou Lens). Voir le tableau filière de recyclage page 37-38 du rapport + guide du tri + infographie que deviennent nos déchets en PJ. Rapport_annuel_service_dechets_2023.pdf Gtm_Dechets_GuideDuTri_A5_2022_09.pdf Que deviennent nos déchets_GTM.png
3.11. Déchetterie sauvage Des mesures sont prises pour lutter contre les déchets sauvages, notamment par les visiteurs, en particulier dans les lieux et zones publics populaires.	✓	—	**User answer:** Yes **Central answer (France Destinations Group):** Le Ministère de la Transition Écologique a créé un guide pour la lutte contre les abandons et dépôts illégaux de déchets à destination des collectivités territoriales. Ce document détaille les outils à disposition des collectivités ainsi que plusieurs fiches outils et exemples de bonnes pratiques. En cas d'infraction, des sanctions sous forme d'amendes sont prévues dans plusieurs codes dont celui de l'environnement. (cf. Schéma page 38 du guide) L'Office National des Forêts lutte également contre les dépôts illégaux et les dangers qu'ils représentent pour les écosystèmes. Une fiche technique a été créée pour son personnel et le public est sensibilisé à travers la charte du promeneur.

		User answer: Le Gouvernement a fait de la lutte contre les dépôts sauvages l'une de ses priorités et, conformément à la mesure 27 de la feuille de route « économie circulaire » répertoriant les moyens de prévention et de sanction, un guide de référence est mis à disposition des collectivités et des agents qui luttent chaque jour contre ces « dépôts sauvages ». Concernant les dépôts sauvages, GTM a mis en place des ateliers sur cette thématique avec les communes pour aboutir à un plan d'action (cf panneaux d'information "STOP AUX DEPOTS SAUVAGES" distribués aux communes qui rappelle les risques encourus). À Granville Terre et Mer, une incitation à se rendre dans les déchèteries du territoire est faite pour éviter les dépôts sauvages. Cf guide du tri. Des bacs à marées sont installés sur la destination à l'entrée des plages. Ces bacs à marées, initiés par les services techniques de l'intercommunalité, ont été créés en palettes recyclées par l'association Ose Environnement pour lutter contre les déchets sauvages sur les plages. Cf CP en pièce-jointe. Gtm_Dechets_GuideDuTri_A5_2022_09.pdf 3.11 4_mai_2018___CP_Bacs_a_maree.pdf 3.11 2022Depots_sauvages_2.pdf 3.11 2022_Gtm_Dechets_Reglement_Decheteries.pdf 3.11 Guide relatif à la lutte contre les abandons et dépôts illégaux de déchets _ Décembre 2020.pdf

Energie, mobilité durable et changement climatique

7

Action			Details
3.12. Émissions de Gaz à effet de serre et atténuation du changement climatique La destination fixe et surveille les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre des secteurs public et touristique, met en œuvre et rend compte des politiques et actions d'atténuation pour atteindre ces objectifs.	✓	✓	**User answer:** Yes **Central answer (France Destinations Group):** En 2015, la France signe les Accords de Paris et s'engage à limiter l'augmentation des températures moyennes. Par la suite, la France a développé une Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC). L'objectif est d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et la réduction de l'empreinte carbone de la consommation des Français. Cette dernière constitue une feuille de route nationale pour lutter contre le changement climatique et dicte des orientations à mettre en œuvre dans tous les secteurs d'activité tels que l'agriculture, le bâtiment, la production d'énergie ou les déchets. La SNBC prévoit aussi une augmentation des puits de carbone. Le secteur touristique génère 11% des émissions de gaz à effet de serre en France. Le pays étant la première destination mondiale, le Président de la République a estimé la nécessité d'une stratégie de tourisme durable. Un Fonds Tourisme Durable a été créé dans le cadre du plan France Relance porté par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Ce dispositif concerne les TPE et PME du secteur touristique et a pour objectif de les soutenir dans leurs démarches de transition vers un tourisme durable. Ces initiatives sont également soutenues par Atout France **User answer:** L'Ademe, avec Carbone 4, a réalisé un exercice de quantification des émissions de gaz à effet de serre du secteur du tourisme en France, en s'appuyant sur les données de la précédente étude qui date de 2018. Cf Synthèse bilan GES tourisme France 2024 Les 3 grands leviers en France : Réduire les distances parcourues par les touristes, via un tourisme plus local Diminuer l'énergie consommée par unité d'activité en améliorant l'efficacité énergétique des transports et des hébergements Utiliser des énergies bas-carbone en utilisant des moyens de transport collectifs ou bas-carbone, des énergies de chauffages décarbonées ou la

consommation d'aliments à faible teneur en protéines animales.

Les objectifs fixés au sein de l'intercommunalité avec le Plan climat (cf PJ) :

Diviser par 2 nos consommations d'énergie -75% d'émission de gaz à effet de serre d'ici 2050 75% d'énergies renouvelables dans notre mix énergétique.

Les actions prévues au plan climat contribueront à atteindre ces objectifs. D'ores et déjà, le conseil communautaire et le conseil de la collectivité de Granville ont choisi un lauréat pour mise à disposition du foncier de la friche de Mallouet afin qu'il développe un projet de ferme photovoltaïque au sol.

Par ailleurs, le Schéma d'équilibre touristique prévoit d'impliquer les propriétaires de meublés et les autres hébergeurs sur la rénovation thermique des bâtiments (cf action 25).

User answer:

La fiscalité des locations aux touristes de biens immobiliers meublés est en train de changer avec un DPE obligatoire pour tous logements proposés nouvellement à la location en meublé de tourisme et soumis à autorisation de changement d'usage.
Sur GTM, par décret daté du 25/08/23, Granville a intégré la liste nationale des communes classées en zone tendue. Par délibération datée du 21/12/23, GTM a adopté, pour Granville, le règlement fixant les critères d'autorisation préalable au changement d'usage mis en application le 01/05/24.

A la suite de la loi (dite Le Meur) du 19/11/24, il devient obligatoire sur la commune de Granville pour les meublés de tourisme proposés nouvellement à la location saisonnière (hors résidence principale) en zone tendue et soumis à autorisation de changement d'usage, un DPE classé entre A-E à partir du 01/05/25. Cf délibérations.

Normandie Tourisme a impulsé un dispositif de tarif bas-carbone pour encourager les visiteurs à utiliser des alternatives à la voiture individuelle pour venir et circuler sur le territoire. Sur

			GTM, l'OTi communique sur le tarif bas-carbone et cible uniquement les régions de proximité sur ses campagnes de communication. L'OTi relance aussi le menu bas-carbone initié il y a quelques années par la CCI. Le service mobilité du réseau de transport Néva s'est engagé dans l'utilisation d'énergies alternatives au gasoil. Les cars et bus roulent au biocarburant Oleo100 (huile de colza) ou sont hybrides (électrique/biocarburant). 2024_bilan_ges_tourisme_France_2022_synth__se.pdf 2023_136_HAB_DC_Rgt habitations meubles touristiques.pdf 2025 Schema d Equilibre _ action 25.pdf 2025_017_HAB_DC_Modif_réglement_conditions_délivrance_autorisations_temporaires.pdf PLAN_D_ACTIONS PLAN CLIMAT.pdf
3.13. Réduction des émissions dues aux déplacements et au transports La destination s'est fixé des objectifs de réduction des émissions dues aux transports pour les déplacements vers et dans la destination et les surveille afin de réduire la contribution du tourisme à la pollution atmosphérique et au changement climatique.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Yes **Central answer (France Destinations Group):** En France, les transports sont responsables de 31% des émissions de gaz à effet de serre. La Stratégie Nationale Bas-Carbone définit un objectif de décarbonation totale de ces dernières en 2050 avec des objectifs intermédiaires de -28% (par rapport à 2015) en 2030. Les orientations pour y parvenir sont les suivantes : - Donner au secteur des signaux tarifaires incitatifs - Fixer des objectifs clairs et cohérents avec les objectifs de transition énergétique des flottes - Soutenir l'évolution des flottes pour tous les modes de transport - Accompagner les collectivités et les entreprises dans la mise en œuvre d'initiatives innovantes

- Encourager le report modal en soutenant les mobilités actives et les transports collectifs et de masse (fret et voyageurs) et en développant l'intermodalité
- Maîtriser l'augmentation de la demande de transport

User answer:

Granville Terre et Mer vise un objectif de réduction de 58% des consommations énergétiques du secteur des transports d'ici 2050 et une réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 64% (voire 100% dans le cadre d'une politique nationale de décarbonation des transports, en accord avec les principes de la Stratégie Nationale Bas-Carbone révisée).

Pour atteindre ces objectifs, GTM entend répondre à 4 objectifs :

> Objectif M.1 : Réduire les besoins en déplacement de tout ordre et leur longueur Objectif M.2 : Favoriser le report modal Objectif M.3 : Offrir une mobilité bas carbone à destination des voyageurs Objectif M.4 : Adapter le parc automobile vers un parc décarboné et plus efficient

CF Stratégie énergétique et climatique de GTM – p9-12.

Les mesures qui ont été relevées dans le plan d'action du Plan climat sont :

> Développer les mobilités collectives et partagées (cf action 1 PJ) Développer la pratique du vélo (cf action 2 PJ) Réduire la place de la voiture en ville (cf action 6 PJ)

Vous pouvez relever le suivi et l'évaluation par les résultats attendus et les indicateurs de suivi à travers les différentes fiches actions.

L'intercommunalité GTM a choisi le plan de Mobilité simplifié comme outil de planification. C'est un document souple, au cadre réglementaire allégé, intégrant l'ex-Plan de Mobilité Rurale (PMRu) abrogé par la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019. Cf Approbation du PMS en PJ.

User answer:

Les mesures inscrites au Schéma d'équilibre touristique en pièces-jointes : Actions 1 - 16 - 17 - 27 - 31. A chaque action, vous pouvez relever le suivi et l'évaluation par les indicateurs de suivi et de réussite. Le Schéma est révisée tous les 6ans et l'évaluation a lieu à ce moment-là. Un bilan aura probablement lieu à mi-parcours. Le suivi des actions aura lieu chaque année à travers le rapport d'activité de l'OTi et la mise en œuvre des plans d'actions annuels.

Les mesures inscrites au Plan de mobilité simplifié :

> Proposer une offre de mobilité adaptée pour le secteur rural (page 8 PPT PMS) Aménager des liaisons intercommunales cyclables priorisées dans le SDV, en partenariat avec communes et Département (page 10) Dans le contrat opérationnel de mobilité porter auprès de la région Normandie la nécessité de liaisons inter-EPCI et régionales pour relier le territoire de GTM à la destination Baie du Mont Saint-Michel (page 11) Créer un point d'information numérique, permettant pour l'itinéraire souhaité, de trouver les solutions de mobilités existantes et leurs modalités (page 12) Porter auprès de la Région Normandie dans le cadre du contrat opérationnel de mobilité, la nécessité d'un niveau de service plus ambitieux de l'offre ferroviaire (page 14)

Pour y parvenir le comité de pilotage a fixé le cadre politique suivant : Une vision à 10ans échéance 2034 ; a court terme fin juin 2026 ; à moyen terme à 2030 ; à long terme à 2034. Cf calendrier page 21 PPT PMS.

User answer:

La région Normandie et la SNCF ont lancé, en 2021, une expérimentation en service commercial du biocarburant B100, issu à 100% de la filière française du colza1, sur 15 rames Régiolis de la ligne Paris-Granville dont les résultats se sont avérés concluants. Grâce à ce partenariat, le B100, produit sur le territoire, a ainsi désormais remplacé le gasoil sur cette ligne.

Le CRT Normandie et l'ADEME ont piloté un projet d'expérimentation sur les mobilités

touristiques au sein de GTM visant à améliorer l'accessibilité de la destination en mobilité douce pour ses visiteurs. La phase d'expérimentation (cf Mob. tour. livrable) a donné lieu à un plan d'action (cf bilan exp mob. tour).

Le Schéma d'équilibre touristique porte une ambition de tourisme bas carbone visant à faire du tourisme une économie vertueuse permettant de réduire ou à minima de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Une ambition qui positionne fortement la question des transports et l'adoption de pratiques réduisant l'impact du CO2 par les acteurs locaux. Cf action 31.

GTM est rattachée à deux bassins de mobilité dans le cadre d'un contrat opérationnel de mobilité (COpM). Ce contrat va permettre d'organiser le développement des mobilités entre intercommunalités de manière concertée et priorisée. Cf Contrat opérationnel de mobilité sud manche 2025-2029 où on retrouve les indicateurs d'avancement par action. Ces actions sont intégrées dans le PMS adopté le 10/10/24. Cf Cartographie page18 du PMS.

User answer:

Les objectifs du Plan de mobilités simplifiés sont :

> Rendre le droit à la mobilité pour tous Améliorer les conditions de mobilité de la population Améliorer la fluidité des trafic routiers en luttant contre l'autosolisme Renforcer, développer et adapter les solutions de transport en commun déjà en place Proposer un maillage équilibré du territoire Favoriser un meilleur partage de l'espace public et des usages en cœur d'agglomération Identifier et développer des solutions d'écomobilité ou mobilités durables adaptées aux conditions locales

Cf Cartographie p17 du PMS.

Les indicateurs de résultat sont inscrits dans le plan d'actions détaillé du PMS (cf livrable PMS GTM).

Le schéma d'équilibre touristique prévoit également de développer la mobilité bas-carbone pour les visiteurs, au service des habitants. Les indicateurs de suivi sont inscrits sur la fiche action. (cf action 1).

User answer:

Les mesures phares du PMS à court (avant 2026), moyen (2030) et long terme sont illustré en page 17 : calameo.com/read/0050596571584f6ab68dd.

Cette politique publique répond à 4 enjeux en matière de mobilité du quotidien :

> La transition écologique et énergétique : sortir de la dépendance à la voiture, l'autosolisme ; L'aménagement du territoire : lutter contre les zones blanches en zones peu denses ; Le droit à la mobilité : favoriser l'accès aux services à la population ; L'attractivité du territoire : participer à la dynamique territoriale.

Le verdissement de la flotte de bus néva est un objectif poursuivi depuis 2019 et inscrit dans le Plan de mobilité simplifié de GTM. Axe 1 action d.
Le réseau néva a été précurseur dans l'utilisation du biocarburant B100 pour ces bus, puisque l'usage de cette énergie est effective depuis fin 2019 (cf bilan 2024 PJ). La seconde étape a été l'achat de 6 bus hybrides (2 en septembre 2021 et 4 en en septembre 2022) ; La 3eme étape est le prochain achat de 2 bus électriques en 2025/2026.

Après le lancement du réseau de bus Néva à l'échelle des 4 communes de l'aire urbaine, GTM se penche aujourd'hui sur les solutions de mobilités durables et solidaires en milieu rural et péri-urbain. À travers son plan de mobilité simplifié 2024-2034 (cf rapport approbation) GTM entend répondre aux besoins de déplacements de tous ses habitants, quel que soit leur âge, leur lieu de vie et leur situation personnelle et professionnelle (cf p2 du PMS).

.6. Réduire la place de la voiture en ville.docx

.2. Développer la pratique du vélo.docx

3.13 Fiche SNBC Transports_0.pdf

2025 Schema d Equilibre _ action 16.pdf

			2025 Schema d Equilibre _ action 1.pdf 2025_bilan_Exp_Mobilites_Tourisme.pdf 3.13 Courrier expérimentation mobilité touristique territoire_pilote GTM.pdf 20240625_Mobilites_Tourisme_Livrable_Public.pdf 2025 Schema d Equilibre _ action 27.pdf 2025 Schema d Equilibre _ action 31.pdf 2025 Schema d Equilibre _ action 17.pdf .1. Développer les mobilités collectives et partagées.docx Stratégie énergétique et climatique GTM _ Novembre 2024.pdf 2024_10_10_Rapport DL_Mobilités_Approbation du PMS.docx PPT PMS_conseil communautaire_10.10.2024_complet_dv.pdf 20250424_Support_CC_COpM.pdf Visuel GES Oleo100 _ 2024 _ COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE TERRE MER.pdf Bilan GES Oleo100 _ 2024 _ COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE TERRE MER.pdf
3.14. Mobilité à faible impact	✓	✓	**User answer:** Yes

La destination dispose d'une stratégie de mobilité à faible impact pour minimiser la pollution atmosphérique liée au trafic et la congestion dans les zones touristiques. La marche et le vélo, ainsi que l'utilisation de véhicules durables à faibles émissions, sont facilités et encouragés.

User answer:

La destination s'est fixée des objectifs pour aller vers une transition majeure des mobilités. Des actions ont été fléchées pour minimiser les transports à fort impact à travers le Plan climat (cf fiches actions 1 - 2 – 6 – 44 et résultats indicateurs 2024 en PJ).

Dans le diagnostic du schéma d'équilibre touristique, nous avons relevé que des aménagements cyclables structurants sont en cours mais encore marqué par un manque de continuité entre les communes malgré une ambition intéressante portée par les communes du littoral (cf page 36).

Dans le cadre de l'expérimentation mobilités touristiques sur GTM, portée par l'ADEME et Normandie Tourisme, 8 parcours ont été testés par une pluralité d'acteurs (élus, techniciens de l'intercommunalité et professionnels du tourisme). Il a été constaté les difficultés de mobilité sur certains parcours, voire l'impossibilité actuelle de se déplacer sans voiture pour certaines périodes ou sur certains itinéraires. Un bilan des premières actions engagées, en cours et à venir a été réalisé par l'intercommunalité (cf PJ).

A travers son plan de mobilité simplifié, la destination envisage de minimiser les transports à fort impact et faciliter l'utilisation de véhicules durables et à faibles émissions (cf PMS). Le Schéma directeur vélo GTM sera validé en bureau communautaire le 22 mai.

User answer:

L'intercommunalité fait la promotion des solutions de mobilités sur le territoire via son site internet. L'OTi prend le relais pour les visiteurs et en fait de même. Un calculateur d'itinéraire qui facilite les déplacements sans voiture en Normandie a été intégré sous forme de widget.

L'intercommunalité est en train de travailler sur un guide vélo à destination des habitants et visiteurs (cf document de travail en PJ). Et la ville de Granville éditera prochainement une carte de mobilités cyclable et pédestre pour encourager les mobilités douces au sein de la ville (cf document de travail en PJ). Ces deux supports verront le jour en juin.

L'OTi a mis à jour sa carte touristique en valorisant davantage le réseau ferroviaire, les réseaux de bus NEVA et NOMAD, le futur itinéraire vélo comprenant des portions déjà aménagées et les chemins de randonnées.

En 2025, l'OTi obtient le label Accueil Vélo pour son bureau d'accueil principal basé à Granville après avoir obtenu une dérogation par courrier (cf courrier en pièce-jointe). L'OTi devient à présent auditeur pour labelliser les professionnels du tourisme. Des premiers audits sont programmés d'ici fin juin.

En ce qui concerne les déplacements doux à la journée, deux topoguides randonnées et une Zcard ont été réalisés par la destination. Ils sont actuellement en vente à la boutique de l'OTI.

En parallèle, les circuits de randonnées sont tous sont téléchargeables sur le site de l'OTI.

.6. Réduire la place de la voiture en ville.docx

.2. Développer la pratique du vélo.docx

2025_bilan_Exp_Mobilites_Tourisme.pdf

GRA Diagnostic schéma équilibre touristique VF.pdf

.1. Développer les mobilités collectives et partagées.docx

PPT PMS_conseil communautaire_10.10.2024_complet_dv.pdf

44. Permettre aux touristes de se déplacer sur le territoire sans voiture.docx

2025_Programme_Mai_a_velo.pdf

carte_vélo_piéton_granville_A3_hd.pdf

Guide Velo GTM_V6.pdf

Mobilite_faible_impact_Indicateurs_2024.docx

			Normandie_Tourisme_Rejoignez_le_TBCN_en_2025_.pdf
3.15. Transports en commun Les transports publics sont organisés de manière adéquate et un effort clair est fait pour assurer la transition vers des véhicules durables et à faibles émissions. L'utilisation des transports publics est encouragée.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Yes **User answer:** La Région Normandie et l'Epic Normand de Transports Publics Routiers ont lancé une démarche de renouvellement du parc d'autocars scolaires avec des véhicules motorisé au GNV (cf communiqué en PJ). NOMAD CAR 50 est le réseau de mobilité de la Manche qui réunit les transports interurbains et scolaires. Il s'articule autour de 7 lignes commerciales, 2 lignes estivales, des circuits scolaires et des services à la demande (cf lignes sur GTM en PJ). Depuis 2022 4 communes sont desservies toute l'année par un réseau de bus urbain gratuit (NEVA) qui expérimente des véhicules plus écologiques au biocarburant Oleo 100 (huile de Colza) ou hybrides. A l'été 2023 : 2 nouvelles lignes de bus estivales. A l'été 2024, Granville a mis en place une navette estivale gratuite dans la ville afin d'accueillir les visiteurs et les habitants dans les meilleures conditions face aux difficultés de stationnement/circulation. GTM se penche sur les solutions de mobilités durables et solidaires à travers son Plan de mobilité simplifié 2024-2034 (cf disponible dans les précédents critères). GTM et l'OTi font la promotion des réseaux de bus sur leurs sites internet. Des fiches horaires pour le réseau de bus NEVA sont distribuées sur le territoire. La carte touristique met en avant les mobilités durables (cf PJ). La carte interactive de l'OTi permet de filtrer par moyens de transports. Une carte qui présente l'ensemble des réseaux de bus sur GTM est en cours de réalisation (cf mqt-Reseau-Néva2025). **User answer:** Les bus NOMAD CAR 50 desservent GTM toute l'année : Vers Mont Saint-Michel (territoire voisin) au sud, par la côte, depuis Granville, avec la

ligne 308 Vers Avranches (territoire voisin) au sud, par les terres, depuis Granville, avec la ligne 307 Vers Lison (territoire voisin) au nord, depuis Granville, avec la ligne 305

Les bus NEVA desservent Granville et ses alentours :

Granville uniquement, toute l'année, avec la ligne 3 Yquelon et Donville-les-Bains au nord, toute l'année, avec les lignes 1 et 2 Saint-Pair-sur-Mer au sud, toute l'année avec la ligne 2 Toute la côte nord de la destination, en juillet et août avec la ligne 6 et la côte sud avec la ligne 5

La fréquentation totale annuelle des lignes urbaines 1-2-3 est de **762 260 en 2024** (+12% par rapport à 2023). Sur les lignes estivales 5-6, la fréquentation totale annuelle est de 14 230 en 2024 (-19% par rapport à 2023).

Une navette estivale déployée en 2024 dans Granville circulait en juillet-août de 10h à 00h les vendredis, samedis et dimanches (24 jours). Elle desservait l'entrée de Granville jusqu'au centre. Elle tournait toutes les 15min avec un temps de parcours de 5min. Le véhicule était un minibus de 27 places. Le service était gratuit.
Pour une première année, les chiffres sont corrects. Le service sera renouvelé en 2025. Cf Fréquentation Néva 2024.

carte_touristique_granville_terre_mer_2025.pdf

Nomad_50_Ligne_305_2022_2023_Granville_Lison.pdf

mqt_Reseau_Néva2025_V1.pdf

Juin_2024_Plan_LIGNES_URBAINES_NEVA.pdf

Fréquentation Néva 2024.pdf

			2024_NEVA_horaires_ligne3.pdf communique_car_scolaire_GNV2022.pdf 2024_NEVA_horaires_ligne2.pdf 2024_Ligne_6_estivale_NEVA.pdf 2024_NEVA_horaires_ligne1.pdf 2024_Ligne_5_estivale_NEVA.pdf Nomad_50_ligne_307_2022_2023_Avranches_Granville.pdf Nomad_50_Ligne_308_2022_2023_Granville_LeMontSaintMichel.pdf
3.16. Réduction de la consommation d'énergie Des objectifs quantitatifs sont fixés et des mesures sont prises pour réduire la consommation d'énergie et améliorer l'efficacité de son utilisation dans la destination.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** En cohérence avec la réglementation nationale et avec son objectif de neutralité carbone, GTM s'engage à réduire fortement ses consommations énergétiques de l'ordre de 26% d'ici 2030 par rapport à 2015 et de l'ordre de 50-54% d'ici 2050 par rapport à 2015. Le gisement d'économie d'énergie, par rapport à 2015 : par le résidentiel (cf : page 43 du diagnostic territorial) par le tertiaire (cf : page 45) par le transport routier (cf : page 46) dans l'industrie (cf : page 48) dans l'agriculture (cf : page 50) Un gisement total de 32% de réduction sur la consommation totale du territoire du SCOT PETR-Sud Manche Baie du MSM. 40% des gisements d'économie d'énergie pour ce territoire

proviennent du secteur des transports routiers, suivi du secteur résidentiel avec 37%.

GTM s'inscrit dans les orientations nationales de la Stratégie Nationale Bas Carbone en visant à terme une décarbonation totale du secteur des bâtiments. Pour cela, GTM entend répondre aux objectifs suivants :

Aller vers la sobriété énergétique du parc de logement et des aménagements urbains
Développer les modes de chauffage efficients et tournés vers des énergies décarbonées
Veiller à réduire la consommation énergétique du tissu bâti économique

Cf : Page 13 de la stratégie énergétique et climatique GTM.

Le plan climat prévoit des actions concrètes sur le territoire (cf : actions 7-9-10-13-15-26-29-30-31-32-33-34-35-40-41-45).

User answer:

L'intercommunalité a lancé un Schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) -en PJ- concernant son propre patrimoine pour optimiser et réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics. Les actions qui en découlent sont en cours de réalisation. (Cf action 34 Plan climat).

GTM souhaite accompagner les acteurs du territoire pour développer la récupération de la chaleur fatale produite par les entreprises sur le territoire (cf action 41 Plan climat).

GTM s'engage pour la sensibilisation des ménages afin de réduire de 20% les consommations énergétiques des logements par des changements de comportements. Le territoire prévoit de rénover près d'un tiers des logements d'ici 2030, en veillant à prioriser les logements des ménages modestes et les bâtiments patrimoniaux puis 100% d'ici 2050. En appui de l'évolution de la réglementation, elle prévoit que soient remplacées 100% des chaudières fioul d'ici 2050. La moitié de ces chaudières seront préférentiellement remplacées par des chaudières bois, en lien avec la mise en place d'une filière bois locale (cf : pages 13-14-15 de la stratégie énergétique et climatique GTM).

			Autres exemples d'action menées : Des recommandations de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre pour les porteurs de projet de construction neuve et/ou réhabilitation (cf : OAP thématiques page 6). Une politique d'extinction nocturne de l'éclairage public comme évoqué plus haut dans le critère 3.2. OAP thématiques.pdf PLAN_D_ACTIONS PLAN CLIMAT.pdf Stratégie énergétique et climatique GTM _ Novembre 2024.pdf 1.1.1_DIAGNOSTIC_TERRITORIAL.pdf 34. Optimiser et réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics.docx 41. Développer la récupération de la chaleur fatale des entreprises.docx SDIE Granville TM_PHASE 3_240206.pdf
3.17. Energies renouvelables Des objectifs quantitatifs sont fixés et des mesures adéquates sont prises pour accroître l'utilisation des énergies renouvelables et réduire la dépendance aux combustibles fossiles. Des mesures d'incitation existent pour encourager les technologies liées aux énergies renouvelables.	✓	✓	**User answer:** Yes **Central answer (France Destinations Group):** Différentes sources d'énergies renouvelables (EnR) coexistent dans la production d'énergie en France : solaire, éolien, biogaz, géothermie… Elles sont indispensables pour préparer le système énergétique de demain en diversifiant le mix énergétique du pays. La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) exprime les orientations en matière de politique énergétique. Le code de l'énergie prévoit notamment de porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à plus de 33 % de

cette consommation en 2030. À cette date, les énergies renouvelables devront représenter :

> 40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant, 10 % de la consommation de gaz.

Ces objectifs nationaux sont cohérents avec le chemin nécessaire pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et avec l'objectif européen de porter à 32 % la part de l'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation d'énergie finale brute de l'Union européenne d'ici à 2030.

Source : https://www.ecologie.gouv.fr/energies-renouvelables

User answer:

Granville Terre et Mer s'inscrit dans un objectif de décarbonation des énergies et de relocalisation de leur production. Le territoire doit ainsi tendre vers une production d'énergies renouvelables de 10% de ses besoins énergétiques d'ici 2026, 32% d'ici 2030, 55% d'ici 2040 puis 75% d'ici 2050.

Pour cela, le territoire entend répondre aux objectifs suivants :

> Disposer d'un mix énergétique varié et partagé Programmer l'installation des énergies renouvelables

Cf : Page 29 de la stratégie énergétique et climatique GTM.

GTM entend produire 12% du mix énergétique en bois énergie d'ici 2050, de façon à répondre aux besoins de chauffage des particuliers, des collectivités et dans une moindre mesure des acteurs économiques.

La production d'énergie solaire entend couvrir 41% du mix énergétique en 2050 avec une répartition à étudier entre la production de chaleur et la production d'électricité (cf : Page 31 de la stratégie énergétique et climatique GTM).

GTM entend développer la méthanisation à hauteur de 21% de son mix énergétique d'ici 2050 avec une production de chaleur équivalente à la production d'électricité (cf : page 32 de la stratégie énergétique et climatique GTM).

User answer:

Une filière bois-énergie locale devra être développée avec les partenaires du territoire (cf page32 de la stratégie énergétique et climatique GTM). Une étude de gisement a été réalisée pour déterminer le potentiel de production et ne pas surestimer la capacité des réseaux de chaleurs si ces derniers ne peuvent pas être alimentés localement (action 29 Plan climat).

Deux projets sont envisagés en énergie solaire : un projet d'installations solaires sur l'achipel de Chausey et un projet de parc photovoltaïque sur l'ancien site d'enfouissement en friche (action 33 Plan climat).

Méthanisation : quelques acteurs privés ont déjà des installations (ex : fermes).

GTM tendra vers une autonomie énergétique des bâtiments, des quartiers et des zones économiques, en appui des sources énergétiques suivantes : géothermie, solaire thermique, bois énergie, solaire photovoltaïque et pompes à chaleur. L'éolien offshore a été écarté du fait de l'état actuel de nos connaissances et de nos technologies. Les pompes à chaleur n'ont pas été prises en compte du fait du manque de données à ce jour pour en établir le potentiel sur le territoire. La production hydroélectrique n'est plus considérée au regard des nécessités de préservation des écoulements naturels des cours d'eau (cf page30 de la stratégie énergétique et climatique GTM).

GTM s'inscrit dans la dynamique de recherche et développement en matière d'énergies renouvelables marines (cf page33 de la stratégie énergétique et climatique GTM).

Stratégie énergétique et climatique GTM _ Novembre 2024.pdf

29. Créer une filière bois_énergie bocage.docx

33. Déployer le solaire sur les bâtiments publics, les zones d_activité et les friches du

			territoire.docx Article_Chausey_installations_solaires.png
3.18. Compensation carbone efficace La destination promeut et prend des mesures appropriées visant à une compensation carbone efficace pour les déplacements vers, depuis et au sein de la destination.	✓	—	**User answer:** Yes **User answer:** Dans le tourisme, les enjeux de la compensation carbone consistent à offrir aux voyageurs et aux entreprises de voyage la possibilité de compenser les émissions liées à leurs déplacements en soutenant des projets écologiques, tels que la plantation d'arbres, le développement d'énergies renouvelables ou la protection des écosystèmes. Sur GTM, les visiteurs sont encouragés à réduire leur empreinte carbone en utilisant les moyens de transports cités dans les critères précédents, soit le vélo, le bus et le train. Notamment à travers le tarif bas-carbone et la promotion de séjour "sans voiture" porté par Normandie Tourisme où nous affichons la comparaison d'émissions de carbone entre un trajet en train et un trajet en voiture. Sur place, les visiteurs sont encouragés à prendre la navette ou à se déplacer à pied comme évoqué dans les critères précédents. La destination n'accueille pas d'aéroport et l'office de tourisme cible les régions de proximité dans ses campagnes de communication comme évoqué dans les critères précédents. Sur place, les visiteurs sont également encouragés à consommer local et à aller à la rencontre d'habitants comme peut l'illustrer le guide touristique. **User answer:** A l'échelle régionale, la Normandie a été retenue dans le cadre d'un appel à candidature lancé par l'ADEME en novembre 2023 pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre du tourisme normand. Premiers résultats consultables ici. A l'échelle de la destination, l'OTi GTM est en réflexion quant à la réalisation d'un bilan carbone pour la destination, en partenariat avec la fédération des offices de tourisme normands (OTN).

			Côté terre, afin d'inciter les plantations bocagères nécessaires à la rénovation et à l'entretien durable du maillage bocager, l'intercommunalité GTM, l'Association de Boisement Pays de la Baie et la Chambre d'agriculture de Normandie lancent chaque année, depuis 2017, une campagne de plantations d'arbres. De jeunes plants d'arbres et d'arbustes d'essences adaptées à la Manche sont proposés à la vente à tous les habitants du territoire ayant un projet de plantation, de rénovation de haies bocagères, ou de création de bosquets. Cf : maillage bocager en bas de page. Côté mer, l'archipel de Chausey abrite l'un des plus vastes herbiers de zostère du littoral français (360ha recensés en 2019). Les herbiers de zostère ont de nombreux avantages dont l'accroissement du captage du carbone. Une étude d'impacts est en cours sur l'Archipel de Chausey (cf : projet-ZIPACH). En interne, l'intercommunalité développe le service de location VAE de GTM (cf : fiche action 2 du plan climat). Stage_M2_projet_ZIPACH_Chausey_2025.pdf .2. Développer la pratique du vélo.docx

Adaptation au changement climatique

2

Action			Details
3.19. Réponse aux risques liés au climat La destination identifie les risques et les opportunités associés au changement climatique. Des stratégies d'adaptation au changement climatique sont mises en œuvre pour le choix du site, la conception, le développement et la gestion des installations touristiques afin d'améliorer la résilience de la destination.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Le GIEC Normand donne à voir les conséquences prévisibles du changement climatique en Normandie à travers différents supports.

Afin de limiter la vulnérabilité des territoires à ces changements et de pouvoir anticiper les problématiques en devenir, la DREAL a mis en place une étude en 2013 permettant de préconiser des scénarii d'adaptation aux effets du changement climatique en Haute et en Basse-Normandie. Pour ce faire, ils ont réalisé une typologie de 6 territoires pouvant être concernés par des impacts similaires.

Dans le cadre du diagnostic du Plan climat, une étude de vulnérabilité climatique a été réalisée entre 2019 et 2021. Elle permet d'identifier les enjeux pour le territoire et juge la sensibilité des activités touristiques au dérèglement climatique "positive faible". Cf : Bilan page 37 de l'étude. Le Plan climat inscrit la réalisation d'un plan de résilience territoriale (cf action 23).

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) expose les risques naturels présents et amenés à s'aggraver, ainsi que les risques technologiques (cf Etat initial de l'environnement page 127à170).

En complément, GTM a réalisé différentes études. Sur la partie érosion du littoral, la vulnérabilité du littoral est plutôt faible notamment en raison des digues.

Une journée d'échange entre collectivités et opérateurs de l'Etat a été organisée par le CEREMA en partenariat avec l'intercommunalité (cf programme en PJ).

Central answer (France Destinations Group):

La démarche d'adaptation, enclenchée au niveau national par le ministère de l'Environnement à la fin des années 1990, est complémentaire des actions d'atténuation. Elle vise à limiter les impacts du changement climatique et les dommages associés sur les activités socio-économiques et sur la nature. Les politiques publiques d'adaptation ont pour objectifs d'anticiper les impacts à attendre du changement climatique, de limiter leurs dégâts éventuels en intervenant sur les facteurs qui contrôlent leur ampleur (par exemple, l'urbanisation des zones à risques) et de profiter des opportunités potentielles.

La Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique exprime le point de vue de l'État sur la manière d'aborder la question de l'adaptation au changement climatique. Cette stratégie a été élaborée dans le cadre d'une large concertation, menée par l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC), impliquant les différents secteurs d'activités et

la société civile sous la responsabilité du délégué interministériel au développement durable. Elle a été validée par le Comité interministériel pour le développement durable réuni le 13 novembre 2006 par le Premier ministre.

Source et détails : https://www.ecologie.gouv.fr/adaptation-france-au-changement-climatique

User answer:

Le PLUi encadre le développement des infrastructures touristiques sur GTM. Le document prend en compte l'adaptation du territoire face aux changements climatiques par le biais du PADD. Ce dernier interdit les nouvelles constructions sur des secteurs présentant des risques élevés et avérés. Cf pages 14-15.

Le Plan climat prévoit d'accompagner les professionnels du tourisme dans la prise en compte des enjeux climatiques (cf : fiche action 46) notamment en accompagnant les professionnels dans l'adaptation de leur offre en lien avec les enjeux climatiques (cf : fiches 18-23 Schéma d'équilibre touristique) et en incitant à l'émergence de nouveaux projets touristiques répondant aux enjeux climatiques (cf fiches 16-28 Schéma d'équilibre touristique).

Le Plan de prévention des risques littoraux en cours d'élaboration par le Préfet sur le bassin de la Saigue (sud Granville et St-Pair) du Thar et du Crapeux (St-Pair-sur-Mer, Jullouville, Carolles) permet de caractériser et de qualifier les aléas à échéance actuelle et à échéance 100ans. Cette connaissance constitue une aide à la décision dans l'exercice des compétences d'urbanisme. En téléchargement ci-dessous, les cartes d'aléas ainsi que les recommandations liées.

L'étude par franchissement par paquet de mer sur le secteur de Bréhal a conduit à des considérations techniques, de la modélisation, et des préconisations d'intervention dans le but d'inscrire des aménagements possibles pour s'adapter ou atténuer les conséquences.

Etat Initial de l_Environnement_2021_06.pdf

			2025 Schema d Equilibre _ action 16.pdf 2024.11.28 PADD 2ème débat.pdf 3.19 Étude vulnérabilité climatique.pdf 23. Réaliser un plan de résilience territoriale.docx 46. Accompagner les prestataires touristiques pour prendre en compte les enjeux climatiques.docx 2025 Schema d Equilibre _ action 18.pdf 2025 Schema d Equilibre _ action 23.pdf 2025 Schema d Equilibre _ action 28.pdf carte_aleas_st_pair, jullouville et carolles_GTM.pdf carte_aleas_sud granville et st_pair_GTM.pdf Programme_Comment une commune littorale peut_elle s_adapter au changement climatique.pdf
3.20. Information sur le changement climatique Les résidents, les entreprises touristiques et les visiteurs sont informés de tout changement climatique prévu, des risques associés et des conditions futures.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Le GIEC Normand publie les résultats de ses recherches en synthèses sous forme de textes et vidéos, les rendant ainsi accessibles à un plus large public. La région Normandie explique les défis liés au changement climatique dans un document de présentation du travail du GIEC.

			L'OTi GTM partage les synthèses du GIEC sur son site internet pour informer le grand public. Le MOOC de formation Chuchoteur d'info (en cours de mise à jour) à destination des professionnels du tourisme héberge également ces synthèses pour les sensibiliser. Le Plan climat de l'intercommunalité a également été vulgarisé sous forme de vidéo. Un article dédié a été partagé aux professionnels du tourisme via notre newsletter. Pour les habitants, la vidéo est hébergée sur le site de l'intercommunalité. GTM projette de créer un service d'information et de conseil sur la transition écologique (cf action 10) ; de former massivement aux enjeux du changement climatique et à la mise en place de solution par le biais d'acteurs tiers (cf action 12). Par ailleurs, des évènements ont lieu chaque année sur le territoire. Depuis deux années, en novembre, une association, avec le soutien de l'intercommunalité, organise "la semaine du climat" à Granville. Cette année, le département de la Manche, en partenariat avec la collectivité de Granville, a organisé un événement dédié au futur de notre littoral. 10. Créer un service d_information et de conseil sur la transition écologique.docx 12. Former massivement aux enjeux du changement climatique et à la mise en place de solutions.docx

4. Culture & Tradition

6

Patrimoine culturel

3

Action			Details
4.1. Patrimoine culturel matériel La destination dispose d'une politique et d'un système pour évaluer, réhabiliter et conserver les biens culturels tels que les sites et le patrimoine bâti, l'architecture typique ou traditionnelle, le design urbain, les paysages culturels et les sites archéologiques.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Le territoire de GTM est concerné par trois sites patrimoniaux remarquables. ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) sont toujours d'actualité (cf ZPPAUP + ZPPAU en PJ), tandis qu'une AVAP (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) est en cours de construction (cf page 4 - Diagnostic architectural et patrimonial. Le territoire de Granville Terre et Mer accueille 33 immeubles ou parties d'immeubles classés, partiellement classés, inscrits, ou partiellement inscrits au titre de monument historique (page 5 à 7 - Diagnostic architectural et patrimonial). Le bâtiment du marché couvert de Granville a été labélisé « Architecture contemporaine remarquable » le 14 mars 2006. La villa des Rhumbs, villa Belle Époque, au style anglo-saxon balnéaire du 20ème siècle a été labélisé « Maison des Illustres » en juin 2012. 9 communes de la destination GTM sont labellisées Village Patrimoine. Aujourd'hui, il n'existe pas de zone de présomption de prescription archéologique concernant les communes de Granville Terre et Mer. Pour autant, il est bon de rappeler les textes régissant les sites archéologiques (page 8 - Diagnostic architectural et patrimonial). **User answer:**

La protection et la mise en valeur du patrimoine français relève du ministère de la Culture. La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine modernise les politiques de protection du patrimoine et vise à améliorer l'appréciation de ses rôles par les collectivités et les populations.

L'inventaire général du patrimoine culturel de Normandie a pour mission de recenser, étudier et faire connaître le patrimoine urbain et rural, architectural et mobilier de la France. La DRAC est chargée, entre autre, de la gestion et de la conduite de l'inventaire général du patrimoine culturel de la Normandie (cf fiche dispositif inventaire en PJ).

A l'échelle de la destination, dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), l'intercommunalité a réalisé un diagnostic architectural et patrimonial (cf PJ) permettant un inventaire détaillé avec une correspondance vers ce que dit la loi pour chaque catégorie relative au patrimoine protégé et labellisé/au patrimoine non protégé/et à l'architecture contemporaine.

User answer:

La Région Normandie participe à la connaissance, la réhabilitation, la restauration et la valorisation du patrimoine, à travers plusieurs dispositifs et par l'attribution de subventions. La DRAC participe à l'aménagement du territoire, aux politiques du développement durable et de la cohésion sociale ainsi qu'à l'évaluation des politiques publiques. Elle travaille en collaboration avec les collectivités territoriales, les autres services de l'État et les différentes institutions culturelles.

A l'échelle locale, le PADD et le PLUi intègrent la conservation et la mise en valeur du patrimoine protégé et labellisé (sites patrimoniaux remarquables, monuments historiques, label Architecture contemporaine remarquable, label "Maison des illustres" et sites archéologiques) ; du patrimoine non protégé (éléments remarquables et identitaires des terres et de la mer, vernaculaire) ; et de l'architecture contemporaine (restauration du bâti ancien, bâti d'habitation, bâtiments d'activité) dans leurs objectifs. Le PADD vise à mettre en avant des actions coordonnées sur la gestion de l'espace et des éléments caractéristiques du territoire visant à cadrer et structurer les paysages (cf pages 11 à 14).

GTM fait partie de la zone tampon de la Baie du Mont-Saint-Michel (cf cartographie de la

			zone), classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. A ce titre un plan de gestion est en cours de réécriture piloté par l'EPIC national du Mont-Saint-Michel (cf conseil orientation en PJ). 4.1 fiche_dispositif_inventaire_du_patrimoine_culturel_normand_v2_0.pdf 4.1 UNESCO_Conseil_Orientation_plangestion2022.pdf 4.1 ZPPAUP_Haute_Ville.pdf 4.1 ZPPAU_Place_des_Corsaires.pdf 2024.11.28 PADD 2ème débat.pdf Diagnostic architectural et patrimonial.pdf Zone_UNESCO_baie_du_MSM_2018.pdf
4.2. Gestion des impacts liés au tourisme sur la culture Le tourisme comprenant les sites culturels, le patrimoine bâti, les paysages culturellement importants et l'utilisation des terres est soigneusement géré pour éviter les impacts négatifs. Tout impact tel que les dommages, la perturbation de la culture locale et la dégradation est surveillé et traité de manière adéquate.	✓	✓	**User answer:** No **User answer:** Le tourisme impacte positivement aux entreprises du patrimoine vivant par le développement d'un tourisme industriel et de savoir-faire. Le tourisme de savoir-faire répond aux ambitions de tourisme durable portées par le plan Destination France. Le tourisme impacte positivement le patrimoine culturel du territoire par une mise en lumière et par une participation financière aux sites de visite. Dans le cadre du label "Villages Patrimoine", le cahier des charges (cf PJ) exige de valoriser le patrimoine identitaire du territoire (cf p8) ; de disposer dans le village d'au moins une activité liée aux savoir-faire, fêtes et traditions (cf p17) ; disposer d'un ou plusieurs « guides villageois » ; de préserver la cohérence et l'harmonie architecturale et paysagère du village (cf p10) ; d'ouvrir l'église ou un autre lieu de culte (cf p5) ; de mettre en valeur le patrimoine par des aménagements paysagers en cohérence avec le terroir (cf p15).

Comme évoqué précédemment, le PLUi gère le maintien des paysages du territoire en passant par la préservation des structures traditionnelles des espaces bâtis et la valorisation des secteurs en permettant l'observation. Qu'il s'agisse des pourtours des villages, la qualité des entrées de villes, la qualité architecturale et des formes urbaines des futurs projets d'aménagement ou la protection des vues, plusieurs orientations permettent de cadrer l'urbanisation dans le but de maintenir la qualité paysagère du territoire.

User answer:

Les impacts du tourisme sur les éléments culturels locaux ne sont pas évidents et ne font pas l'objet d'un suivi. Cependant, la mise en place d'un observatoire d'impact du tourisme qui est en cours de réflexion pourrait nous permettre de surveiller, traiter et éviter d'éventuels impacts néfastes.

Les mesures de protection citées dans le critère précédent permettent de garantir la qualité et l'harmonie de ce bâti qui attire de nombreux touristes. Le Plan Local d'Urbanisme d'intercommunal réglemente strictement l'utilisation des sols et limite les constructions par un zonage.

Le schéma d'équilibre touristique prévoit d'inventorier et de préserver le patrimoine culturel local et a inscrit parmi l'une de ses actions, de mesurer l'impact du tourisme sur le patrimoine culturel (cf action 10).

La capacité d'accueil de certains sites fait que ces derniers peuvent vite se trouver saturés. Par exemple, en raison de la petite taille du musée Christian Dior, le musée a mis en place une jauge d'accueil de 50 personnes simultanément maximum. Un temps d'attente à prévoir dans les jardins est clairement affiché sur le site internet : musee-dior-granville.com/fr/infos-pratiques/horaires/. Une billetterie pour réserver sa visite a également été mise en place : musee-dior-granville.com/fr/billetterie-2/.

2025 Schema d Equilibre _ action 10.pdf

2024.11.28 PADD 2ème débat.pdf

			Cahier_des_charges_ANaVP_GTM.docx
4.3. Protection des biens culturels La vente, le commerce, l'exposition ou le don d'objets historiques et archéologiques sont réglementés et appliqués de manière adéquate. Les lois sont communiquées au public, y compris aux entreprises touristiques et aux visiteurs.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** La loi sur la protection du patrimoine permet de réglementer la vente et l'exportation d'objets culturels considérés comme patrimoine national. Une demande préalable doit être faite pour déplacer une œuvre en dehors du pays ou de l'Union Européenne. La réglementation nationale est appliquée sur le territoire (code du patrimoine). La France est signataire de la Convention de l'UNESCO de 1970 sur les mesures à prendre pour interdire et empêcher importation, exportation, transfert de propriété illicites des biens culturels. Ces accords luttent contre le trafic illicite d'objets culturels et facilite la restitution des biens culturels volés ou illicitement exportés : voir Directive Européenne 2014/60/UE. Les autorités douanières françaises effectuent des contrôles aux frontières pour détecter et saisir les objets culturels illégalement exportés ou importés. Cela inclut la coopération avec d'autres pays pour empêcher le trafic illicite d'objets culturels. L'appellation "musée de France" peut être accordée aux musées appartenant à l'Etat, à une autre personne morale de droit public ou à une personne morale de droit privé à but non lucratif. 3 musées à Granville sont labellisés "musée de France"' : le Musée Christian Dior ; le Musée d'Art et d'Histoire de Granville et le Musée d'art moderne Richard Anacréon. Leurs collections sont donc protégées par le code du Patrimoine, c'est-à-dire qu'elles sont inaliénables et imprescriptibles et qu'elles ont le statut de trésor national. **User answer:** Les autorités françaises travaillent à sensibiliser le public sur l'importance de protéger le patrimoine culturel et à encourager la vigilance envers les biens culturels susceptibles d'être illégalement acquis ou vendus. 4.3 Code du patrimoine.pdf

Habitants & Tradition

3

Action			Details
4.4. Patrimoine culturel immatériel Le patrimoine culturel immatériel, incluant les traditions locales, les arts, la musique, la langue, la gastronomie et d'autres aspects de l'identité et de la spécificité locales, est protégé et célébré de manière adéquate.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Le Carnaval de Granville, inscrit au Patrimoine Mondial Culturel et Immatériel de l'UNESCO (cf PJ), est étroitement lié à l'identité maritime de la destination.Il demeure aujourd'hui l'un des trois grands carnavals ayant subsisté, avec ses spécificités et ses coutumes. Le Carnaval de Granville est une manifestation très populaire. Le risque majeur encouru par le carnaval est celui d'une marchandisation à des fins uniquement touristiques et commerciales. Cette question a été anticipée par le comité d'organisation qui a rétabli la gratuité de la manifestation pour le public qui avait été maladroitement abandonnée durant quelques années. Par ailleurs, le fait que la communauté des carnavaliers se soit structurée en association dotée d'un règlement intérieur apporte une garantie à la préservation de l'esprit et de la forme de l'élément. Le label "Entreprise du Patrimoine Vivant" (EPV) est un label d'État attribué pour 5ans, ouvert à toutes les entreprises détenant un savoir-faire d'excellence combinant tradition et innovation. Sur GTM 2 entreprises sont labellisées : Grandis (Entreprise de couture) et Maisonneuve Citerne (Chaudronnerie). La mise en place de visite n'est pas toujours facile dans ces structures car elle demande du personnel dédié, la mise en place d'un parcours dédié et sécurisé qui peuvent nécessiter des installations spécifiques. En complément, GTM se trouve dans la zone tampon du plan de gestion UNESCO du Mont Saint-Michel et sa baie (cf zone UNESCO). **User answer:** Des événements annuels majeurs et beaucoup d'événements de moins grande envergure en lien avec l'histoire, la tradition et spécificités culturelles de la destination sont organisés par des associations ou les collectivités sur la destination. Ils sont mis en avant dans l'agenda en ligne de

l'OTi et promu à l'accueil par le biais d'une carte postale proposant un flash QR Code.
En hiver, l'évènement phare est le Carnaval de Granville. Au printemps, le Festival Festi'Récré cible le jeune public. L'été est très dynamique avec Les Sorties de Bain (festival des arts de rue à Granville), Le Village Viking et Normand (à Abbaye de la Lucerne), La nuit des soudeurs (artistes qui soudent la ferraille en vrac pour en faire des sculptures à Granville), Le Festival à fond la cale (carnaval de la mer à Bréhal), Le Festival des Voiles de Travail (à Granville). L'automne reste dynamique avec Le festival Second Geste (arts du cirque à Saint-Pair-sur-Mer), Toute la Mer sur un plateau (valorisation des produits de la mer à Granville), Le festival éco-citoyen Ferme en Folie (CP en PJ) qui cible le jeune public.

L'OTi organise des visites insolites pour découvrir les savoir-faire avec "Pinceaux et Fourchette" et "Saveurs et Créateurs". L'OTi met en avant le patrimoine culturel immatériel dans la presse (cf 2 DP en PJ).

Par ailleurs, l'intercommunalité est accompagnée par LUCAS (Laboratoire d'usage Culture(s) Arts Société) pour la réalisation de son Projet culturel de territoire (cf PJ).

CP_Ferme en folie 2024.pdf

DP_OTGTM_2024.pdf

2024_diagnostic Adere ferme en folie.pdf

DP_OTGTM_2023.pdf

4.4 Inscription Carnaval de Granville UNESCO.png

4.4 Inventaire carnaval Granville.pdf

SCHEMA TOURISTIQUE technique avec axe 3 avec fiche actions.pdf

Zone_UNESCO_baie_du_MSM_2018.pdf

			2024_057_CULT_DC_Projet culturel de territoire engagement de la phase.pdf
4.5. Respect de l'authenticité Le tourisme est sensible et respectueux de la culture et des traditions vivantes et n'interfère pas avec sa pratique. La pratique du tourisme dans l'observation, la reproduction et l'interprétation de la culture et des traditions vivantes est véritable et authentique, tout en impliquant et en bénéficiant aux communautés locales.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Le respect de la culture et des traditions est inscrit au Schéma d'équilibre touristique (cf PJ). L'Office de tourisme met en place depuis quelques années les expériences Granville Terre et Mer : tourisme-granville-terre-mer.com/immerger/experiences/ à partir d'un cahier des charges prédéfinis (cf PJ). Ce dispositif se veut respectueux de la culture et des traditions vivantes. La partage des traditions est inscrit dans le positionnement de la destination, et donc la stratégie. Destiné aux petites communes rurales de moins de 2500 hab, le label Village Patrimoine permet aux 10 communes labellisées (Beauchamps, Cérences, Équilly, Folligny, La Lucerne-d'Outremer, La Meurdraquière, Le Mesnil-Aubert, Saint-Pierre-Langers, Saint-Planchers et Champeaux) de monter des projets fédérateurs autour de la connaissance, la sauvegarde et la valorisation de leurs patrimoines matériel, immatériel et naturel (cf cahier des charges en PJ). La CCI Ouest Normandie met également en place depuis quelques années les Visites du Jeudi (cf PJ). De juin à septembre, des entreprises agricoles, artisanales, industrielles et commerciales accueillent touristes et habitants pour mettre en valeur leur métier, partager leur passion, faire découvrir des produits, des technologies et des saveurs. 4.5 Cahier_des_charges_experiences_gtm.pdf Visites du jeudi_2024.pdf SCHEMA TOURISTIQUE technique avec axe 3 avec fiche actions.pdf

			Cahier_des_charges_ANaVP_GTM.docx
4.6. Propriété intellectuelle autochtone Les droits de propriété intellectuelle des populations autochtones, locales et des communautés sont protégés efficacement par la loi et les politiques.	✓	✓	**User answer:**

5. Bien-être social

18

Respect Humain

6

Action			Details
5.1. Relocalisation La relocalisation des résidents n'est possible qu'avec un consentement préalable libre et éclairé et une compensation juste et équitable.	✓	✓	**Central answer (France Destinations Group):** Yes **User answer:** Yes **Central answer (France Destinations Group):** En droit français, les procédures d'expropriation permettent à une personne publique de s'approprier des biens immobiliers privés afin de réaliser un projet d'aménagement d'utilité publique en contrepartie d'une indemnité « juste et préalable ». Le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique donne les conditions du recours à ces procédures. Le projet doit être justifié, l'expropriation ne peut être évitée et l'atteinte à la propriété n'est pas disproportionnée par rapport à l'objectif poursuivi. Une phase administrative exige une enquête d'utilité publique et une phase juridique impose le paiement d'une indemnité couvrant l'intégralité du préjudice causé par l'expropriation. Tout cela est régi par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. La relocalisation des résidents est encadrée par plusieurs lois. En effet, on peut être amené à relocaliser des résidents pour diverses raisons. Tout d'abord, cela peut être lié à des projets ayant un impact sur l'environnement, c'est alors le code de l'environnement qui va faire loi. La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 légifère sur le principe de la compensation des atteintes à l'environnement. En effet, si un aménagement porte atteinte à des résidents, une relocalisation de ces derniers peut être discutée. Le lien suivant résume la procédure : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F762 **User answer:**

			A l'échelle de Granville Terre et Mer, pour les propres projets de l'intercommunalité (zones d'activité ou construction), une seule déclaration d'utilité publiques pour les terrains du secteur du Taillais à Yquelon (expropriation pour acquisition des terrains à construire).
5.2. Droits à la propriété et à l'utilisation des ressources Les droits de propriété, les droits sur l'eau et les autres droits d'utilisation et d'accès aux ressources clés sont enregistrés et protégés de manière adéquate et sont conformes aux droits autochtones et communaux. Les règlements garantissent la consultation du public et sont appliqués.	✓	✓	**Central answer (France Destinations Group):** Yes **User answer:** Yes **Central answer (France Destinations Group):** Le droit de propriété fait partie des droits fondamentaux inscrits dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Il octroi le droit d'utiliser (usus), de percevoir des revenus (fructus) et de disposer (abusus). Il correspond au "droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou règlements" (art 544 du Code Civil). Ce droit est protégé par le Conseil Constitutionnel. Il est également inscrit dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne par l'article 17. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 inscrite dans le code de l'environnement expose que "l'usage de l'eau appartient à tous et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable, dans des conditions économiques acceptables pour tous" (art L.210-1 du Code de l'environnement). Le droit à l'eau fait également parti des droits fondamentaux cités par l'ONU qui déclare : "Le droit de l'Homme à l'eau potable doit permettre à chacun d'avoir un accès sans discrimination, physiquement et à coût abordable, à approvisionnement suffisant en eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques". **User answer: Central answer (France Destinations Group):** Ces lois sont nationales et ne peuvent faire l'objet de modifications locales ou d'applications spécifiques. **User answer:** Il n'existe ainsi pas de loi spécifique sur la destination.

			Central answer (France Destinations Group): Non concerné en France **User answer:** La destination Granville Terre et Mer n'est donc pas concernée.
5.3. Droits traditionnels à l'accès La destination surveille, protège et, si nécessaire, réhabilite ou restaure l'accès des communautés locales aux sites naturels et culturels.	✓	✓	**User answer:** Yes **Central answer (France Destinations Group):** Le principe d'égalité devant la loi est extrêmement fort en France, il est inscrit au premier article de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen "Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune." L'accès ou la visite des sites naturels et culturels ne peuvent aucunement être restreints à certaines catégories de population. **User answer: Central answer (France Destinations Group):** Ces lois doivent être appliquées uniformément sur l'ensemble du territoire national, il n'est pas possible pour certaines destinations de déroger à ces règles de droits fondamentaux **User answer:** Aucune restriction d'usage n'a été mise en place sur la destination. Les habitants et les touristes peuvent jouir des mêmes sites.
5.4. Droits de l'Homme La destination respecte les normes internationales en matière de droits de	✓	✓	**Central answer (France Destinations Group):** Yes **User answer:** Yes

l'homme. Elle dispose de lois, de pratiques et d'un code de conduite établi pour prévenir et signaler la traite des êtres humains, l'esclavage moderne et l'exploitation commerciale, sexuelle ou toute autre forme d'exploitation, de discrimination et de harcèlement de ou contre quiconque, en particulier les enfants, les adolescents, les personnes âgées, les handicapés, les femmes, les LGBT+ et les autres minorités.

Central answer (France Destinations Group):

Dès 1789, la France rédige la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen définissant les droits "naturels et imprescriptibles" tels que la liberté ou la sûreté. Celle-ci représente les valeurs fondatrices de la République Française et sert de préambule à sa Constitution. La France est également signataire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (ONU) et de la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne. En matière de respect des droits de l'Homme, la France répond donc au Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme ainsi qu'au Conseil de l'Europe et à la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH). De plus, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme est une autorité administrative indépendante (Principes de Paris) veillant au respect des engagements de la France vis à vis des Droits de l'Homme et conseille le gouvernement lors des projets de loi.

En 2019, parmi les 597 requêtes concernant la France traitées par la CEDH, 19 sont jugées recevables dont 13 avec violation de la Convention européenne des droits de l'Homme. Ces chiffres sont en quasi-constante diminution depuis 2010. Concernant l'égalité homme-femme, la France se classe 12e sur 149 pays avec une nette amélioration depuis 2006. Pour la liberté de la presse, le pays se classe 26e sur 180.

User answer:

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) est un texte fondateur et essentiel pour le combat en faveur des droits humains. Elle a été adoptée à Paris (au Palais de Chaillot) par l'organisation des Nations unies le 10 décembre 1948. Ce texte représente en effet un consensus inédit pour définir, caractériser et encadrer les droits inhérents à toute personne humaine.

Le Pacte des droits civils et politiques et le Pacte des droits économiques, sociaux et culturels constituent avec la DUDH « la Charte internationale des droits de l'homme ».

A présent, l'avenir des droits humains n'est plus seulement dans les mains des dirigeants du monde mais dépend aussi d'acteurs non étatiques et en premier lieu les entreprises. En 2017, après plusieurs années de plaidoyer, la France adopte la première loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Cette loi oblige les grandes entreprises

à identifier et prévenir les risques pour les droits humains et l'environnement liés à leurs activités, tout au long de leur chaîne d'approvisionnement. La responsabilité des entreprises sera donc l'un des enjeux majeurs dans les années à venir.

Central answer (France Destinations Group):

Les entreprises et administrations locales sont soumises aux lois nationales, qui elles-mêmes doivent respecter les textes internationaux. Ainsi, si des infractions sont commises, les personnes responsables devront répondre à la justice française.

En s'appuyant sur la loi du 27 mai 2008, le système législatif français lutte contre les discriminations à travers plusieurs lois s'inscrivant dans les codes pénal et du travail qui évoquent des sanctions de 3 ans de prison et 45 000€ d'amende et de 5 ans et 75 000€ si l'auteur est un agent public.

L'emploi de personnes mineures fait l'objet d'une réglementation stricte et spécifique du le code du travail. En cas d'infraction, les sanctions peuvent s'élever jusqu'à 5 ans de prison et 75 000€ d'amende.

La traite d'être humain est interdite par le code pénal et sanctionnable de 7 ans de prison et 150 000€ d'amende. S'il s'agit d'un mineur, la peine est de 10 ans de prison et 1 500 000€ d'amende.

User answer:

La loi du 5 juillet 2000 a instauré la création de schémas départementaux d'accueil des gens du voyage. Dans ce cadre, la Manche est doté d'un schéma départemental d'accueil des gens du voyage. GTM est également compétente en matière d'accueil des gens du voyage et a donc l'obligation de créer, d'aménager et d'entretenir les aires et terrains d'accueil des gens du voyage inscrits au Schéma départemental. Ce dernier a prévu une aire de grand passage sur le territoire, d'une superficie minimum de 4 ha, afin d'y accueillir ponctuellement, en période estivale, des groupes de 50 à 200 caravanes voyageant ensemble.

L'OTi possède une charte fournisseurs (cf PJ) afin que ces derniers attestent de leurs engagements en matière de responsabilité sociale et environnementale (notamment le respect

			des droits humains, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption). **Central answer (France Destinations Group):** Sur le territoire, les services d'autorité tels que la gendarmerie nationale ou la police municipale veillent au respect des droits et des lois. Aussi, toute personne physique ou morale qui viendrait à constater une atteinte au respect des Droits de l'Homme, peut saisir le Défenseur des Droits. Ce dernier est une autorité administrative indépendante nommée par le Président de la République. Il veille au respect des Droits de l'Homme et des libertés par les services publics. Les services d'inspection du travail assurent l'application des lois et notamment celles du code du travail au sein des entreprises. Les contrôles peuvent s'effectuer de manière inopinée ou à la suite d'une dénonciation. Le Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM) lutte également contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public proposant aux personnes vulnérables des services pour faire face aux problèmes de précarité ou de difficulté sociale. Ce dernier peut être alerté en cas de pratiques illégales d'ordre social et sociétal. **User answer:** 5.4 _ 5.13 CHARTE RSE DES FOURNISSEURS.pdf 5.4 Amnesty Internationnal rapport 2021_22.pdf
5.5. Communication publique des droits de l'homme Les lois et les pratiques établies pour la protection des personnes contre l'exploitation et le harcèlement, telles que décrites dans le critère 5.4 "Droits	✓	✓	**User answer:** Yes **Central answer (France Destinations Group):**

de l'homme", sont appliquées et communiquées au public.

La communication autour des Droits de l'Homme et les campagnes de lutte contre les discriminations sont réalisées à l'échelle nationales et organisées par l'Etat.

La question des droits de l'homme est abordée à plusieurs stades du système scolaire français dans des cours dédiés aux droits et aux devoirs du citoyen, ce qui permet une sensibilisation régulière du jeune public.

Les différents ministères de l'Etat mènent également des campagnes de lutte contre les discriminations et les violences faites à certaines personnes telles qu'aux enfants, aux femmes ou aux personnes lgbtq, ainsi que contre le harcèlement scolaire. Santé Publique France a lancé en 2021 la campagne "Face à l'intolérance, à nous de faire la différence" diffusée à l'échelle nationale grâce à des spots tv, des affiches et des podcasts. Des lignes téléphoniques d'aide et d'écoute ont également été créées.

Des prérogatives sont aussi accordées au Défenseur des Droits en termes de promotion des droits de l'enfant, de la lutte contre les discriminations et du respect de la déontologie des activités de sécurité.

Les entreprises ont des obligations d'affichage notamment concernant les textes de lois relatifs aux droits des salariés. Elles doivent également diffuser aux salariés les lois sur le harcèlement et les discriminations (par affichage ou en les inscrivant dans le règlement intérieur).

User answer:

A l'échelle locale, Granville Terre & Mer, dont le bureau exécutif compte 8 vice-présidentes et 7 vice-présidents autour du président Stéphane Sorre, a été récompensée pour sa parité avec le "Marianne de la parité des intercommunalités normandes" en obtenant le meilleur score de Normandie (85/100 points) pour son exemplarité au-delà des obligations réglementaires. Cf Communqué de presse en PJ. Par ailleurs, Granville Terre et Mer souhaite créer un groupe de travail qui se consacrera à l'élaboration du prochain plan d'action sur le sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cf courrier appel à candidature en PJ.

La ville de Granville organise À nous l'égalité depuis 2021 avec l'ensemble de ses services et les

			actrices et les acteurs culturels granvillais. Différents temps forts pour défendre l'égalité entre les femmes et les hommes : ville-granville.fr/actualites/a-nous-legalite-explorer-legalite-sous-differents-angles/2025/. L'OTi encourage ses fournisseurs à la diversité et l'inclusion et à la lutte contre les discriminations, à travers une charte (cf PJ). 5.4 _ 5.13 CHARTE RSE DES FOURNISSEURS.pdf 5.5 Déclaration universelle des droits de l_Homme.pdf Courrier Appel à candidatures _ groupe de travail égalité homme femme_062024.pdf Trophée parité.pdf
5.6. Accessibilité Dans la mesure du possible, les sites, les installations et les services, y compris ceux d'importance naturelle et culturelle, sont accessibles à tous, y compris aux personnes handicapées, aux personnes ayant des besoins d'accès spécifiques ou d'autres besoins particuliers. Lorsque les sites et les installations ne sont pas immédiatement accessibles, l'accès est assuré par la conception et la mise en œuvre de solutions, tout en tenant compte de l'intégrité du site. Des informations sont mises à disposition sur l'accessibilité des sites, des installations et des services.	✓	✓	**User answer:** Yes **Central answer (France Destinations Group):** La loi du 11 février 2005 et la convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies du 13 décembre 2005 (ratifiée par la France en 2010) traduisent des principes éthiques de non-discrimination et de société inclusive. Cette loi impose aux établissements recevant du public d'être accessibles aux personnes handicapées (pour tout type de handicap). Celles-ci doivent pouvoir circuler avec la plus grande autonomie possible. En cas de problème, les établissements doivent également être en mesure d'assurer une évacuation en toute sécurité. Il existe des dérogations pour le bâti existant, s'il y a impossibilité technique, s'il y a des contraintes liées à la conservation du patrimoine et si cela représente une disproportion manifeste entre les améliorations apportées par la mise en accessibilité et les coûts et les effets sur l'usage du bâtiment. Ces dérogations sont interdites pour toute construction neuve.

La non-conformité aux normes d'accessibilité est passible de sanctions pénales telles qu'une amende de 45 000€. Celle-ci peut s'élever jusqu'à 225 000€ pour les personnes morales.

User answer: Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap. Ils doivent permettre à tout le monde, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations diffusées.

L'Office de Tourisme Granville Terre et Mer (OTi) a inscrit l'accessibilité des personnes en situation de handicap dans sa nouvelle stratégie d'équilibre touristique (cf action 24 – Accompagner les professionnels pour le développement de l'accessibilité de leur offre).

L'OTi a nommé un référent "Social et Handicap" qui devrait passer prochainement la formation Tourisme & Handicap (cfréférentiels : atout-france.fr/fr/tourisme-et-handicap/referentiels) pour venir en renfort d'un membre de l'équipe déjà formé.

Ce référent a intégré la commission "accessibilité" de la ville de Granville et connait à présent ses membres (cf documents relatifs à la commission accessibilité de Granville en PJ).

Réglementation accessibilité ERP Réglementation dans les espaces naturels
User answer:

Le département de la Manche s'est fortement engagé dans une démarche globale d'accessibilité.

A l'échelle locale, la ville de Granville a établi une commission accessibilité afin d'établir un constat sur l'état d'accessibilité et d'engager une réflexion pour améliorer la chaîne de déplacement dans son intégralité (cf PJ). Le projet culturel de territoire a interrogé les acteurs sur l'accessibilité des établissements et propositions culturelles (cf page 65) dans le but de mettre en place des actions correctives.

Depuis que l'OTi a nommé un référent Social et Handicap des actions concrètes ont pu voir le jour pour améliorer ses services :

Mise en place d'une sonnette à la porte d'entrée pour les PMR Création d'un document

FALC Mise en place d'une visite adaptées au public du CPFA au port et au Havre de la Vanlée

Une meilleure qualification de l'offre en la matière est inscrite dans le schéma d'équilibre touristique.
1 établissement est labellisé Tourisme & Handicap sur la destination. Un des objectifs pour l'année prochaine est d'accompagner les professionnels à identifier des actions prioritaires pour les 4 types de handicap, à partir du référentiel Tourisme & Handicap.

Une association reconnue nationalement (Handiplage) labellise les plages des municipalités qui candidatent. Elle a établi différents critères qui nous semblent pertinents pour référencer une offre homogène sur l'ensemble de la Manche. Sur GTM, la plage de Donville Les Bains a le Label 1 (cf PJ).

5.6 Critères de labellisation handiplage.png

2024_02_DL_15 Plan de mise en accessibilité de la voirie PAVE.pdf

2024_04_DL_21_Représentants commissions établissements publics et organismes divers _ modificatif.pdf

2025 Schema d Equilibre _ action 24.pdf

191223 _ Conducteur COPIL _2 CCGTM_VL.pdf

Commissions pour l accessibilité CCA CIA.pdf

CR Commission Accessibilité 04_12_2024.pdf

ODJ Commission Accessibilité 19_03_2025.pdf

Participation de la communauté

4

Action			Details
5.7. Implication de la communauté dans la planification La destination permet et encourage la participation du public à la planification et à la gestion durables de la destination.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, entre 2018 et 2025, de nombreuses réunions publiques, articles dans les magazines communautaires et les bulletins municipaux, publications officielles et articles de presse ont permis d'informer le public des différentes phases de l'élaboration du PLUi, et plusieurs centaines de demandes sont parvenues à l'intercommunalité par mail, par courrier, ou via les registres disponibles dans les communes du territoire et au pôle urbanisme de Bréhal. Cette phase de concertation préalable est désormais terminée. Des ateliers de concertation ont également eu lieu pour l'écriture de la stratégie d'équilibre touristique, ainsi que du projet de territoire (ex : groupes de travail thématiques associant élus, acteurs socio-éco et habitants). Cf PPT et tableaux de travail atelier avec les professionnels en PJ). La collectivité de Granville a développé une plateforme de participation citoyenne. Un espace dédié à la démocratie locale permet à chacun de participer aux projets que la collectivité met en discussion avec les citoyens, les associations, etc. Les électeurs granvillais ont la possibilité d'interpeller le Conseil municipal pour l'inscription d'un sujet à son ordre du jour. La charte ci-joint précise les modalités d'utilisation de ce droit pour les Granvillais de 18 ans et plus. Pour les autres consultations de la population, les lois nationales s'appliquent. 5.7 CHARTE_INTERPELLATION_CITOYENNE_600x915.jpg

			2024_04_11_PPT_ATELIER_PROS_SCHEMA.pptx 2024_04_TABLEAUX_DE_TRAVAIL_ATELIER_PROS_SCHEMA.xlsx
5.8. Participation et retour d'information des résidents La destination dispose d'un système pour améliorer la compréhension locale des opportunités et des défis du tourisme durable et pour renforcer la capacité des communautés à y répondre.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Imaginé en 2020 et lancé en mars 2021 par l'OTi, la plateforme de formation Chuchoteur d'Info a été créé afin d'élargir le réseau des accueillants sur le territoire, et d'animer le discours en créant ensemble l'esprit d'accueil « made in » Granville Terre et Mer. Aujourd'hui, la plateforme compte 238 utilisateurs dont 64 certifiés Chuchoteurs d'Info 3*. Après 3 années de mise en ligne, les contenus vidéos sont en cours d'amélioration (cf feuille de route en PJ) et la sortie de la nouvelle plateforme est prévue en septembre 2025. Chaque année l'OTi organise la rencontre des acteurs du tourisme. Un rendez-vous qui permet d'échanger sur les enjeux du tourisme local. Par ailleurs, l'OTi organise plusieurs temps fort tout au long de l'année : cafés du tourisme, ateliers professionnels, éductours... qui permettent aux professionnels du tourisme de partager leurs visions du tourisme. Le réseau d'ambassadeurs, porté par l'OTi joue un rôle majeur dans la promotion de la destination car c'est eux, amoureux du territoire, qui raconte la destination tout au long de l'année, via des prises de parole grand public sur les réseaux sociaux et/ou le site internet de la destination. Cf stratégie ambassadeurs en PJ. Le magazine de destination Le Mag édité par l'intercommunalité informe les résidents des actualités touristiques. De même que les bulletins municipaux à l'échelle des communes (cf bulletin municipal St-Pair en PJ). **User answer:** Les résidents sont régulièrement sondés par l'intercommunalité et l'OTi pour partager leur avis sur les plans et programmes en faveur de la transition écologique comme évoqué plus haut, au (1.7 - c).

			La nouvelle stratégie d'équilibre touristique a mobilisé les parties prenantes sur plusieurs rendez-vous comme évoqué plus haut, au (1.8 - b). Bulletin_municipal_St_Pair.pdf Feuille de Route _ François Roux _ Chuchoteur d_Info.xlsx Stratégie Ambassadeurs 2025 _ Séminaire des chargées de communications Normandie.pdf
5.9. Contribution des parties prenantes Les entreprises, les visiteurs et le public ont la possibilité de contribuer aux initiatives communautaires et de durabilité de manière responsable, en tant que bénévoles, en espèces ou en nature.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Attitude Manche a lancé une démarche d'hospitalité appelée EQUINOXE. A l'échelle locale, le schéma d'équilibre touristique souhaite : Engager les propriétaires de résidences secondaires comme acteurs d'une destination durable (cf action 32) Elargir la gouvernance pour le suivi et l'évaluation de la politique touristique (cf action 43) L'OTi offre la possibilité aux habitants de prendre la parole auprès du grand public en intégrant le groupe des ambassadeurs. Cf action 15. Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, le service déchets de l'intercommunalité, la recyclerie Tri-Marrant et les associations Rejouets et AFERE se réunissent pour proposer une journée dédiée au réemploi. La ville de Granville a accueilli le voilier Scylla qui a opéré jusqu'en 2024 des opérations de ramassage de déchets sur les plages et littoraux des côtes françaises ainsi que des actions de sensibilisation pour lutter contre la pollution dans les océans (cf photos PJ). De même que dans le cadre du jumelage de Granville avec le Groenland, des conférences sont organisées pour

			sensibiliser au changement climatique. Tous les ans chaque année de nombreux bénévoles se mobilisent à l'occasion des nombreux festivals de la destination, et notamment le Festival des Voiles de travail sur la transmission des savoir-faire. En 2022, les gardes du littoral de Chausey ont lancé une aire marine éducative avec le collège André Malraux de Granville. 2025 Schema d Equilibre _ action 32.pdf 2025 Schema d Equilibre _ action 43.pdf 5.9 Visite Scylla 1.jpg 5.9 Visite Scylla 2.jpg 2025 Schema d Equilibre _ action 15.pdf
5.10. Satisfaction des habitants Les aspirations, les préoccupations et la satisfaction des communautés locales en ce qui concerne la durabilité du tourisme et la gestion des destinations font l'objet d'un suivi régulier ; les résultats sont rendus publics et des mesures sont prises pour y répondre	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Une étude d'acceptabilité du tourisme par les résidents normands a été réalisée en 2023. Elle est basée sur une enquête 'Résidents Sentiment Index'. Un dispositif standard et international pour mesurer le sentiment des résidents à l'égard du tourisme avec +30 indicateurs essentiels. Ce qui a été évalué : Les sentiments à l'égard du tourisme / la perception du tourisme (ses impacts) / la perception des nuisances / le tourisme de demain / les principales attentes. Cf Rapport perception en PJ. A l'échelle de la destination Granville Terre et Mer, les habitants ont été interrogés sur leur vision du tourisme au cours de l'été 2023 par le biais d'un questionnaire en ligne. Les habitants sont interrogés à chaque évaluation de la stratégie touristique, soit tous les 3-5 ans. Cf bilan en

PJ.

User answer:

696 personnes ont partagé leur regard sur notre destination Granville Terre et Mer en 2019 via un questionnaire en ligne. Les 4 adjectifs retenus qui qualifient les 10 photos représentatives de la destination sont : reposant / iodé / maritime et préservé. Les valeurs les plus représentatives de la destination selon les répondants sont : maritimité / plaisirs simples / ressourcement / convivialité / préservation / sérénité / émerveillement et partage. Et 67% des répondants partagent le positionnement de la destination. Cf : Enquête habitants 2020 en PJ.

En 2023, 1126 questionnaires ont été remplis. 71% des répondants disent être privilégiés de vivre sur la destination. De manière générale les répondants considèrent que le tourisme à un impact positif sur le territoire notamment en matière de développement économique, d'emploi et d'offres culturelles et de loisir. Cependant, le graphique montre que, selon eux, le tourisme impacte négativement l'accès au logement ainsi que la préservation de l'environnement.

Pour le bien être des habitants, les répondants ne voient pas d'impact positif (12%) ou négatif (13%) marqué. L'offre touristique est plutôt adaptée aux attentes à l'exception des personnes en situation de handicap et des jeunes. Pour environ 85% des répondants, la priorité de la stratégie touristique était la préservation des ressources. Cf : bilan questionnaire habitants en PJ.

User answer:

Dans le cadre de l'étude d'acceptabilité du tourisme par les résidents normands, en baie du Mont-Saint-Michel, l'impact du tourisme est vu comme positif, notamment pour l'économie locale.

Globalement, des résidents fiers de voir des visiteurs et de partager des conseils. Bon sentiment d'intégration dans la politique touristique. Les principales nuisances évoquées sont :

> les prix de l'immobilier (cf : critère 5.16) les problèmes de propreté, gestion des déchets : le service déchets de l'intercommunalité sensibilise les acteurs du territoire (cf : critères 3.8 à 3.11) les difficultés de stationnement : l'intercommunalité a déployé un réseau de bus urbain gratuit qui dessert 4 communes (Donville-les-Bains - Granville -

			Saint-Pair-sur-Mer - Yquelon) - cf : critère 3.15 la circulation ou encore l'affluence : la stratégie touristique actuelle de la destination Granville Terre et Mer veille à une répartition des flux dans le temps et dans l'espace notamment l'été même si le flux en baie du Mont-Saint-Michel reste concentré autour du Mont-Saint-Michel A l'échelle locale, une des priorités du nouveau schéma d'équilibre touristique, en accord avec les souhaits des habitants, est la préservation des ressources. Suite au sondage habitants de 2023, l'offre accessible aux personnes en situation de handicap et des jeunes a été inscrit dans le nouveau schéma d'équilibre touristique via les fiches actions 3 et 24. 1.4 Enquete image_Habitants_pour les elus_OT_GTM_2020.pdf 2025 Schema d Equilibre _ action 24.pdf 2023_Bilan questionnaire Habitants_OT_GTM.pdf 2023_Rapport_Perception_tourisme_par_résidents_normands.pdf 2025 Schema d Equilibre _ action 3.pdf

Economie locale

4

Action			Details
5.11. Surveillance des impacts économiques La contribution directe et indirecte du tourisme à l'économie de la	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:**

destination fait l'objet d'un suivi et d'un rapport public, et doit inclure des données appropriées, telles que les niveaux de volume de visiteurs, les dépenses des visiteurs, les données sur l'emploi et les investissements, ainsi que des preuves de la répartition des avantages économiques.

La consommation touristique en Normandie atteint 5,5 milliards d'euros en 2017 (cf Le poids du tourisme dans l'économie normande en PJ).

Evaluamétris pilOT est l'outil développé et conçu par Nouveaux Territoires pour le compte d'ADN Tourisme et de ses Organismes de Tourisme adhérents. Il permet d'obtenir pour chaque OT, des indicateurs normés de performance (ISEC-indicateurs Socio-Economiques Clés) tout en tenant compte, dans l'analyse, de la force de l'attractivité touristique du territoire (ITT-Indice de Touristicité Territoriale).

118 indicateurs normés sont produits par Evaluamétris pilOT pour chaque structure.
Evaluamétris pilOT propose également une vision nette de la ventilation des dépenses en coût complet (temps et budget) sur les missions régaliennes des OT.
Une fois ces indicateurs produits, pilOT permet instantanément de comparer ces 118 indicateurs à 8 grappes d'analyses en fonction (cf page5 s'inscrire dans PIlot)

À partir du nombre total de nuitées touristiques estimé sur GTM, l'outil pilOT va permettre de chiffrer chaque année le poids économique et social du tourisme :

Estimation du poids économique (en €) Estimation du nombre d'emplois directs liés aux seules nuitées touristiques

Ces données sont générées chaque année dans un tableau Excel intitulé MATRICE 2P2T-PERFORMANCE DE LA TOURISTIFICATION. Cf PJ.

En PJ : les modes opératoires de l'outil pilOT qui expliquent comment et pourquoi saisir les données dans chaque onglet de la plateforme en ligne.

MATRICE 2P2T_ PERFORMANCE DE LA TOURISTIFICATION _ GTM.xlsx

5.11 sinscriredansPIlot.pdf

MODEOPERATOIRE_FICHEISEC_1_RESSOURCES.pdf

			MODEOPERATOIRE_FICHEITT_1_SÉJOUR.pdf Le_poids_du_tourisme_dans_leconomie_normandie_Dec2021_Insee.pdf
5.12. Encourager les entrepreneurs locaux La destination encourage la rétention des dépenses touristiques dans l'économie locale en soutenant les entreprises locales, les chaînes d'approvisionnement et les investissements durables.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** GTM et la Région Normandie ont lancé en 2023 le dispositif ACTe, en partenariat avec d'autres organismes (cf dépliant). Acte peut soutenir le financement d'équipements et d'installations moins énergivores comme récemment pour la boulangerie La mie de Manuel, à Cérences, pour isoler son fournil et son espace pâtisserie. GTM oriente également les entrepreneurs locaux vers des subventions et avances remboursables de la Région (Impulsion Environnement par exemple). GTM considère l'économie circulaire comme un pilier essentiel de sa politique de transition écologique. Cf actions 18-19-20-21 du plan d'action économie circulaire. Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) est en place sur GTM (cf plan d'actions). Dans ce cadre, un guide des producteurs a été édité et distribué aux habitants, touristes, professionnels...). Soutenu par l'intercommunalité, un espace test en maraichage biologique pour 3ans a été mis en place sur la commune de la Lucerne d'Outremer. Le porteur de projet a testé son activité et a bénédicié de fonds européens pour l'acquisition de matériel. Il livre à présent le restaurant de la commune pour l'école. Le Schéma d'équilibre touristique a inscrit le développement de l'économie circulaire dans le tourisme à son plan d'action (cf fiche 19). Sur ses événements, la destination veille à soutenir les entreprises locales et les initiatives durables. Le réseau Initiative GTM a intégré un critère RSE dans le choix des projets accompagnés et financés. VF_Plan_d_action_economie_circulaire_et_PLPDMA.pdf

			2025 Schema d Equilibre _ action 19.pdf 148x210_LivretPAT_WEB.pdf Nov_2023___Depliant_ACTE_OCM.pdf PAT_plan_action.pdf
5.13. Promotions des services et produits locaux La destination encourage le développement et l'achat de produits locaux durables qui reflètent la nature et la culture de la région et qui sont basés sur les principes du commerce équitable. Il peut s'agir d'aliments et de boissons, d'artisanat, d'arts du spectacle, de produits agricoles, etc.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** A travers les actions d'économie circulaire et de réduction des déchets, GTM souhaite développer la prise de conscience et l'information des habitants, et leur permettre de faire évoluer leurs pratiques de consommation : Action n°12 : Développer le réemploi et la réparation sur le territoire (cf PJ) Action n°13 : Proposer des solutions de consommations alternatives aux habitants et aux touristes (cf PJ) Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la destination a donné naissance à un calendrier de saisonnalité (cf PJ) et un guide des producteurs qui est diffusé sur le site internet officiel du PAT, de l'OTi et consultable sur l'ensemble du territoire via un guide papier. Sur le site internet de la destination, des articles sont en ligne pour encourager les visiteurs/habitants à consommer local, notamment ici, ici, et ici. Le dossier de presse 2023 porté sur la gastronomie s'appuie sur le PAT. La chambre d'agriculture gère le challenge Bien Manger en Normandie qui permet de mettre en avant les produits agricoles, mais aussi de mettre en avant le métier de chef de restaurant scolaire, leur savoir-faire, leur façon de sublimer les produits agricoles et de transmettre leur savoir aux stagiaires.

			Le guide touristique de la destination fait la promotion des marchés et des producteurs avec produits AOP, AB, Manche Terroirs et Bienvenue à la ferme. L'OTi possède une boutique de produits locaux et fait la promotion des artistes-artisans à travers ses visites insolites. VF_Plan_d_action_economie_circulaire_et_PLPDMA.pdf PAT_plan_action.pdf 5.13 calendriersaisonnalite.pdf
5.14. Promotion de l'emploi touristique local La destination encourage et soutient les possibilités de carrière et de formation dans le domaine du tourisme.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Le service hospitalité de Attitude Manche accompagne les futurs résidents dans leurs démarches et leur installation. Ils mettent en place chaque année des job dating/salons pour l'emploi auxquels la destination participe. En continuité, l'OTi a créé un service d'hospitalité territorialisée dédié afin de proposer un suivi personnalisé aux personnes souhaitant s'installer sur le territoire. L'OTi travaille avec l'intercommunalité afin d'orienter les nouveaux arrivants vers les services pouvant les accompagner dans leur installation sur le territoire. Un livret à destination des arrivants est en cours (cf PJ) et un outil permet déjà de recevoir les profils afin de proposer des services adaptés et de les mettre en relation avec les entreprises du territoire. Un parcours d'accueil a été défini (cf en PJ). Les équipes de l'OTi et le service développement économique de l'intercommunalité ont sollicité les professionnels du territoire et les ont accompagnés sur ces temps dédiés aux recrutements. Le salon de l'emploi se met en place à Granville de façon récurrente. La CCI propose un programme de formations accessibles. 22 formations dans l'hôtellerie sont proposées aux futurs professionnels du tourisme. L'OTi intervient auprès d'étudiants du FIM CCI Formation en hôtellerie-restauration pour témoigner sur ses actions (PJ).

			L'OTi dispense de son propre plan de formations interne. Le personnel suit un programme de formation annuelles notamment via le réseau OTN. Cf 2025-FORMATIONS. 5.14 Webinaire présentation des métiers OT du 05.04.pdf 2025_ FORMATIONS.xlsx Parcours Accueil des nouveaux arrivants.docx Trame _ Livret accueil Habitants.xlsx Temoignage_tourisme_durable_CCI_OTIGTM.jpeg

Impacts sociaux-économiques

2

Action			Details
5.15. Eviter le sur-tourisme L'impact social des visiteurs sur la communauté locale et des autres visiteurs est contrôlé de manière appropriée.	✓	✓	**User answer:** No **User answer:** L'offre touristique, principalement développée sur le littoral, montre des signes de tension durant la haute saison (juillet-août), ou au moment de grandes marées. Ces concentrations soulèvent des problématiques de gestion des flux et d'équité dans la répartition des bénéfices du tourisme à l'échelle du territoire. Face à ces défis, le nouveau schéma d'équilibre touristique tend à veiller à un équilibre qui place l'habitant au cœur de la dynamique touristique, dans une perspective de développement qui respecte le bien-être des habitants et les impératifs de préservation des paysages et des ressources naturelles, et de décarbonation, réaffirment l'engagement de Granville Terre et Mer envers un tourisme durable. Cf schéma en PJ.

			Les principaux constats ont déjà été abordés plus haut dans les critères 1.12 et 1.13. Aujourd'hui la destination ne possède pas d'indicateurs de surtourisme mais travaille sur un projet d'indicateurs de destination durable comme évoqué dans le critère 1.15. La dernière enquête habitants révèle que pour eux, le tourisme est positif en matière d'économie ; d'emploi ; d'offre culturelle et de loisirs ; de transport et d'intermodalité et de bon vivre. Le tourisme est jugé positif pour le bien-être des habitants à 46%, contre 40% moyennement et 13% pas du tout (cf page 15 restitution enquête habitants). L'office de tourisme projette à présent de monitorer la mesure de l'acceptabilité des habitants tous les ans. SCHEMA TOURISTIQUE technique avec axe 3 avec fiche actions.pdf VF _ Restitution enquête habitants.pdf
5.16. Exploitation des biens immobiliers La destination dispose de lignes directrices de planification, de réglementations et/ou de politiques visant à optimiser les effets socio-économiques du développement et de l'exploitation de biens immobiliers, y compris la location de biens et les concessions à des fins touristiques.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Sur la destination, 171,2 ha d'espace naturels ou agricoles ont été consommés entre 2009 et 2019. Si l'on ne prend pas en considération l'activité agricole dans le calcul, on obtient une consommation d'espace de 165,1 ha répartis de la manière suivante : 113,4 ha consommés destinés à l'habitat soit 68,7% 20,4 ha accueillant des activités économiques (hors activités agricoles) soit 12,3% 31,3 ha d'équipements publics soit 19% Soit une consommation foncière globale raisonnée : 16,5 ha par an pour 32 communes regroupant 44 464 habitants. La consommation d'espace est centrée sur les communes littorales. Cf : page 158 du diagnostic PLUi.

En appliquant les densités projetées au potentiel net (avec rétention), le territoire a la capacité d'accueillir 1 371 constructions à vocation d'habitation au sein des enveloppes urbaines suffisamment denses. Cf : page 232.

Volume de résidences secondaires sur le territoire : 27,9% du parc (selon INSEE) soit un volume de 9 570 logements. Cela inclut les logements occasionnels : location courte durée type air bnb.

Bien qu'entre 2000 et 2020 la surface artificialisée de la destination ait été en constante augmentation, la part de résidences secondaires a eu au contraire tendance à diminuer jusqu'en 2010 pour stagner jusqu'en 2020. Les résidences secondaires ne sont pas à l'origine de la forte augmentation de l'artificialisation des sols, mais mobilisent le patrimoine de logements existants.

User answer:

Il est prévu que la modération de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers soit au centre des préoccupations pour l'avenir de GTM. La population nouvellement accueillie d'ici 2037 sera répartie géographiquement selon les indicateurs suivants (page18à20 - PADD).

Afin de conforter l'équilibre territorial (rétro-littoral/littoral) il est prévu une répartition spatiale cohérente des futurs logements en veillant à ne pas créer de disparités territoriales, travailler l'équilibre résidences principales/secondaires, et des produits locatifs/accessions. Notamment sur les communes littorales en s'appuyant sur le PLH. Cf : PJ.

Dans le PLUi certaines communes ont pu faire le choix d'instaurer une servitude de résidence principales : sur tout ou partie de ces communes les nouveaux logements devront être à vocation de résidence principale.

La TLV donne un levier fiscal incitatif aux élus des communes touristiques qui connaissent un développement important des résidences secondaires au détriment de l'offre d'habitations principales. Les communes gagnent la faculté de majorer la cotisation de la THRS jusqu'à 60% et peuvent appliquer les réglementations existantes sur l'encadrement des meublés de tourisme.

La pression foncière est particulièrement importante sur Granville avec la volonté de la Mairie

d'utiliser au maximum les leviers législatifs pour réduire l'impact de la location de courte durée réalisée par les multi-propriétaires. Cf : réglement changement d'usage PJ.

User answer:

Un groupe de travail a été mis en place entre la ville de Granville et l'intercommunalité, accompagné d'un cabinet juridique spécialisé, afin de mettre en place un règlement de changement d'usage des meublés de tourisme adapté au territoire. Le suivi des enregistrements et de demande de changement d'usage est réalisé via la plateforme SIG.

En mars 2025 le règlement a été modifié pour tenir compte des évolutions nationales introduites par la loi "visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale" du 19 novembre 2024. Ainsi le règlement de changement d'usage s'appliquera (à compter du 1er mai 2025) également au propriétaire de meublés exerçant sous la forme juridique de société.

2024.11.28 PADD 2ème débat.pdf

2025_017_HAB_DC_Modif_réglement_conditions_délivrance_autorisations_temporaires.pdf

2021.03.22_Synthese_programme_d_actions_PLH.pdf

2021_06_24 Rapport diagnostic.pdf

2023_12 Règlement de changement d_usage Granville.pdf

2025_017_Modif_réglement_changement usage_ANNEXE.pdf

Regulation_meubles_touristiques_4p_2025_VF.pdf

Santé & Sécurité

2

Action			Details
5.17. Santé & sécurité La criminalité, la sécurité et les risques sanitaires pour les visiteurs et les résidents sont prévenus, pris en charge, surveillés de manière adéquate et signalés publiquement.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Le premier bilan de l'insécurité et de la délinquance enregistrée en 2024 dressé par le Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure confirme que les territoires "hyper-ruraux" ne sont pas épargnés. Sur le plan santé, les services d'hébergement et de restaurations sont soumis à des normes d'hygiène et de sécurité strictes afin de protéger leurs clients et leurs personnels. Des contrôles sanitaires sont réalisés. Les résultats pour les restaurants sont consultables sur le site Alim'confiance. Le consommateur peut signaler un problème d'hygiène à la répression des fraudes. En local, le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance de Granville, Yquelon, Donville-les-Bains et St-Pair-sur-Mer a réalisé un bilan en 2020. GTM veille à la sécurité du littoral en engageant des effectifs importants de nageurs-sauveteurs. L'intercommunalité ouvre des postes de secours et d'intervention pour assurer la surveillance des baignades. Au poste des îles Chausey s'ajoute la mission sécurité civile 24/24h, 7/7j, par la présence de 8 sauveteurs. Sur le plan santé, comme évoqué plus haut dans le critère 3.6, l'ARS surveille la qualité sanitaire des plages liés à la baignade. Dans le cadre du Contrat Local de Santé GTM a signé en 2023 la charte « Villes et territoires sans perturbateur endocrinien » et a créé un site internet. Des réflexions sont en cours pour sensibiliser les professionnels du tourisme. Cf axes prioritaires et actions du CLS en PJ. **User answer:** A l'échelle nationale, les infractions pénales désignent des actes ou des comportements interdits par la loi. Elles sont classées en 3 catégories : les contraventions, les délits et les crimes. Toutes sont passibles de sanctions. La destination applique la loi nationale. Sur le plan santé, la France fait partie des États européens les plus engagés en matière de santé

			environnement. Elle élabore tous les cinq ans, un plan national santé environnement (PNSE) . Santé publique France a signé son nouveau Contrat d'Objectif et de Performance pour la période 2024-2028 avec le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. A l'échelle locale, la Police Municipale Pluri-communale de Granville et de Donville-les-Bains sont mutualisées. Elle assure la prévention, le maintien de l'ordre, de la sécurité et de la tranquilité publique. Elle veille au respect du code de la route, des règles en matière de stationnement, d'occupation du domaine public et d'urbanisme. Elle accueille le public, assure la gestion des objets trouvés, des droits de place sur les marchés, la déclaration des chiens dangereux, etc. Sur le plan santé, à la suite de sa prise de compétence santé en 2021, GTM s'est engagé pour 5ans dans une démarche de Contrat Local de Santé (CLS) avec l'ARS Normandie. Le CLS est un outil de la Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) et réaffirmé par la Loi de Modernisation de notre Système de Santé. L'ambition est d'améliorer la santé et le bien-être de la population. csm_CLS_axes_et_actions2_3264d4662b.png
5.18. Gestion des risques et des crises La destination dispose d'un plan de réduction des risques, de gestion des crises et d'intervention d'urgence adapté à la destination. Les éléments clés sont communiqués aux résidents, aux visiteurs et aux entreprises. Des procédures et des ressources sont établies pour la mise en œuvre du plan et celui-ci est régulièrement mis à jour.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Au cours d'événements inhabituels ou graves, l'Etat doit garantir la continuité et la qualité des soins par la mobilisation au plus juste des ressources sanitaires, de manière adaptée aux besoins de la population et à l'ampleur de la situation. Les ARS participent à la déclinaison régionale et départementale des plans gouvernementaux en matière de défense et de sécurité ainsi qu'à l'élaboration des volets sanitaires. GTM dispose de documents visent à réduire les risques naturels ou sanitaires auxquels pourrait faire face la population : Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui prend en compte la présence de divers risques naturels essentiellement liés aux inondations, à l'érosion du littoral et à la submersion marine. Cf : pages 14-15 du PADD Le Plan climat Le Plan de Prévention

des Risques Naturels prévisibles de mouvements de terrain des communes de Granville et Donville-les-Bains Le Plan de Prévention des Risques Littoraux sur les communes de Carolles, Jullouville, Saint-Pair-sur-Mer et Granville L'étude par franchissement par paquets de mer sur les secteurs de Bréhal, de Granville (Plat Gousset et Saint Nicolas-Plage) et de Carolles, comme évoqué plus haut dans le critère 3.19 La charte « Villes et territoires sans perturbateur endocrinien »

Comme évoqué précedemment, la qualité des eaux de baignade fait l'objet d'un suivi régulier par les autorités sanitaires chaque année.

User answer:

Le code de l'environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans son environnement.

GTM à travers la charte « Villes et territoires sans perturbateur endocrinien » permet de favoriser l'information et la formation de la population, des professionnels de santé, et des agents territoriaux. Une campagne de communication locale a été lancé par GTM en 2025 et une vidéo est relayé sur le site internet de l'intercommunalité.

Le projet de PLUi est consultable sur le site internet de GTM. Ainsi que le Plan climat.

En collaboration avec les autorités sanitaires et les services gestionnaires des installations d'assainissement collectif, GTM a mis en place une procédure de surveillance préventive de la qualité des eaux de baignade. En cas d'incident sur les systèmes d'assainissement ou de dégradation de la qualité des fleuves côtiers, la baignade et la pêche à pied récréative sont interdites préventivement jusqu'à ce que des analyses attestent que l'eau est de nouveau de qualité satisfaisante. En cas d'arrêté préfectoral ou municipal interdisant certaines pratiques comme la pêche à pied, l'OTi est informé par les communes concernées ou l'Association AVRIL.

La canicule de 2022 qui a touché GTM a invité le SMPGA à créer une page d'information grand public.

Des évènements ont lieu chaque année pour sensibiliser et informer le grand public.
Ex Litto'Morphose et les vidéos synthèse du GIEC sont consultables sur le site de l'OTI.

User answer:

Le gouvernement a créé un espace internet dédié à la connaissance et à la prévention des risques naturels qui décrit également les bons gestes à adopter.

Les autorités territoriales travaillent avec Météo France qui assure une veille et une prévention des évènements météorologiques. Dans certaines circonstances, la préfecture ou la commune peuvent émettre des arrêtés afin d'interdire certaines pratiques de manière préventive afin de protéger l'environnement et les populations. C'est le cas lors des épisodes de canicule, par exemple, ou lors de la crise sanitaire du COVID.

Toutes les communes concernées par un plan de prévention des risques naturels sont dans l'obligation d'avoir un Plan Communal de Sauvegarde (cf guide pratique d'élaboration et suivi de l'Etat en PJ).

2024.11.28 PADD 2ème débat.pdf

5.18 Juillet_Août_2023_Organisation_comm_eau_été.docx

Plans communaux et intercommunaux de sauvegarde.pdf

6. Entreprise & Communication

12

Participation des entreprises

9

Action			Details
6.1. Promotion de la durabilité La destination informe régulièrement les entreprises liées au tourisme sur les questions de durabilité, les encourage et les aide à rendre leurs activités plus durables.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Atout France a déployé une plateforme qui facilite la transition durable des entreprises touristiques. Et Normandie Tourisme a créé un centre de ressource. Attitude Manche a récemment lancé une démarche d'hospitalité durable qui repose sur des critères (cf PJ). Les professionnels intéressés sont connus de l'OTi afin de les inviter à augmenter leur niveau d'engagement (cf logique durabilité professionnels). L'OTi met à disposition des professionnels du tourisme une boîte à outils. L'OTi a formalisé une cellule ingénierie qui a pour but d'accompagner les professionnels du tourisme. Cf composition PJ. La cellule propose un accompagnement personnalisé auprès des professionnels du tourisme. Afin de faciliter la compréhension des différents outils à leur disposition, l'OTi expose les dispositifs phares d'accompagnement pour la transition durable. Cf support en PJ. L'OTi assure une veille constante et communique des informations chaque mois aux profesionnels à travers une newsletter. L'OTi a créé une plateforme de formation Chuchoteur d'info pour professionnels du tourisme et habitants dans le but de tester leurs connaissances sur la destination, harmoniser les discours et les sensibiliser au tourisme durable. L'outil est en cours de MAJ. Cf Feuille de route. Chaque année, l'OTi organise les Rencontres des acteurs du tourisme de GTM. 2025 Schema d Equilibre _ action 22.pdf

			20250204 _ Guide_demarches_labellisation_durable _ ADNTourisme_ATD _V3_.pdf 2025 Schema d Equilibre _ action 18.pdf Cellule Pros 2025.pdf Criteres_Equinoxe.pdf Dispositifs accompagnement tourisme responsable GTM.pdf Feuille de Route _ Chuchoteur d_Info.xlsx Logique durabilité professionnels.pdf
6.2. Critères de durabilité La destination encourage l'adoption de normes de durabilité, en favorisant l'application de normes reconnues par l'industrie et de systèmes de certification accrédités par le GSTC-I pour les entreprises touristiques, lorsqu'ils sont disponibles.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** 1375 (1 240 meublés de tourisme / 93 chambres d'hôtes / 13 Hôtels / 25 Campings / 4 Villages Vacances) **User answer:** 11 = Labels généraux (2 établissements Clef Verte ; 2 Ecogîtes et 1 Ecogestes Gîte de France ; 1 Ecolabel Européen ; 5 Destination d'Excellence) **User answer:** 28 = Labels généraux (1 thalassothérapie Ecocert -première de France- ; 1 restaurant labellisé Clef Verte ; 1 casino, 2 lieux et 1 restaurant de visite Destination d'Excellence (+ 1 compagnie maritime Green Marine Europe + 20 producteurs labellisés Agriculture Biologique + 1 producteur labellisé Ecocert) **User answer:** L'ADEME aide les professionnels du tourisme vers les certifications (cf guide PJ). Elle assure le déploiement et la valorisation de l'Ecolabel Européen. Par ailleurs, Qualité Tourisme devient Destination d'Excellence, un nouveau label qui renforce le niveau d'exigence en matière d'écoresponsabilité. Cf nouveaux référentiels. En local, la CCI est auditrice pour le label Clef Verte. Elle propose un accompagnement de pré-audit. L'OTi travaille avec la CCI en proposant aux professionnels de décrypter le référentiel.

			L'année 2025 est marquée par un projet de coopération inter-regionale Normandie – Occitanie pour renforcer la mission des offices de tourisme dans l'animation et la coordination des professionnels au tourisme responsable. Cf note de cadrage. Une logique nationale devrait se dessiner pour caractériser un professionnel engagé qui ne souhaite pas être labellisé. Cf page 15 à 21 du diagnostic GTM dans le cadre de ce projet. En attendant, l'OTi s'appuie essentiellement sur le "guide des démarches de labellisation pour un tourisme durable" pour encourager les entreprises à adopter des normes de durabilité et de certification. Un atelier est prochainement programmé pour aider les professionnels à comprendre les principaux labels et certifications du tourisme durable, ainsi que les différentes normes en vigueur. L'OTi accompagne les professionnels sur RDV et dispose d'1 auditeur pour les classements de meublés de tourisme, 3 Accueil Vélo et 1 Tourisme&Handicap. 6.2 Hôtel de la Baie _fiche de suivi__2023.docx Trame diagnostic OGD_planification accompagnement des pros_GTM.pdf 20250204 _ Guide_demarches_labellisation_durable _ ADNTourisme_ATD _V3_.pdf Note de cadrage projet Normandie x Occitanie_251024.pdf Certification_Green_Marine_Manche_Iles_Express.pdf Thalasso_Previthal_Hotel_de_la_Baie_Communique_de_presse_labels.pdf
6.3. Publication des entreprises certifiées Une liste d'entreprises ou de produits touristiques certifiés durables est tenue à jour et accessible au public.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** La destination GTM fait la promotion des établissements labellisés (cf labels généraux du guide des démarches de labellisation durable). Et des établissements engagés (cf logique pros engagés GTM) dans le cas où ces derniers ne souhaitent pas être labellisés sur le site internet officiel de l'OTi:

			Hebergements responsables Restaurants et activités responsables Par ailleurs, la destination met en avant : Producteurs locaux Expériences Etablissements membres du réseau gourde friendly Idées de week-end sans voiture **User answer:** Auprès des voyageurs : Page internet de la publication des entreprises certifiées : tourisme-granville-terre-mer.com/sejourner/destination-durable/ Guide touristique : tourisme-granville-terre-mer.com/app/uploads/granville/2025/03/guide-touristique-granville-terre-mer-2025.pdf (pages 63 à 82). Auprès des voyagistes : Page internet groupe de la destination : tourisme-granville-terre-mer.com/groupes/ 20250204 _ Guide_demarches_labellisation_durable _ ADNTourisme_ATD _V3_.pdf Logique pros engagés GTM VF.pdf
6.4. Consommation d'eau (entreprises) Les entreprises sont encouragées à mesurer, surveiller, gérer et rendre compte publiquement de leur consommation d'eau.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Pas de rapport disponible à date sur l'amélioration de la performance environnementale des

entreprises. Toutefois la stratégie est en cours d'élaboration au SMPGA. Dès 2025 des compteurs communiquant en temps réel seront posé chez les grands consommateurs. En attendant, voir action 46 du Plan climat ci-joint.

L'OTi travaille avec le SMPGA pour informer les professionnels du tourisme aux enjeux et risques liés à l'eau sur le territoire. Chaque été, le SMPGA publie la mété'EAU (cf PJ). A l'été 2023, une communication spéciale vis à vis de la situation critique vécue en 2022 a été initié visant à toucher habitants et entreprises sur les enjeux de l'eau. L'OTi a fait un bilan de ses actions (cf ci-joint) et le SMPGA alimente chaque année sa page internet. Les professionnels du tourisme ont également accès au kit écogestes eau de l'OTi.

L'OTi aborde la gestion de l'eau en RDV individuel. Bien souvent l'OTi invite les professionnels du tourisme à tenir un tableau de bord de suivi, à installer des systèmes de mousseurs, à identifier les fuites d'eau et à installer un système de récupération d'eau de pluie. Dans le cadre du label Clef Verte, les professionnels labellisés doivent impérativement remplir un tableau de suivi mensuel des consommations d'eau et répondre à des critères obligatoires de gestion de l'eau.

Un projet de tarification variable à la hausse en été a été évoqué par le SMPGA dans le dernier groupe de travail eau potable.

Groupe de travail eau potable.pdf

46. Accompagner les prestataires touristiques pour prendre en compte les enjeux climatiques.docx

6.4 Article presse sensibilisation eau été 2023.JPG

MétéEAU_23_08_24.pdf

Octobre_2023_Bilan_campagne_communication_eau_OTI_SMPGA.pptx

6.5. Déchets solides (entreprises) Les entreprises sont encouragées à éviter, réduire, réutiliser et recycler les déchets solides, y compris les déchets alimentaires. Des mesures sont prises pour éliminer ou réduire les articles à usage unique, en particulier les plastiques. Tout déchet solide résiduel qui n'est pas réutilisé ou recyclé est éliminé de manière sûre et durable.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** La destination encourage les entreprises à éviter, réduire, réutiliser, recycler et éliminer correctement les déchets solides à travers le PLPDMA (cf actions 14–15-16–18–19) et le schéma d'équilibre touristique (cf action 7). La destination a créé, édité et distribué des stickers déchets (cf PJ) pour favoriser le tri des déchets dans les structures touristiques. On les retrouve dans le kit écogestes déchets et à l'accueil de l'OTi. 5 campings ont été équipés pour mettre en place une signalétique dans leurs mobil-homes. Dans le cadre des visites de classement, effectué en interne, l'auditrice demande aux meublés de tourisme concerné de mettre à disposition un "Guide de bienvenue" incluant des informations propres aux déchets (cf PJ pages 5 à 7). Une chargée de mission prévention des déchets des professionnels a été recrutée en 2025 à GTM pour faire des diagnostic déchets complet, établir la redevance spéciale et accompagner à la réduction des déchets. La redevance spéciale est appliquée aux professionnels sur GTM. Elle représente le montant de la collecte et du traitement des déchets assimilés et est calculée en fonction de la quantité de déchets produits. Cf PJ. Pour accompagner les professionnels du tourisme dans la collecte et la valorisation des déchets alimentaires, l'intercommunalité collabore avec Les Alchimistes pour assurer un service de qualité sur le territoire. L'intercommunalité accompagne aussi les campings qui souhaitent installer des composts. **User answer:** Comme évoqué plus haut, le Programme local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés a inscrit pour 2024-2025 "Accompagner les entreprises vers la réduction des déchets et les bons gestes de tri". Avec l'arrivée d'une chargée de mission dédiée en 2025, GTM disposera de données quantitatives d'ici 2026. Des tableaux de bord ont été créés pour aider l'intercommunalité à récolter, trier et traiter les données. Jusqu'à maintenant, en termes de contrôle, si les consignes de tri ne sont pas respectées, des refus de collecte sont appliqués.

			VF_Plan_d_action_economie_circulaire_et_PLPDMA.pdf stickers_dechets_3_pages_a5.pdf LIVRET DE BIENVENUE.docx Bilan 2024 _ PLPDMA ECi.docx 2025 Schema d Equilibre _ action 7.pdf 2025_01_Gtm_Dechets_Guide_Redevance_Speciale_A4_VF.pdf
6.6. Consommation d'énergie (entreprises) Les entreprises sont encouragées à mesurer, surveiller et réduire leur consommation d'énergie et à en rendre compte publiquement.	✓	✓	**User answer:** No **User answer:** Fin 2023, Betterfly Tourisme, avec le soutien de l'ADEME, est intervenu à Granville pour accompagner les hébergements touristiques le temps d'une formation intitulée : Savoir réduire les coûts énergétiques dans les hébergements touristiques (cf programme en pièce-jointe). L'Office de tourisme de Granville Terre et Mer avait la charge d'informer et de convier les hébergements touristiques du territoire. Au total : 6 participants. Par ailleurs, un atelier de sensibilisation a été organisé en 2024 sur l'énergie solaire, en collaboration avec la Société coopérative IDEE (Initiatives pour le développement de l'efficacité énergétique). Au total : 1 participant. Dans le cadre du label Clef Verte, les professionnels labellisés doivent impérativement remplir un tableau de suivi mensuel des consommations d'énergie (électricité, gaz). Cf ci-joint. Ils doivent également impérativement : limiter les seuils des températures du chauffage et de la climatisation avoir au moins 75 % des fenêtres des bâtiments chauffés sont équipées de double ou triple vitrage avoir

			banni l'utilisation de système de chauffage et de climatisation en extérieur entretenir les appareils de froid et chaud au moins une fois par an opter pour des appareils életrciques économes en énergie lorsqu'il y a besoin de renouveller supprimer les lampes halogènes avoir au moins 75% des ampoules économes en énergie (au moins 50% de LED) installer des systèmes de régulation de l'éclairage 2025 Schema d Equilibre _ action 25.pdf Formation energie BT.pdf
6.7. Émissions de gaz à effet de serre (entreprises) Les entreprises sont encouragées à mesurer, surveiller, minimiser et déclarer les émissions de gaz à effet de serre provenant de tous les aspects de leurs activités (y compris celles des fournisseurs et des prestataires de services). La compensation effective de toute émission restante est encouragée.	✓	✓	**User answer:** No **User answer:** Le Schéma d'équilibre touristique affiche clairement l'ambition d'un tourisme bas carbone exemplaire, visant à faire du tourisme une économie vertueuse, voire régénérative, permettant de réduire, à minima de limiter, les émissions de gaz à effet de serre. Cette approche positionne fortement la question des transports, et l'adoption des pratiques réduisant l'impact du CO2 par les acteurs locaux (cf page 5). L'action 18 vise à aider les professionnels à s'adapter à un futur bas carbone (cf PJ). Dans le cadre des Rencontres des acteurs du tourisme de Granville Terre et Mer 2024, un des ateliers professionnels était dédié à la décarbonation (cf fil conducteur de l'atelier). Une session de témoignages et des travaux en groupe ont permis aux professionnels de partager leurs bonnes pratiques et d'imaginer de futures actions. Par ailleurs, les restaurateurs sont invités à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, par le biais de la mise en place du projet de menu bas-carbone, porté par l'office de tourisme Granville Terre et Mer, après accord de la CCI Ouest Normandie qui avait mis en place des outils adaptés il y a quelques années maintenant. Cf calcul impact grammes équivalent carbone. Aujourd'hui on compte un restaurateur engagé officiellement dans la démarche : le restaurant les Pins (cf récapitulatif du rdv individuel + menu en PJ).

			User answer: SCHEMA TOURISTIQUE technique avec axe 3 avec fiche actions.pdf 2025 Schema d Equilibre _ action 18.pdf Calcul impact grammes équivalent carbone.xlsx Fil conducteur atelier 3 rencontres acteurs.docx Menu Bas Carbone _ sans gluten _ hôtel des Pins.pdf Récap_ menu bas carbone _ CR S.Martin.docx
6.8. Egalité et équité dans l'emploi (entreprises) Les entreprises touristiques de la destination s'engagent à offrir l'égalité des chances en matière d'emploi local, de formation et d'avancement, un environnement de travail sûr et sécurisé, et des salaires décents pour tous.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Les questions de sécurité de l'emploi, de qualité de l'environnement de travail, d'égalité des chances, d'équité et d'égalité sont intégrées dans le système législatif français. Les entreprises ont donc l'obligation de se soumettre à ces lois. La région Normandie publie également un rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes. Attitude Manche soutient les entreprises touristiques locales dans leurs recrutements avec leur démarche d'attractivité et d'hospitalité. A l'échelle de Granville Terre et Mer, le service développement économique propose des cycles RH-RSE pour aider les entreprises du territoire à recruter et fidéliser leurs collaborateurs, en partenariat avec l'agence de développement AD Normandie (cf newsletter echo rse). L'Office de tourisme Granville Terre et Mer s'investi depuis 3 ans dans l'évènement Duo-Day et invite les professionnels du tourisme à faire de même. L'Office de tourisme compte des personnes en situation de handicap dans son personnel

			(permanent comme saisonniers). Par ailleurs, l'intercommunalité Granville Terre et Mer a reçu le mois dernier le trophée "Marianne de la parité des intercommunalités normandes" du réseau national Elles aussi (cf point presse). Trophée parité.pdf Echo_Newsletter_RSE.pdf
6.9. Code de pratique des prestataires de services d'activité Les prestataires d'activités et les guides touristiques doivent adhérer à un code de pratique pertinent pour des excursions responsables et durables, afin d'optimiser l'impact de l'excursion.	✓	—	**User answer:** Yes **User answer:** Le code de l'environnement contraint la bonne pratique professionnelle en France. La charte Natura 2000 est un outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle aux objectifs de gestion d'un site Natura 2000. Sur la base unique du volontariat. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Des chartes spécifiques sur la destination existent. Natura 2000 contient des informations et recommandations synthétiques propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur les sites Natura 2000 ainsi que des engagements contrôlables non rémunérés garantissant, sur le site, le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Les engagements et recommandations de gestion sont présentés par fiche. Une fiche pour les engagements et recommandations de portée générale s'appliquant à l'ensemble d'un site Natura 2000 : systématiquement signée par tout adhérent. Une série de fiches qui présentent les engagements et recommandations propres à chaque type de milieux (estran et milieu marin/milieux dunaires/marais salés...). Des fiches relatives aux engagements et recommandations de gestion pour des activités pratiquées sur le site (autre que les activités sylvicoles et agricoles ou intégrées dans les mesures par milieux).

			User answer: Au regard des spécificités du territoire, les guides professionnels du secteur sont formés et leur statut reconnu par la préfecture de la Manche. Cf formation et démarche. Il existait également une charte des guides de la Baie, mais désormais l'engagement de ces guides se rassemble derrière la Charte Nature 2000. Le 31 mars, Gilles Traimond, sous-préfet de l'arrondissement d'Avranches, a accueilli les guides de la baie du Mont Saint-Michel et les a invités à signer la charte Natura 2000. Ces professionnels exercent l'un des plus beaux métiers du monde et sont les meilleurs ambassadeurs du patrimoine naturel auprès du grand public en baie, ainsi que des bonnes pratiques à adopter. Une fédération des guides de Normandie accompagne également la formation et la reconnaissance des professionnels sur le territoire. A l'Office de tourisme, le guide-conférencier est formés et/ou informées des bonnes pratiques de deux manières : l'une par la stratégie RSE de l'OTi et l'autre par des associations ou des acteurs privés. Par exemple, la visite du Havre de la Vanlée a été réalisée en collaboration avec l'association AVRIL pour tenir le bon discours sur les enjeux et impacts sur les prés-salés, la dune, la faune et la flore locale. 6.9 Power Point Je veux devenir guide.pdf 6.9 charteguidesjanvier2007.pdf

Information & Marketing

3

Action			Details
6.10. Promotion respectueuse et exacte	✓	✓	**User answer:** Yes

La promotion de la destination, les messages marketing, le matériel d'information des visiteurs et les autres communications reflètent les valeurs et l'approche de la durabilité de la destination. Ils décrivent avec précision les produits, les services et les allégations de durabilité, sont authentiques et traitent les communautés locales et les biens naturels et culturels avec respect.

User answer:

A l'échelle départementale, la destination porte les valeurs retranscrites par Equinoxe.

La destination s'engage à travers le Schéma d'équilibre touristique, à sensibiliser habitants et visiteurs à la préservation des ressources et éducation à l'environnement (cf action 7) ; à impliquer les habitants en ambassadeurs (cf action 15) ; à adapter la promotion de la destination pour une meilleure gestion des flux dans l'espace (cf action 36).

La destination possède un code de marque qui exprime la personnalité de GTM (cf format vidéo et print en PJ). Véritable outil opérationnel et partagé (réalisé à partir de questionnaires et ateliers avec les habitants et professionnels), il décrit, définit et codifie l'ensemble des signes écrits, visuels et graphiques destinés à assurer l'image du territoire. Il a pour mission de créer un message unique et adopté par tous.

La ligne éditoriale de l'OTi est partagée avec les services de l'intercommunalité et de la ville de Granville pour harmoniser les prises de paroles (cf COPP).
La communication de la destination est principalement basée sur de la collecte de données géré dans une base de données régionale (Tourinsoft). Pour le reste, les informations sont issues de témoignages de partenaires publics, privés et associatifs.
L'équipe de l'OTi visite les établissements, teste les activités et échanges régulièrement avec les partenaires pour connaitre leurs prestations, afin d'en parler au mieux aux visiteurs.

User answer:

Une partie de la stratégie de communication repose sur la prise de parole "sans filtre" par les habitants, parce que leur discours est plus vrai, plus écouté par les pairs. Objectif : créer du contenu par les amoureux du territoire pour faire parler à notre place.

Une campagne de communication partagée par les productions des habitants et professionnels du tourisme exprimant ce qu'ils veulent du territoire avec le diptyque "prenez le rythme de marées" a été réalisé en 2023 (cf créations à retrouver)

Des paroles d'ambassadeurs (bénévoles qui aiment la destination GTM) sur les réseaux sociaux pour partager en photo et en vidéo de beaux contenus pour donner envie de venir sur le

territoire ou d'y rester. Mais également pour relayer les publications de l'OTi. Les ambassadeurs sélectionnés pour promouvoir la destination GTM sont en phase avec un manifeste qui a pour objectif de fédérer et de cultiver une image positive où chacun peut faire l'éloge de la destination à sa façon tout en respectant le code de destination (cf manifeste en PJ).

La destination met en avant des portraits d'acteurs du territoire en vidéo ou en article pour mettre en lumière leur savoir-faire, leur art, leur patrimoine, etc.

Des portraits de locaux sont également valorisés par la Ville de Granville (ex : Les Carnavaliers)

User answer:

La Destination est référencée au sein de Good Guide au sein du collectif Normandie et dans le guide L'Atypique.

6.10 Normandie_TOP_100_Destination_Report_rotated_1.pdf

6.10 LivretA5 Gens de Granville _ Pêcheurs à pied _ INTEGRAL.pdf

Manifeste Ambassadeurs 2025.pdf

Fiches action 36 _ Schema equilibre touristique.pdf

6.10 Nouvelle identité visuelle et sa campagne de communication.pdf

2025 Schema d Equilibre _ action 15.pdf

2025 Schema d Equilibre _ action 7.pdf

COPP 2025.pdf

			GTM_CODE DE MARQUE 2024_HD _ VF.pdf
6.11. Information aux visiteurs sur les questions de durabilité Visitors are adequately informed about relevant sustainability issues in the destination, including natural, environmental, cultural and social issues, and are encouraged to play a role in their resolution.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Les visiteurs sont informés des écogestes à adopter sur la destination (cf Equinoxe expliqué ci-dessous dans la partie b.) grâce aux conseillers en séjours, aux outils de communication, au travail de formation sur Chuchoteur d'info et au kit écogestes. L'OTi informe les visiteurs de la réglementation relative à la pêche à pied de loisir et assure un mécénat de compétences (cf CP en PJ). En 2024, 261 pêcheurs ont été touchés par les agents de l'OTi sur 9 dates. Des réglettes pour mesurer les espèces sont en vente à l'OTi, ainsi que l'annuaire des marées exposant toute la réglementation. Un article web sur le site officiel de l'OTI est en ligne. La destination encourage les visiteurs à emprunter les chemins de randonnées par le biais de 2 topoguides de randonnées et d'une Z-Card. Cf : supports en PJ. Elle encourage aussi à venir et se déplacer en train, en bus ou à vélo à travers la mise en place d'un tarif bas-carbone pour ses visites guidées, et met en avant les autres prestataires de loisirs du territoire qui applique également ce tarif. En ce qui concerne les sites naturels fragiles les conseillers en séjour sont formés chaque année pour informer les visiteurs/habitants des bonnes pratiques (cf intervention journée formation saisonniers). Sur les îles Chausey, un panneau de sensibilisation et d'information est installé sur la Grande île pour partager la réglementation sur site (cf critère 2.2). **User answer:** La destination encourage les visiteurs à "laisser une empreinte positive sur le territoire" à travers Equinoxe en vidéo, dans le guide touristique (cf page 7) et via la carte touristique. Les expériences GTM invitent également les visiteurs à partager des moments privilégiés avec des amoureux engagés du territoire pour devenir acteur à leur tour ambassadeurs.

			Les touristes comme les habitants peuvent contribuer aux sciences participatives pour l'observation citoyenne du littoral avec CoastSnap Manche. 2 sont positionnés le long du littoral sur Granville Terre et Mer. 2.2 Panneau Chausey 2022.pdf 4.5 Cahier_des_charges_experiences_gtm.pdf 2025_04_Présentation formation saisonniers.pptx 2024_03_15_CP_ Mécénat de compétences préservation de l_estran.pdf Topoguide_Balades_famille_et_petites_randonnees.pdf Topoguide_VTT_et_randonnees_pedestre.pdf zcard2021.pdf
6.12. Matériel d'interprétation Du matériel d'interprétation est fourni sur les sites naturels et culturels les plus importants, afin d'informer les visiteurs de l'importance des sites. Les informations sont précises, respectueuses des différentes valeurs culturelles, élaborées avec la collaboration de la communauté d'accueil et communiquées clairement dans la plupart des langues pertinentes, y compris les langues locales.	✓	✓	**User answer:** Yes **User answer:** Sur la destination il existe du matériel digital (ex application) et palpable (ex panneaux d'interprétation). Dans le premier cas, les Régions Normandie et Bretagne se sont associées pour proposer aux visiteurs l'application mobile « Timetravel » pour (re)découvrir le Mont-Saint-Michel et sa baie. L'application propose actuellement 6 parcours de visite dont Granville fait partie. Dans le deuxième cas, la Lande des Cent Vergées (site naturel géré par le département) est équipée de 9 panneaux (cf extrait panneaux en PJ). D'autres panneaux sont installés partout sur la destination dans les communes. Exemple au

Musée Christian Dior, permettant de mieux comprendre l'histoire du site, ou encore le parcours Dior dans Granville qui propose des versions anglaise et allemande via des QR codes présents sur chaque panneau (cf ci-joint). Ou encore, à venir, dans les Villages Patrimoine évoqués plus haut dans un précédent critère, l'installation de panneaux d'informations traduits en langues étrangères.

En complément, le guide-conférencier de l'OTi propose des visites guidées ou insolites, culturelles ou de nature, en français et en anglais (bilingue) sur le territoire de Granville Terre et Mer.

Plus largement, la destination souhaite développer de nouveaux lieux d'interprétation du territoire (cf action 13).

User answer:

- Time Travel : travail en concertation avec les acteurs du territoire soit les offices de tourisme, les ressources humaines du territoire comme les historiens, archives municipales.

- Lande des Cent Vergées : réalisation d'un diagnostic écologique du site par un expert dans le domaine de la faune, de la flore et des milieux naturels qui ont permis d'inventorier les espèces citées sur les panneaux. La recherche historique a été complétée par de la recherche bibliographique à la bibliothèque d'Avranches. Par ailleurs, des suivis scientifiques sont réalisées tous les ans sur le site. Enfin, le contenu des panneaux a également été réalisé par un prestataire spécialisé dans le domaine : biotope éditions.

- Villages Patrimoine : les associations de chaque commune travaillent sur ces contenus. Ensuite, ils les envoient à l'office de tourisme pour relecture afin que le guide-conférence de l'OTi puisse les relire et apporter des modifications/ajouts si besoin. Des rendez-vous peuvent être également pris pour travailler les contenus directement avec le guide-conférencier de l'OTi. Une fois les contenus validés, ils seront ensuite transmis à une technicienne qui travaille pour Villages Patrimoine afin qu'elles les mettent en page selon les différents gabarits de panneaux.

6.12 Dossier_de_presse_Application_Timetravel_juil20.pdf

			6.12 Photo 1 panneau Lande Cent Vergées.jpg 6.12 Photo 6 panneau Lande Cent Vergées.jpg 6.12 Photo 11 panneau Lande Cent Vergées.JPG 6.12 Photo 12 panneau Lande Cent Vergées.JPG 6.12 Parcours_Dior_Granville.jpg 6.12 PanneauxDior_FR_VERSION_DEF.pdf 2025 Schema d Equilibre _ action 13.pdf